

2010

Rapport financier

Sommaire

63 Rapport de gestion du Groupe

- 63 Description des activités
 - 63 Recherche et développement
 - 64 Faits marquants
 - 65 Règles et méthodes comptables
 - 65 Gestion des risques
 - 68 Commentaires sur l'activité consolidée
 - 70 Informations environnementales et sociales
 - 75 Commentaires sur l'activité sociale
 - 76 Rémunérations des mandataires sociaux
 - 81 Capital social
 - 81 Actionnariat
 - 82 Programme d'achat d'actions propres
 - 84 Rapport du Conseil d'Administration sur les résolutions présentées à l'Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2011
 - 89 Autres éléments d'information
-

90 Rapport du Président du Conseil d'Administration

- 90 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration
 - 93 Procédures de contrôle interne et de gestion des risques
 - 98 Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président
-

100 Mandats et fonctions des administrateurs

106 Texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale mixte du 28 avril 2011

114 Rapports des Commissaires aux Comptes sur les résolutions de l'Assemblée Générale mixte du 28 avril 2011

- 114 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels
 - 116 Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés
 - 118 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés
 - 120 Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'émission d'actions et de diverses valeurs mobilières avec maintien du droit préférentiel de souscription
 - 121 Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'augmentation du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée aux adhérents à un plan d'épargne entreprise
 - 122 Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur l'ouverture d'achat d'actions au bénéfice de certains membres du personnel salarié et/ou des mandataires sociaux
 - 123 Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur l'attribution gratuite d'actions existantes au profit des membres du personnel salarié et/ou des mandataires sociaux
-

124 Comptes consolidés

- 124 Bilan
 - 126 Compte de résultat
 - 127 État du résultat global
 - 128 Variation des capitaux propres
 - 130 Tableau des flux de trésorerie
 - 132 Annexes aux comptes consolidés
-

187 Comptes sociaux

- 187 Compte de résultat
- 188 Bilan
- 189 Annexe aux comptes annuels 2010
- 197 Résultats financiers au cours des cinq derniers exercices
- 198 Tableau des filiales et participations

Rapport de gestion du Groupe

Présenté par le Conseil d'Administration de la Compagnie Plastic Omnium
à l'Assemblée Générale du 28 avril 2011

Description des activités

Plastic Omnium est un groupe industriel et de services, partenaire des constructeurs automobiles et des collectivités locales à travers ses deux cœurs de métier, les Équipements Automobiles et l'Environnement.

Dans les **Équipements Automobiles**, qui représentent 86 % du chiffre d'affaires 2010, le Groupe est présent sur deux métiers sur lesquels il occupe des positions de leader.

Plastic Omnium Auto Exterior est n° 1 mondial sur le marché des pièces et modules de carrosserie. Elle conçoit et fournit une large gamme de pièces et modules en thermoplastiques et composites : pare-chocs et systèmes d'absorption d'énergie, modules d'ailes, modules bloc-avant et hayons. Intervenant sur un marché de pièces d'aspect, elle propose des solutions sur mesure et multimatériaux à forte valeur ajoutée, conçues dans une logique croissante d'intégration de fonctions et de sécurité, pour alléger le véhicule et réduire les émissions de CO₂.

Plastic Omnium Auto Inergy est n° 1 mondial des systèmes à carburant en plastique. Produit de sécurité intégré et de dépollution, le système à carburant répond à plusieurs fonctions : remplissage, stockage, jeaugeage, ventilation et alimentation moteur.

Les deux activités sont mondiales : implantées sur 77 sites industriels sur les 4 continents, elles emploient plus de 15 000 personnes et travaillent avec la quasi-totalité des constructeurs automobiles mondiaux.

L'activité **Environnement** représente 14 % du chiffre d'affaires consolidé. Elle réunit les expertises de Plastic Omnium Systèmes Urbains, de Sulo et de Signature, avec une offre globale et intégrée de produits et de services pour équiper les villes, améliorer le cadre de vie et accroître la sécurité routière : conteneurs pour les déchets, data management, design urbain et signalisation routière.

Activité essentiellement européenne, elle emploie près de 2 800 personnes et dispose de 19 usines.

Recherche et développement

Inscrite dans la stratégie du Groupe à long terme, l'innovation participe à la performance et à la reconnaissance du Groupe comme un des leaders des équipements automobiles et des services aux collectivités.

En 2010, le Groupe a consacré 144 millions d'euros à la R&D, soit 4,4 % de son chiffre d'affaires.

Près de 1 000 ingénieurs et techniciens, soit 5,5 % des effectifs, travaillent à travers le monde dans 14 centres de R&D situés au plus près des centres de décision des constructeurs automobiles.

Le Groupe gère un portefeuille de 2 037 brevets, dont 85 déposés en 2010.

Dans les Équipements Automobiles, Plastic Omnium oriente sa recherche sur des solutions visant à réduire l'empreinte carbone des véhicules sur l'ensemble de leur durée de vie : utilisation de matériaux plastiques et composites allégés, recours à des matériaux « verts », recyclés ou issus de biotechnologies, optimisation de la conception des pièces pour réduire les émissions de CO₂ par intégration de fonctions, démontabilité et recyclage des composants en fin de vie.

Cet axe de recherche amène Plastic Omnium à proposer de nouvelles lignes de produits, comme par exemple des hayons composites (thermoplastique et SMC) ou tout thermoplastique et des planchers pouvant accueillir les batteries des véhicules électriques. Plastic Omnium Auto Exterior a mis au point en 2010 une nouvelle génération de plancher en SMC (Sheet Moulding Compound).

Plastic Omnium Automobile est actuellement en mesure de produire un ensemble de pièces de carrosserie et de structure qui permettent d'alléger le véhicule de 50 kg et d'économiser ainsi 6 g de CO₂ par km parcouru.

La sécurité des piétons (choc tête/hanche/jambe) est un autre axe important de recherche pour Plastic Omnium Auto Exterior.

Enfin, Plastic Omnium Auto Inergy renforce ses efforts en matière de réduction des émissions d'hydrocarbures, de NOx et de CO₂, avec ses solutions TSBM™ et SCR-DINOX. La solution TSBM™ permet de réduire les émissions d'hydrocarbures en introduisant un maximum de composants dans l'enveloppe du réservoir dès le soufflage, au lieu de les souder une fois le réservoir fabriqué. Le système SCR (Selective Catalyst Reduction) de Plastic Omnium Auto Inergy limite les émissions d'oxydes d'azote des véhicules diesel : un réservoir additionnel d'urée est installé sur le véhicule. L'urée est vaporisée sur les gaz d'échappement (NOx) qui, à son contact, se transforment en eau et en azote non polluants.

Dans le domaine de l'Environnement, le triplement des effectifs R&D effectué en 2010 s'est traduit par le lancement de 100 nouveaux produits et services, et le dépôt de 32 brevets. Les axes de recherche sont orientés sur la matière : utilisation accrue de matière recyclée et matériaux verts. Plastic Omnium Environnement a ainsi lancé fin 2010 le premier bac roulant en polyéthylène 100 % végétal issu de la canne à sucre. La division a également renforcé son offre de data management en matière de géolocalisation, de redevance incitative, pour responsabiliser les usagers et les inciter à mieux trier. Elle a enfin lancé son offre « Your City, Your Design », visant à adapter les conteneurs et le mobilier urbain au design de la ville.

Faits marquants

Prise de contrôle d'Inergy Automotive Systems

Le 8 septembre 2010, Plastic Omnium a porté sa participation dans Inergy Automotive Systems à 100 %, en achetant à Solvay ses 50 % pour 270 millions d'euros.

Plastic Omnium Auto Inergy est le leader mondial des systèmes à carburant. Elle fournit le réservoir à essence de près d'un véhicule sur 6 dans le monde, depuis ses 24 usines de production : en Europe (12), en Asie (6), en Amérique du Nord (3), en Amérique du Sud (2) et en Afrique du Sud (1). Elle emploie 4 400 personnes pour un chiffre d'affaires 2010 de 1,2 milliard d'euros et une rentabilité opérationnelle similaire à celle du pôle Automobile de Plastic Omnium.

Cette acquisition répond à la stratégie de Plastic Omnium dans l'automobile, d'une part de contrôle de ses activités industrielles, et d'autre part de développement dans des zones de croissance, d'élargissement de son portefeuille clients et de renforcement de son leadership en matière de réduction des émissions.

Acquisition de l'usine Peguform de Redondela-Vigo en Espagne

Début septembre 2010, Plastic Omnium Auto Exterior a acquis auprès du groupe allemand Peguform, pour 26,5 mil-

lions d'euros, son usine de Vigo dédiée à la production de pièces de carrosserie pour le site PSA Peugeot-Citroën proche. Cette usine réalise en 2010 un chiffre d'affaires de 39 millions d'euros.

Suite à cette reprise, Plastic Omnium a obtenu des commandes significatives pour le futur C4 Picasso et les nouveaux modèles « cœur de gamme » du groupe PSA Peugeot Citroën, qui porteront le chiffre d'affaires de cette usine à 100 millions d'euros en 2014.

Poursuite des implantations dans les zones de production automobile à forte croissance

La production automobile mondiale devrait croître de 30 % de 2010 à 2014. L'essentiel de cette croissance proviendra de pays dont le taux d'équipement automobile est encore faible et dont le niveau de richesse augmente, notamment la Chine et l'Inde. La stratégie de Plastic Omnium est d'accompagner les constructeurs automobiles dans ces zones.

- **en Chine** : Plastic Omnium Auto Exterior et Plastic Omnium Auto Inergy comptent désormais 12 sites industriels ; 3 sites supplémentaires sont en cours de construction. Le Groupe prévoit également d'y renforcer ses moyens de développement en ouvrant un nouveau centre de R&D. Le chiffre d'affaires réalisé en Chine représente 6 % du chiffre d'affaires automobile du Groupe en 2010.
- **en Inde** : l'usine de Plastic Omnium Varroc à Pune livre, depuis la fin 2009, les pare-chocs de la Beat, voiture urbaine low-cost de General Motors, et compte également 5 programmes à démarrer pour Mahindra. Inergy produit, depuis le 2^e semestre 2010, le système à carburant du véhicule low-cost de Toyota dans son usine de Vellore et a signé, le 12 janvier 2010, un accord de partenariat avec Suzuki-Maruti. Dans le cadre de cette joint-venture, où Inergy est majoritaire, une usine est en cours de construction pour, dans un premier temps, la production, à partir de 2011, des réservoirs de la Swift.

Prises de commandes significatives

Les activités automobiles ont poursuivi leur développement dans le domaine de la dépollution et de l'allègement des véhicules et remporté de nombreux contrats, pour des pièces de carrosserie plastique, de nouveaux types de hayons et des réservoirs pour véhicules hybrides.

Dans l'Environnement, l'année a été marquée par la signature de nouveaux contrats significatifs dans les 2 axes principaux de développement de la division, les conteneurs enterrés et le data management.

Sur le marché porteur des conteneurs enterrés, Plastic Omnium a obtenu, pour l'agglomération de Rouen, le plus

gros appel d'offres d'Europe pour la fourniture et l'installation de 3 700 conteneurs enterrés et semi-enterrés.

Plastic Omnium Environnement a renforcé son offre de data management en signant, en novembre 2010, un partenariat avec Orange, pour renforcer son expertise dans la géolocalisation. La division gère un total de 13 contrats de redevance incitative, soit près de 500 000 habitants en France recevant une facturation de leurs ordures ménagères par Plastic Omnium. L'objectif est d'en facturer 4 millions en 2014.

Règles et méthodes comptables

Elles sont décrites dans les annexes des comptes consolidés et sociaux.

Gestion des risques

Risques opérationnels

> Risque lié aux programmes automobiles

L'activité du secteur automobile dépend de multiples facteurs, parfois régionaux, tels que l'activité économique, la politique industrielle des constructeurs, l'accès des ménages au crédit ou le contexte réglementaire. Par ailleurs, tout investissement relatif à un programme automobile donné se double, du fait de sa singularité (marque, design, date de lancement, non renouvellement...), d'un risque spécifique qui peut affecter la performance commerciale de l'entreprise.

Réduisant notablement l'exposition du Groupe aux risques spécifiques et géographiques, la politique de diversification de ses activités d'une part et la multiplicité de ses programmes automobiles d'autre part constituent un axe majeur de la stratégie du Groupe.

Le pôle Automobile compte plus de 30 clients dans 25 pays, soit la quasi-totalité des grands constructeurs mondiaux, sur différents segments de marché et deux grandes familles de produits distinctes.

En matière d'engagement, tout nouveau projet fait l'objet d'un processus de validation très circonstancié et, pour les projets les plus significatifs, d'une autorisation de la Direction Générale du Groupe. Une fois le projet accepté, un dispositif structuré de suivi opérationnel et financier est mis en place afin d'en contrôler l'évolution.

> Risque fournisseur

La performance du secteur automobile réside dans la maîtrise de la chaîne logistique dont l'organisation, remarquable par sa performance, suscite une relation forte des partenaires qui la constituent. Le travail important que requiert l'homologation d'un fournisseur dans le cadre d'un programme donné rend difficile toute substitution rapide en cas de déficience non anticipée. Aussi, le choix comme le suivi des partenaires d'un projet constituent-ils des facteurs clés de son succès.

Dans cette optique, tout fournisseur automobile fait l'objet d'une homologation établie sur des critères opérationnels, financiers et régionaux précis.

Dans le pôle Automobile, un panel de fournisseurs choisis fait en sus l'objet d'une surveillance trimestrielle récurrente opérée par la direction des achats, avec l'aide d'agences spécialisées.

Quant au pôle Environnement, il pratique une politique de duplication des sources pour les approvisionnements les plus critiques. Il exerce également une surveillance permanente de certains fournisseurs importants avec le support des fonctions centrales du Groupe et, au besoin, d'agences externes.

Enfin, les directions opérationnelles exercent une vigilance toute particulière dans ce domaine afin d'anticiper et gérer au mieux des situations de défaut d'approvisionnement peu fréquentes, mais au développement éventuellement rapide.

> Risque informatique

La disponibilité, l'intégrité et la confidentialité de l'information constituent une préoccupation forte de la Direction Générale du Groupe.

Afin de maîtriser l'information véhiculée par l'entreprise, en interne ou avec l'extérieur, la Direction des Systèmes d'Information du Groupe s'assure que les systèmes mis en place dans les filiales répondent aux normes et aux standards qu'elle établit et dont le pôle technique garantit pour une large part le respect. Ce pôle technique, qui lui est rattaché, couvre l'ensemble des besoins « front office », les architectures applicatives et techniques « back office », les infrastructures « réseau et télécom », les activités de support et l'exploitation.

La Direction des Systèmes d'Information est, par ailleurs, dotée d'une cellule chargée de la « Sécurité des Systèmes d'Information ». Elle a ainsi mis à jour en 2010 sa feuille de route qui porte sur l'actualisation des dispositifs de protection contre les risques externes. Certaines étapes ont été mises en œuvre en 2010 et l'effort continu d'adaptation des systèmes à leur environnement se poursuivra en 2011.

Risques industriels et environnementaux

> Risque Hygiène, Sécurité et Environnement

En matière de sécurité et d'environnement, la Compagnie Plastic Omnium met en œuvre une politique décrite dans la partie « Développement Durable » du Rapport Annuel. Déployée à l'échelle mondiale, elle repose sur une vision partagée, un pilotage structuré, un reporting et des démarches de certifications.

Elle est pilotée par le Comité de Direction du Groupe qui examine mensuellement la performance individuelle de chaque filiale, laquelle fait l'objet d'un reporting spécifique établi dans le cadre d'une démarche active de progrès continu.

Une organisation dédiée, composée sur le terrain d'animateurs Hygiène, Sécurité et Environnement (« HSE »), est chargée d'en favoriser et coordonner le déploiement. Ce réseau d'experts est animé par la Direction Sécurité-Environnement du Groupe, relayée par des Managers Sécurité Environnement centraux au niveau de chaque Division. Mais c'est en définitif aux Directeurs de Divisions qu'incombe la responsabilité de la gestion et du suivi des risques liés à la sécurité et à l'environnement.

Des plans d'actions correctives et d'améliorations continues sont mis en œuvre et intégrés dans les démarches de certification ISO 14 001 et OHSAS 18 001 des sites industriels du Groupe. Ces plans encouragent la généralisation des bonnes pratiques. Ils intègrent des formations relatives au règlement REACH, à l'ergonomie, à l'interface « Homme-Machine » et aux outils du programme interne « Top Safety », ainsi que la mise en conformité des équipements.

Le Groupe est doté, par ailleurs, d'un système de management spécifique. Promu par le Comité de Direction, il repose sur quatre axes de management, ou « management roadmaps » : le leadership, la motivation, la compétence et la recherche de l'excellence. Un comité spécialisé, le Comité Sécurité Environnement, comprenant plusieurs membres du Comité de Direction, en pilote la mise en œuvre.

En 2010, le Groupe a obtenu le renouvellement de la Certification OHSAS 18001 de son « Pilotage central de la sécurité des personnes et des biens ».

> **Risque Qualité**

En matière de qualité des produits et des processus, les Divisions ont également mis en place, selon des schémas qui prévalent depuis de nombreuses années dans l'industrie, notamment dans l'automobile, des organisations dédiées et des processus fiabilisés dont la robustesse et l'efficacité font systématiquement l'objet d'une procédure de certification ISO9001 (pôle Environnement) ou ISOTS16949 (pôle Automobile).

Risques de marché

La Compagnie Plastic Omnium centralise la gestion de la trésorerie des filiales qu'elle contrôle à travers Plastic Omnium Finance qui gère, pour leur compte, le risque de liquidité, le risque de change et le risque de taux. La politique relative à la couverture des risques de marché qui se traduit par des prises d'engagement, au bilan ou hors bilan, est validée trimestriellement par le Président-Directeur Général.

> **Risque de liquidité**

Le Groupe doit disposer à tout moment des ressources financières suffisantes pour financer l'activité courante, les investissements nécessaires à son développement et faire face à tout événement à caractère exceptionnel.

À cette fin, la Compagnie Plastic Omnium et certaines de ses filiales disposent de ressources à moyen terme sous

forme de contrats de crédit bancaire confirmé, exempts de garantie à caractère purement financier (« financial covenant »). Au 31 décembre 2010, l'échéance moyenne de ce portefeuille d'ouvertures de crédit est d'environ 3 ans. En outre, le Groupe a mis en place des contrats de cessions de créances commerciales dont l'échéance moyenne excède 1 an. Au 31 décembre 2010, les ressources « moyen terme » disponibles couvrent les besoins de financement du Groupe jusqu'à fin 2013. Enfin, le Groupe dispose d'ouvertures de crédit court terme et d'un programme de billets de trésorerie. Toutes ces lignes moyen terme et court terme sont ouvertes auprès d'institutions bancaires de premier plan.

Les situations de trésorerie du Groupe et des Divisions sont suivies quotidiennement et font l'objet d'un rapport hebdomadaire remis au Président Directeur Général et aux Directeurs Généraux Délégués.

> **Risque de change**

L'activité de Plastic Omnium repose pour la plus grande part sur des usines de proximité : hormis pour la conversion comptable des états financiers, le Groupe est peu exposé aux fluctuations de change. Celles-ci peuvent affecter certaines filiales importatrices sans toutefois constituer un enjeu significatif pour le Groupe.

La politique du Groupe consiste à éviter tout risque de change né de transactions devant donner lieu à un paiement ou une recette futurs. Si une transaction fait néanmoins apparaître un risque de change, celui-ci fera l'objet d'une couverture sur le marché des changes à terme. Cette couverture est réalisée par les filiales concernées auprès de la trésorerie centrale Groupe qui, à son tour, se couvre auprès de ses banques.

> **Risque de taux**

La Compagnie Plastic Omnium souscrit des instruments de couverture de taux d'intérêt de type swap, cap et tunnels. L'objectif est de couvrir le Groupe contre une hausse des taux Euribor et Libor dans la perspective de la maîtrise de ses dépenses d'intérêts financiers.

Au 31 décembre 2010, 74 % de la position de taux sur la dette en euros, qui représente l'essentiel de l'endettement du Groupe, est couverte sur des durées comprises entre 2,5 et 4,5 ans par des instruments financiers non spéculatifs.

> **Risque de prix des matières premières**

L'activité de Plastic Omnium nécessite l'achat de quantités importantes de matières premières (plastiques, aciers, peintures...)

Les variations de prix d'achat de ces matières impactent la marge opérationnelle du Groupe.

Pour limiter les risques liés à ces variations de prix, le Groupe négocie avec ses clients des clauses d'indexation des prix de vente ou, à défaut, procède à des renégociations régulières de prix.

Par ailleurs, le Groupe négocie avec ses fournisseurs des contrats comportant des engagements de prix annuels. Enfin, les stocks sont optimisés de manière à réduire au minimum les impacts de variation de cours.

Risques juridiques

Le Groupe dispose d'une Direction des Affaires Juridiques centralisée qui s'appuie si besoin sur des conseils locaux et sur un réseau de correspondants dans les principaux pays. Cette Direction accompagne les Directions opérationnelles et fonctionnelles dans toutes leurs opérations courantes ou exceptionnelles, prévient, anticipe, gère les risques juridiques liés aux activités et pilote les litiges.

> Risque lié à la propriété intellectuelle

La Recherche et l'Innovation constituent des piliers importants du Groupe, pour le pôle Automobile comme pour le pôle Environnement. Afin de protéger le Groupe contre toute appropriation d'une invention ou d'une marque par un tiers, la Direction des Affaires Juridiques, en collaboration avec un Conseil extérieur et en appui des Directions Recherche & Développement, assure le dépôt, l'exploitation et la défense des intérêts du Groupe en matière de Propriété Intellectuelle.

> Risque lié aux produits et services vendus

Le groupe Plastic Omnium est exposé à certains risques d'actions en garantie ou en responsabilité de la part de ses clients au titre des produits et services rendus. Ces risques relèvent de la responsabilité civile contractuelle et font l'objet d'une couverture d'assurance spécifique.

Le groupe Plastic Omnium est également soumis au risque d'actions en responsabilité en cas de défaut des produits et services vendus provoquant des dommages aux tiers. Ces risques relèvent de sa responsabilité civile délictuelle et font l'objet d'une couverture d'assurance spécifique.

Eu égard aux standards qualités en vigueur dans le groupe Plastic Omnium, le risque produit apparaît bien maîtrisé.

> Risque lié au respect du droit de la concurrence

Afin de marquer l'attachement du Groupe au respect des règles du Droit de la Concurrence, la Direction Générale a initié le déploiement d'un programme de compliance au sein de l'ensemble de ses divisions, sur la base d'un Code de Conduite spécifique (« Code de Conduite Compagnie Plastic Omnium – conformité au Droit de la Concurrence ») et de séances de formation.

Autres risques

> Risque clients

Plastic Omnium n'a eu à souffrir d'aucune défaillance de paiement de ses clients en 2010 dans l'automobile.

Concernant l'activité résultant des contrats passés avec les collectivités, certains retards de paiement sont toujours

enregistrés, notamment en Espagne. Les actions engagées ont néanmoins permis de limiter globalement le montant des créances échues et le risque est faible du fait de la diversité et de la nature de la clientèle.

En matière de gestion, un « Credit Manager » est chargé de mettre en œuvre des processus structurés de surveillance du risque clients et de recouvrement des en-cours, au sein des Divisions. Le délai moyen de règlement est de 47 jours en 2010. Un état analytique des créances clients, par filiale, est remonté chaque semaine à la Direction Générale. Les créances nettes à plus de 6 mois représentent 10,9 millions d'euros soit environ 0,34 % du chiffre d'affaires.

Enfin, dans tous ses métiers, des procédures de revue précèdent toute réponse aux appels d'offres, notamment dans un souci d'équilibre de portefeuille d'en-cours clients dont la Direction Générale du Groupe fixe le profil cible et sur lequel elle exerce une surveillance permanente.

> Risque fiscal

Le Groupe dispose d'une Direction Fiscale centralisée qui s'appuie sur des conseils locaux et un réseau de correspondants dans les principaux pays. Ce département accompagne les sociétés du Groupe dans leurs obligations fiscales et dans toutes les opérations, courantes ou exceptionnelles, nécessitant une approche fiscale.

La mise en œuvre d'un reporting fiscal permet une gestion centralisée complète des impôts différés et contribue à la diminution du temps de production des comptes consolidés ; par ailleurs, il permet à la Direction Fiscale Groupe de disposer des informations fiscales tant actuelles que prévisionnelles assurant la Direction Générale d'un suivi complet de ses risques fiscaux et d'une gestion optimale de sa charge d'impôt.

Assurances et couvertures des risques

La Compagnie Plastic Omnium a mis en place un programme mondial d'assurances bénéficiant à toutes les sociétés du Groupe.

Ce programme est accompagné de polices locales dans tous les pays où le Groupe est implanté. Il vise à couvrir les risques principaux pouvant affecter ses activités, ses résultats ou son patrimoine, à savoir :

- l'assurance Dommages et Pertes d'exploitation,
- l'assurance Responsabilité Civile Exploitation et Produit,
- l'assurance Responsabilité Civile Environnement.

Les couvertures et les montants de garanties sont appropriés à la nature des risques et tiennent compte des capacités du marché de l'assurance.

Commentaires sur l'activité consolidée

Le chiffre d'affaires consolidé 2010 de la Compagnie Plastic Omnium s'élève à 3 249,6 millions d'euros en 2010, en progression de + 32 % par rapport à 2009.

Ce chiffre d'affaires intègre l'acquisition à 100 % d'Inergy Automotive Systems à compter du 1^{er} septembre 2010. Le chiffre

d'affaires pro forma, intégrant Inergy Automotive Systems à 100 % au 1^{er} janvier 2010, ressortirait à 3,65 milliards d'euros.

Par ailleurs, au 1^{er} janvier 2010, BPO, société turque spécialisée dans les pièces de carrosserie extérieure, a été intégrée globalement, alors qu'elle était consolidée précédemment par intégration proportionnelle.

La progression est de + 21 % à périmètre constant et de 16,5 % à taux de change et périmètre constants.

En M€, par secteur d'activité	Année		Variation
	2009	2010	
Plastic Omnium Automobile	2 014,5	2 778,0	+ 37,9 %
Plastic Omnium Environnement	444,1	471,6	+ 6,2 %
CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ	2 458,6	3 249,6	+ 32,2 %

En M€ et en % du CA, par zone géographique	Année		Variation
	2009	2010	
France	729,8 30 %	680,8 21 %	- 6,7 %
Europe (hors France)	971,3 40 %	1 259,1 39 %	+ 29,6 %
Amérique du Nord	420,3 17 %	712,6 22 %	+ 69,5 %
Asie	233,5 9 %	421,3 13 %	+ 80,4 %
Amérique du Sud, Afrique	103,7 4 %	175,8 5 %	+ 69,5 %
CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ	2 458,6 100 %	3 249,6 100 %	+ 32,2 %

Le chiffre d'affaires de *Plastic Omnium Automobile* a progressé de + 24 % à périmètre constant, à comparer à + 23 % pour la production automobile mondiale, grâce à son modèle de déploiement international.

Tout en croissant de 9 % en 2010, les ventes en Europe de l'Ouest contribuent à 44 % du chiffre d'affaires automobile, contre 56 % en 2009.

L'Asie et l'Amérique du Sud représentent désormais 21 % du chiffre d'affaires Automobile du Groupe contre 16 % en 2009. Le dispositif actuel de 26 usines (Chine, Inde, Thaïlande, Japon, Corée du Sud, Brésil, Argentine) sera complété par 4 nouvelles implantations industrielles en 2011.

En Amérique du Nord, la production automobile a spectaculairement rebondi de + 38 % en 2010, mais n'a pas encore retrouvé ses niveaux d'avant crise. Dans cette zone qui représente un important réservoir de croissance, Plastic Omnium Automobile réalise 26 % de ses ventes en 2010, contre 21 % en 2009.

Par constructeur automobile, les groupe PSA Peugeot Citroën et General Motors sont les premiers clients automobiles de Plastic Omnium, avec 17 % du chiffre d'affaires chacun, devant les groupes Volkswagen, BMW et Renault avec chacun 14 %.

Avec une progression de son chiffre d'affaires de 6 %, *Plastic Omnium Environnement* a poursuivi son développement autour de 3 axes : le design urbain avec de nouvelles commandes de conteneurs à ordures ménagères enterrés et semi-enterrés ; la réduction des déchets par le déploiement de la redevance générale incitative ; le lancement d'une nouvelle gamme de conteneurs en matière 100 % végétale. Sur un chiffre d'affaires total de 472 millions d'euros, 40 % est réalisé en France et 65 % avec les collectivités locales.

La marge brute consolidée s'établit à 494,1 millions d'euros, contre 329,1 millions d'euros en 2009. Elle progresse de 50 %, soit plus rapidement que le chiffre d'affaires, dont elle représente 15,2 % contre 13,4 % en 2009. Elle bénéficie de la réduction des frais de production dans le cadre du plan « PO 2009 », dans un contexte de hausse des matières premières.

Les **frais de recherche et développement**, en valeur brute, progressent de 34 millions d'euros pour s'élever à 143,7 millions d'euros, traduisant la reprise de l'activité et l'enrichissement du portefeuille de commandes. En valeur nette, soit après activation et refacturation aux clients, ils représentent 2 % du chiffre d'affaires, contre 1,8 % en 2009 ; ils s'élèvent à 64,9 millions d'euros, contre 44,2 millions d'euros en 2009.

Les **frais commerciaux** restent contenus à 56,1 millions d'euros contre 53 millions d'euros en 2009.

Les **frais administratifs** progressent de 129,8 millions d'euros en 2009 à 145,9 millions d'euros en 2010, mais ne représentent que 4,5 % du chiffre d'affaires, contre 5,3 % en 2009.

Le plan d'économies « PO 2009 » a permis une réduction annuelle pérenne des coûts, hors achats et amortissements, de 100 millions d'euros, qui se traduit par une **marge opérationnelle** avant amortissement des actifs incorporels acquis de 227,2 millions d'euros en 2010, soit 7 % du chiffre d'affaires, contre 102,1 millions d'euros et 4,2 % pour l'année 2009.

La marge opérationnelle se décompose de la façon suivante par activité :

(en millions d'euros)	2009	2010
Plastic Omnium Automobile	78,1	201,4
% du chiffre d'affaires de la division	3,9 %	7,2 %
Plastic Omnium Environnement	24,0	25,8
% du chiffre d'affaires de la division	5,4 %	5,5 %
TOTAL	102,1	227,2
% du chiffre d'affaires total	4,2 %	7,0 %

Après 100 millions d'euros de charges exceptionnelles et de restructuration en 2008-2009, les **autres charges** sont contenues à 15,8 millions d'euros en 2010. Elles comprennent :

- la réévaluation des 50 % détenus dans Inergy Automotive Systems pour + 18,8 millions d'euros,
- - 10,3 millions d'euros d'amortissement des contrats clients et de réévaluation des stocks dans le cadre de l'affectation du prix d'Inergy (16 millions d'euros en année pleine),
- - 24,3 millions d'euros correspondant à des dépréciations d'actifs et des charges et provisions pour pénalités et litiges.

Les **charges financières nettes** s'élèvent à 27,2 millions d'euros, contre 25 millions d'euros en 2009. Elles représentent 0,8 % du chiffre d'affaires.

Le Groupe enregistre en 2010 une **charge d'impôt** de 29,7 millions d'euros, contre - 8,2 millions d'euros en 2009, soit un taux effectif d'impôt de 16,2 %.

Traduisant la forte amélioration de la profitabilité, le **résultat net** s'établit à 150,7 millions d'euros, contre 31 millions d'euros pour l'année 2009. Le **résultat net part du Groupe par action** s'élève à 8,68 euros contre 1,74 euro sur l'année 2009.

Structure financière

La **capacité d'autofinancement** du Groupe atteint 357 millions d'euros, soit 11 % du chiffre d'affaires, en progression de 41 % par rapport à 2009 où elle s'élevait à 254 millions d'euros (10,3 % du chiffre d'affaires).

Les investissements industriels et projets s'élèvent à 138 millions d'euros. Ils restent, comme prévu, en dessous des 5 % du chiffre d'affaires, à 4,2 % en 2010.

Dans un contexte de forte augmentation de l'activité, le besoin en fonds de roulement a été réduit de 10 millions d'euros.

Au total, le **cash-flow libre** atteint, en 2010, 193 millions d'euros, soit 5,9 % du chiffre d'affaires.

Après 300 millions d'euros de croissance externe réalisés en 2010, l'**endettement net** du Groupe atteint 538 millions d'euros, inférieur à son niveau de fin 2008 (560 millions d'euros). Il représente 87 % des fonds propres, contre 92 % à fin 2009 et 1,3 fois l'EBITDA proforma.

Perspectives 2011

Le groupe Plastic Omnium s'est donné de nouveaux moyens pour croître, avec une taille, une rentabilité et une capacité à générer un cash flow libre, renforcées.

La politique stricte de contrôle des coûts est maintenue et le point mort durablement abaissé.

Les investissements restent ciblés dans les zones à forte croissance, avec, en 2011, l'ouverture de 6 nouvelles usines (3 en Chine, 1 au Brésil, 1 au Maroc, 1 en Pologne), pour assurer une génération de cash flow libre significative.

Plastic Omnium poursuivra sa politique d'acquisitions ciblées dans ses deux activités Automobile et Environnement tout en maîtrisant son endettement. Dans des conditions industrielles de marché normales, l'année 2011 s'annonce meilleure que 2010.

Événements postérieurs à la clôture

À la connaissance de la Société, aucun événement susceptible d'avoir une influence négative sur l'activité, la situation financière, les résultats et le patrimoine du Groupe au 31 décembre 2010, n'est intervenu depuis la date d'arrêt.

Informations environnementales et sociales données dans le cadre de l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce

(décret n° 2002-221 du 20 février 2002 et arrêté du 30 avril 2002)

La Compagnie Plastic Omnium, cotée sur NYSE Euronext Paris, est une holding qui n'a ni activité industrielle, ni personnel.

Les informations environnementales et sociales indiquées ci-dessous correspondent au même périmètre que celui de la consolidation financière, avec les mêmes règles d'intégration des filiales (dans la limite d'une participation ≥ 50 % pour les informations environnementales, la société HBPO intégrée en proportionnelle à 33,33 % n'y figure pas).

Par rapport à 2009, le périmètre 2010 intègre désormais 3 nouveaux sites industriels : 2 usines supplémentaires de Plastic Omnium Auto Exterior en Espagne et en Inde et 1 usine Plastic Omnium Environnement en Grande-Bretagne.

En revanche, 1 site industriel européen de l'activité automobile a été fermé en 2010.

Par ailleurs, 2 des 6 sites chinois de Plastic Omnium Auto Exterior n'ont renseigné que les informations sécurité et les consommations d'eau, d'énergie, de matières premières et de peinture & solvant.

Informations environnementales

Plastic Omnium poursuit la formalisation de son management environnemental initiée en 2001.

Le principe de management et de reporting retenu est celui de l'implication de tous les acteurs au travers du référentiel ISO 14001, avec une décentralisation des responsabilités au niveau de chaque entité. La centralisation ne concerne que la stratégie générale et la consolidation des données brutes communiquées par les sites.

Les partenaires et les fournisseurs sont progressivement intégrés à la démarche globale.

La forte implication de la Direction Générale et le déploiement d'un management de l'Environnement et de la Sécurité depuis 2002 se sont traduits par une poursuite de l'amélioration de divers indicateurs durant l'année 2010 :

- Grâce à une croissance de l'activité en 2010, les ratios de consommations d'énergies rapportées au volume de matières transformées suivent à nouveau leurs courbes d'amélioration amorcées en 2005 et ralenties en 2009 en raison de la crise :

- Électricité : 1,770 kWh/kg de matières transformées en 2010 contre 2,034 en 2009, soit - 13 %.
- Gaz : 0,768 kWh/kg de matières transformées en 2010 contre 0,897 en 2009, soit - 14 %.

- De même, le ratio des émissions de gaz à effet de serre rapportées au volume de matières transformées s'établit à 0,783 kg CO₂/kg de matières transformées en 2010 contre 0,889 en 2009, soit - 12 %.

- La part des déchets ultimes a été ramenée à 2,0 % des matières transformées en 2010 contre 2,1 % en 2009, ce qui représente une progression de 5 %.

- Dans le domaine de la sécurité, on constate une nouvelle baisse sur un an de 26 % du Tf1 (Taux de Fréquence des Accidents de Travail avec arrêt, personnel intérimaire inclus) à 4,16 contre 5,61 en 2009, de 22 % du Tf2 (Taux de Fréquence des Accidents de Travail avec et sans arrêt, personnel intérimaire inclus) à 10,61 contre 13,70 en 2009.

Pour la 3^e année consécutive, le Tf2 diminue de plus de 20 % par rapport à l'année précédente.

- Concernant le Tg (Taux de Gravité, personnel intérimaire inclus), son amélioration par rapport à 2009 est considérable : 0,16 contre 0,42 (valeur élevée due à l'intégration de 6 000 jours d'arrêt pour la prise en compte d'un accident fatal survenu sur l'un de nos sites en Pologne en mai 2009), mais demeure significative comparée au 0,18 de 2008 - 11 %).

Par ailleurs, le programme de certification ISO 14001 s'est poursuivi en 2010 ; il atteint à présent 79 sites certifiés sur 85, soit 93 % du périmètre de certification (contre 72 sites sur 80 à fin 2009).

Parallèlement, un programme de certification OHSAS 18001 a été initié fin 2005, et on dénombrait 66 sites certifiés sur 82 à fin décembre 2010, soit 80 % du périmètre de certification (contre 59 sites sur 77 à fin 2009).

La certification OHSAS 18001 du pilotage central de la sécurité des personnes et des biens du Groupe, obtenue en décembre 2006, a été confirmée en décembre 2010 par un audit de suivi n'ayant détecté aucune non-conformité.

> Données environnementales

Impacts environnementaux

- Consommations 2010 en eau, électricité, gaz

		2008	2009	2010
Eau en m ³	Consommation annuelle	2 028 424	1 764 298	2 196 986
	Part de CA couvert	98 %	99 %	99,85 %
Électricité en Kwh	Consommation annuelle	527 360 631	501 563 316	598 750 059
	Part de CA couvert	98 %	99 %	99,85 %
Gaz en Kwh	Consommation annuelle	258 698 971	221 199 377	259 756 904
	Part de CA couvert	98 %	99 %	99,85 %

• Consommations 2010 matières plastiques

		2008	2009	2010
Plastiques vierges (en tonnes)	Consommation annuelle	214 705	169 133	241 681
	<i>Part de CA couvert</i>	98 %	99 %	99,85 %
Plastiques recyclés (en tonnes)	Consommation annuelle	24 831	26 911	30 635
	<i>Part de CA couvert</i>	98 %	96 %	99,85 %
Total plastiques (en tonnes)	Consommation annuelle	239 536	196 044	272 316
	<i>Part de CA couvert</i>	98 %	99 %	99,85 %

• Consommations 2010 peintures et solvants

		2008	2009	2010
Peintures (en tonnes)	Consommation annuelle	4 588	5 017	7 203
	<i>Part de CA couvert</i>	98 %	99 %	99,85 %
Solvants (en tonnes)	Consommation annuelle	4 997	3 764	4 946
	<i>Part de CA couvert</i>	98 %	99 %	99,85 %
Solvants + Peintures (en tonnes)	Consommation annuelle	9 585	8 781	12 149
	<i>Part de CA couvert</i>	98 %	99 %	99,85 %

• Rejets atmosphériques 2010

COV (composés organiques volatils)

		2008	2009	2010
COV équivalent Carbone (en tonnes)		1 855	1 274	1 528
	<i>Part du CA couvert des sites concernés</i>	98 %	96 %	99,38 %

GES (gaz à effet de serre)

		2008	2009	2010
Gaz à effet de serre (en tonnes)		214 080	219 158	264 850
	<i>Part du CA couvert des sites concernés</i>	98 %	99 %	99,85 %

Ces chiffres correspondent aux émissions de CO₂ issues des énergies consommées par les sites industriels.
(source des facteurs d'émission utilisés : Agence Internationale de l'Énergie, données 2007).

• Déchets 2010

		2008	2009	2010
Déchets recyclés (en tonnes)	Rejets annuels	16 105	21 103	31 281
	<i>Part de CA couvert</i>	98 %	96 %	99,38 %
Déchets valorisés (en tonnes)	Rejets annuels	11 618	7 975	6 422
	<i>Part de CA couvert</i>	98 %	99 %	99,38 %
Déchets ultimes (en tonnes)	Rejets annuels	8 553	5 253	6 727
	<i>Part de CA couvert</i>	98 %	99 %	99,38 %
Total déchets (en tonnes)	Rejets annuels	36 276	34 331	44 430
	<i>Part de CA couvert</i>	98 %	99 %	99,38 %

- Coût global du traitement des déchets : 3,3 millions d'euros (99,38 % du CA couvert).
- Recette générée grâce à la vente par les sites des déchets à recycler : 4,1 millions d'euros (99,20 % du CA couvert).
- Utilisation de matériaux recyclés en 2010 :
 - Consommation de matières plastiques recyclées : 30 635 tonnes.
 - Par ailleurs, Plastic Recycling, filiale à 50/50 de Plastic Omnium et CFF Recycling, a recyclé par régénération 8 896 tonnes de matières plastiques.

Certifications

Le périmètre de certification est constitué de l'ensemble des sites de production des sociétés détenues à 50 % ou plus par Compagnie Plastic Omnium.

Les Sites Avancés Fournisseurs (SAF) sont inclus dans la certification des sites de production auxquels ils sont rattachés.

- ISO 14001 :

79 sites sont désormais certifiés ISO 14001, ce qui représente 93 % du périmètre à certifier, soit 85 sites.

De manière récurrente, Plastic Omnium acquiert et/ou construit régulièrement de nouvelles usines. En conséquence, l'objectif de 94 % visé pour 2010 a été partiellement atteint. Ces nouveaux sites sont néanmoins engagés dans cette démarche.

L'objectif visé pour 2011 est de 92 % (élargissement du périmètre de sites à certifier).

- OHSAS 18001 :

66 sites sont à présent certifiés OHSAS 18001, ce qui représente 80 % du périmètre à certifier, soit 82 sites.

Pour les mêmes raisons que pour l'ISO 14001, l'objectif de 87 % visé pour 2010 n'a pu être atteint, mais tous les sites sont néanmoins engagés dans cette démarche.

L'objectif visé pour 2011 est de 89 %.

D'autre part, la certification OHSAS 18001 du pilotage central de la sécurité des personnes et des biens du Groupe, obtenue en décembre 2006, a été confirmée en décembre 2010 par un audit de suivi qui n'a décelé aucune non-conformité.

Organisation

L'organisation Environnement et Sécurité initiée en 2001 repose sur :

- un Directeur Sécurité Groupe, chargé de la mise en œuvre de la stratégie HSE définie par le Comité de Direction

Groupe, de l'animation et de la coordination des plans d'actions associés au Système de Management Sécurité ;

- un « réseau Environnement » et un « réseau Sécurité » constitués de correspondants dédiés dans chaque entité ;
- une intégration dans les objectifs individuels des performances sécurité ;
- un reporting mensuel des principaux indicateurs Environnement et Sécurité, examiné en parallèle des indicateurs financiers au cours de chaque Comité de Direction Groupe.

Formation Sécurité & Environnement

- Information/Sensibilisation : 12 767 heures ont été dispensées en 2010, touchant 9 363 participants (99,38 % du CA couvert).
- Formation : 48 989 heures ont été dispensées en 2010, touchant 10 856 participants (99,38 % du CA couvert).
- Le déploiement du programme de formation, baptisé « Top Safety », lancé en 2005 et visant à développer durablement une culture de sécurité pour tendre vers le « zéro accident », s'est poursuivi en 2010.

On dénombre désormais 457 managers formés et 8 056 personnes sensibilisées, issus de sites industriels en Europe, aux États-Unis, au Mexique et en Amérique du Sud.

- En 2008, le Groupe a lancé un ambitieux plan HSE à l'horizon 2012. Doté d'un calendrier d'actions sur 4 ans, il traduit la volonté de Plastic Omnium de continuer à renforcer la sécurité des hommes et des biens et de minimiser les impacts de ses activités sur l'environnement.

Dépenses et investissements relatifs à l'environnement

- Recherche et Développement : 144 millions d'euros, soit 4,4 % du CA.
- Dépenses Environnement et Sécurité : 5,5 millions d'euros (99,38 % du CA couvert).
- Investissements Industriels et R&D : 138 millions d'euros.
- Investissements spécifiques Environnement et Sécurité : 3,5 millions d'euros (99,38 % du CA couvert).
- Provision pour risque environnemental : 0,8 million d'euros (99,38 % du CA couvert).
- Pas de produits transformés à base d'amiante.

À noter cependant que les variations de périmètres, d'assiette de répartition et de taux de réponse entre 2009 et 2010 ont une légère influence sur l'évolution des indicateurs.

Informations sécurité

Indicateurs sécurité (personnel intérimaire inclus)

	2008	2009	2010
Nombre de premiers soins	2 548	1 658	1 987
Nombre d'accidents du travail sans arrêt	360	219 *	211
Nombre d'accidents du travail avec arrêt	219	152 *	136
Nombre de jours perdus pour accidents du travail avec arrêt	5 806	11 503 **	5 224

Taux de fréquence et taux de gravité (personnel intérimaire inclus)

	2008	2009	2010
Tf1 : Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt en nombre d'accidents par million d'heures travaillées	6,83	5,61 *	4,16
Tf2 : Taux de fréquence des accidents du travail avec et sans arrêt en nombre d'accidents par million d'heures travaillées	18,06	13,70 *	10,61
Tg : Taux de gravité des accidents du travail en nombre de jours perdus pour accidents avec arrêt par millier d'heures travaillées	0,18	0,42 * et **	0,16

Taux de fréquence et taux de gravité (hors personnel intérimaire)

	2008	2009	2010
Tf1 : Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt en nombre d'accidents par million d'heures travaillées	5,90	5,25 *	3,77
Tf2 : Taux de fréquence des accidents du travail avec et sans arrêt en nombre d'accidents par million d'heures travaillées	16,27	13,08 *	10,11
Tg : Taux de gravité des accidents du travail en nombre de jours perdus pour accidents avec arrêt par millier d'heures travaillées	0,19	0,46 **	0,18

* Suppression rétroactive de 2 accidents avec arrêt et d'1 accident sans arrêt de 2009 suite à notification de refus de prise en charge par la CPAM intervenue en 2010.

** Intégration de 6 000 jours d'arrêt pour la prise en compte d'un accident fatal survenu sur l'un des sites du Groupe en Pologne en mai 2009.

Ces chiffres traduisent directement le résultat des actions entreprises depuis 8 ans pour améliorer la sécurité au travail.

Informations sociales

Plastic Omnium s'attache à recruter les meilleurs collaborateurs dans toutes ses activités et à mettre en place des outils de gestion performants pour assurer leur fidélisation et leur épanouissement.

L'organisation fait une large place aux méthodes de gestion en groupes de projets dans les activités de développement et en unités autonomes de production sur les sites industriels.

Tout en veillant à maintenir une culture de groupe international, Plastic Omnium favorise le management local et la résolution des problèmes au plus près du terrain. Le Groupe est respectueux des lois locales et recherche le consensus avec les partenaires sociaux, qui sont représentés à tous les niveaux de l'entreprise.

Le Groupe comprend, à fin 2010, 17 948 personnes, dont 69 % hors de France.

Données sociales

Données financières consolidées 2010

(en millions d'euros)	2009	2010
Salaires et appointements	354,5	409,4
Charges salariales	105,6	121,6
Participation des salariés	8,5	12,1
Coût des engagements retraite	(2,6)	(1,2)
Rémunération sur base d'actions	2,1	2,5
Autres charges de personnel	10,7	10,7
Frais de personnel hors intérimaires	478,8	555,1
Salaires et charges des intérimaires	25,5	51,0
TOTAL	504,3	606,1

Autres données 2010

Les effectifs inscrits présentés ci-dessous, et leur ventilation, portent sur tout le périmètre de consolidation.

	2008	2009	2010
Effectifs au 31 décembre	13 099	12 433	15 674
Contrats à durée indéterminée	12 038	11 317	13 976
Contrats à durée déterminée	1 061	1 116	1 698
Hommes	10 085	9 618	12 296
Femmes	3 014	2 815	3 378
Ouvriers	6 946	6 903	8 958
Employés, techniciens et agents de maîtrise	3 923	3 433	4 185
Cadres	2 230	2 097	2 531
Nombre de salariés licenciés dans l'année			
Licenciements économiques	472	815	203
Licenciements pour autre motif	420	283	394
Total des licenciements	892	1 098	597
Heures supplémentaires			
Temps de travail hebdomadaire de 35 à 48 heures selon les pays Heures supplémentaires (équivalent temps plein)	231	239	550
Intérimaires			
Intérimaires moyens en équivalent temps plein	1 656	998	2 251
Intérimaires en fin d'année	738	1 305	2 274
Nombre total de salariés travaillant en équipe			
Salariés travaillant en équipes	6 478	5 817	7 581
Dont salariés travaillant la nuit seulement	997	630	956
Dont salariés travaillant le week-end seul	57	29	59
Salariés à temps partiel	327	293	350
Absentéisme dans l'année et motifs (en % heures travaillées)			
Taux d'absentéisme pour accidents du travail	0,16 %	0,14 %	0,13 %
Taux d'absentéisme pour autres motifs	2,71 %	2,86 %	2,96 %
Taux d'absentéisme total	2,87 %	3,00 %	3,10 %
Égalité entre hommes et femmes			
Nombre de femmes au 31 décembre	395	366	455
Nombre de femmes cadres recrutées dans l'année	54	28	46
Relations sociales			
Comités existants	150	138	153
Autres commissions (Formation ou Suggestions)	42	39	62
Syndicats représentés	31	29	30
Accords d'entreprise conclus dans l'année	95	121	96
Formation			
Nombre de stagiaires	28 382	15 491	21 027
Nombre de stages/salarié/an	2,26	1,25	1,34
Total des factures des organismes de formation (en milliers d'euros)	3 158	2 010	3 062
Total des heures de formation	231 366	183 277	277 497
Heures de formation par an et par salarié	18,4	14,73	17,70
Personnes handicapées			
Nombre de handicapés	230	192	253
Œuvres sociales (France seule)			
Montant des œuvres sociales CE versées dans l'année (en milliers d'euros)	1 557	1 417	1 509

Commentaires sur l'activité sociale

Règles et méthodes comptables

La Compagnie Plastic Omnium a établi ses comptes selon les principes et méthodes du Plan Comptable Général français (Règlement CRC 99-03 modifié par les règlements du Comité de la Réglementation Comptable et de l'Autorité des Normes Comptables).

Les principes comptables retenus pour l'élaboration des comptes 2010 sont identiques à ceux de l'exercice 2009.

Pour plus de détails, le lecteur se reportera au paragraphe Principes et méthodes comptables de l'annexe sociale aux comptes annuels 2010.

Évolution du résultat

Les produits d'exploitation de Compagnie Plastic Omnium se sont élevés à 22,1 millions d'euros en 2010 contre 16,3 millions d'euros en 2009. Ces produits consistent essentiellement en :

- Redevances sur concessions de marques chargées aux filiales pour 14 millions d'euros ;
- Refacturations à différentes filiales du Groupe de frais engagés pour leur compte, pour 7,7 millions d'euros.

Le résultat d'exploitation ressort négatif à hauteur de 4,3 millions d'euros en 2010 à comparer à un profit de 1,2 million d'euros en 2009.

Le résultat financier de la Compagnie Plastic Omnium présente un profit de 96,9 millions d'euros contre un profit de 76,8 millions d'euros en 2009. Cette variation du résultat financier découle des éléments suivants :

- reprise nette de provision pour dépréciation et risques financiers des participations, risques de change, de 20,1 millions d'euros en 2010 contre 36,9 millions d'euros l'exercice précédent ;
- dividendes reçus des filiales de 82,6 millions d'euros contre 42,9 millions d'euros en 2009 ;
- perte nette de change après variation de provisions de 4 millions d'euros en 2010 contre 2,6 millions d'euros en 2009.
- charge nette d'intérêts sur emprunts de 1,8 million d'euros, à l'identique de 2009 ;
- pas d'autres produits financiers contre 1,3 million d'euros en 2009 ;

Après prise en compte d'un résultat exceptionnel positif de 0,1 million d'euros, le résultat avant impôt ressort positif à 92,5 millions d'euros contre 79,2 millions d'euros au titre de l'exercice 2009.

L'impôt sur les bénéfices se traduit en 2010 par un produit fiscal de 15,4 millions d'euros contre 11,7 millions d'euros en 2009.

En conséquence, le résultat net de l'exercice 2010 se traduit par un bénéfice net de 108 millions d'euros à comparer à un bénéfice net de 90,9 millions d'euros au titre de 2009.

Aucune réintégration de frais généraux dans le bénéfice imposable n'est intervenue au cours de l'exercice 2010, par application des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts.

Évolution de la structure financière

Au 31 décembre 2010, la structure financière de Compagnie Plastic Omnium présente un endettement net de 175,5 millions d'euros à comparer à une trésorerie nette de 6,2 millions d'euros au 31 décembre 2009. Cette évolution résulte principalement du rachat d'Inergy Automotive Systems pour 207 millions d'euros, de la souscription à l'augmentation de capital de Plastic Omnium GmbH pour 48 millions d'euros, du versement d'un dividende de 11,3 millions d'euros et de la remontée de dividendes de filiales pour 82,6 millions d'euros (contre 42,9 millions d'euros en 2009).

Pour des raisons de confidentialité, Compagnie Plastic Omnium ne publie pas toutes les informations fournies dans le tableau des filiales et participations.

Prises de Contrôle

Au cours de l'exercice écoulé, notre société a pris le contrôle d'Inergy Automotive Systems SA. Avec l'acquisition pour 207,7 millions d'euros des 50 % détenus jusqu'alors par Solvay, la participation de Compagnie Plastic Omnium dans Inergy Automotive Systems SA est passée de 26,8 à 76,8 %.

Rémunérations des mandataires sociaux

Conformément aux dispositions prévues à l'article L. 225-102.1 du Code de Commerce et au Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF de décembre 2008, il est rendu compte de la rémunération totale et des avantages en nature versés durant l'exercice à chaque mandataire social.

1. Synthèse des rémunérations brutes, options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

M. Laurent BURELLE Président-Directeur Général <i>(montants en euros)</i>	Exercice 2009	Exercice 2010
Rémunérations dues au titre de l'exercice <i>(détail au 2 ci-dessous)</i>	1 808 734	2 808 039
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice <i>(détail au 4 ci-dessous)</i>	0	1 280 000
Valorisation des actions de performances attribuées au cours de l'exercice <i>(détail au 6 ci-dessous)</i>	0	0
TOTAL	1 808 734	4 088 039

M. Paul Henry LEMARIE Administrateur - Directeur Général Délégué <i>(montants en euros)</i>	Exercice 2009	Exercice 2010
Rémunérations dues au titre de l'exercice <i>(détail au 2 ci-dessous)</i>	1 151 017	1 454 746
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice <i>(détail au 4 ci-dessous)</i>	0	768 000
Valorisation des actions de performances attribuées au cours de l'exercice <i>(détail au 6 ci-dessous)</i>	0	0
TOTAL	1 151 017	2 222 746

M. Jean-Michel SZCZERBA Directeur Général Délégué <i>(depuis le 16 mars 2010)</i> <i>(montants en euros)</i>	Exercice 2010
Rémunérations dues au titre de l'exercice <i>(détail au 2 ci-dessous)</i>	779 699
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice <i>(détail au 4 ci-dessous)</i>	1 024 000
Valorisation des actions de performances attribuées au cours de l'exercice <i>(détail au 6 ci-dessous)</i>	0
TOTAL	1 803 699

2. Récapitulatif des rémunérations brutes de chaque dirigeant mandataire social

M. Laurent BURELLE Président-Directeur Général (montants en euros)	Exercice 2009		Exercice 2010	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
· rémunération fixe ⁽¹⁾	78 446	78 446	80 589	80 589
· rémunération variable ^{(1) (2)}	1 613 826	1 612 591	2 609 012	1 845 239
· rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
· jetons de présence	116 462	116 462	118 438	118 438
· avantages en nature	Véhicule de fonction		Véhicule de fonction	
TOTAL	1 808 734	1 807 499	2 808 039	2 044 266

M. Paul Henry LEMARIE Administrateur - Directeur Général Délégué (montants en euros)	Exercice 2009		Exercice 2010	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	montants versés
· rémunération fixe ⁽¹⁾	78 446	78 446	80 589	80 589
· rémunération variable ^{(1) (2)}	1 006 375	1 005 604	1 304 506	1 002 700
· rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
· jetons de présence	66 196	66 196	69 651	69 651
· avantages en nature	Véhicule de fonction		Véhicule de fonction	
TOTAL	1 151 017	1 150 246	1 454 746	1 152 940

(1) Versée par Burelle SA.

(2) Au titre des prestations de services de Direction Générale, Burelle SA facture à la Compagnie Plastic Omnium et ses sociétés contrôlées une quote-part des rémunérations brutes versées à chaque mandataire social en fonction de l'estimation du temps passé par chaque Directeur Général au profit du Groupe Plastic Omnium. La rémunération variable a pour base la capacité d'autofinancement consolidée du Groupe Burelle (après paiement de l'impôt et des intérêts) et est versée par Burelle SA.

M. Jean-Michel SZCZERBA Directeur Général Délégué (montants en euros)	Exercice 2010	
	Montants dus	Montants versés
· rémunération fixe	619 699	619 699
· rémunération variable	150 000	150 000
· rémunération exceptionnelle	0	0
· jetons de présence	10 000	10 000
· avantages en nature	Véhicule de fonction	
TOTAL	779 699	779 699

En conformité avec les dispositions de l'Article L. 225-102-1 du Code de Commerce, il est rendu compte des rémunérations versées par Burelle SA aux mandataires sociaux de la Compagnie Plastic Omnium au cours de l'exercice 2010 et de la quote-part facturée à la Compagnie Plastic Omnium au titre des prestations de services de Direction Générale dans le tableau ci-dessous :

(montants en euros)	Rémunérations brutes versées par Burelle SA en 2010	Dont part variable	Quote-part facturée au groupe Plastic Omnium en 2010	Dont part variable
M. Laurent BURELLE	1 946 272	1 845 239	1 463 629	1 402 381
M. Paul Henry LEMARIE	1 103 733	1 002 700	541 644	501 350
M. Jean BURELLE	1 112 883	1 002 700	270 822	250 675
M. Jean-Michel SZCZERBA	0	0	0	0

3. Jetons de présence

> 3.1. Versés par la Compagnie Plastic Omnium

Membres du conseil (montants en euros)	Jetons de présence versés en 2009	Jetons de présence versés en 2010
M. Laurent BURELLE	21 969	23 807
M. Paul Henry LEMARIE	16 369	18 207
M. Jean BURELLE	16 369	16 907
Mme Éliane LEMARIE	15 069	18 207
M. Pierre BURELLE	11 169	-
Mme Laurence DANON	18 969	10 187
M. Jean-Pierre ERGAS	18 969	19 507
M. Thierry de la TOUR D'ARTAISE	15 069	15 607
M. Jérôme GALLOT	16 369	20 807
M. Francis GAVOIS	18 969	20 807
M. Vincent LABRUYERE	20 569	22 407
M. Alain MERIEUX	15 069	15 607
M. Bernd GOTTSCHALK	15 069	16 907
Mme Anne-Marie COUDERC	-	8 019
TOTAL	220 000	226 983

Le Conseil d'Administration, dans sa séance du 16 mars 2010 a fixé la répartition des jetons de présence comme suit :

- Président : 2 700 euros par séance du Conseil
- Administrateurs : 1 300 euros par séance du Conseil
- Président du Comité des Comptes : 2 100 euros par séance du Comité
- Membre du Comité des Comptes : 1 300 euros par séance du Comité
- Solde réparti proportionnellement entre les Administrateurs

> 3.2. Versés par d'autres sociétés contrôlées et par Burelle SA

Mandataire social (montants en euros)	Jetons de présence versés en 2009	Jetons de présence versés en 2010
M. Laurent BURELLE	94 493	94 631
M. Paul Henry LEMARIE	49 827	51 444
M. Jean BURELLE	70 243	72 781
M. Jean-Michel SZCZERBA	-	10 000
TOTAL	214 563	228 856

4. Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social

Nom et fonctions du Mandataire social	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Prix d'exercice	Période d'exercice
M. Laurent BURELLE Président-Directeur Général	50 000	Avril 2010	Achat	1 280 000	25,60	Avril 2014 à Mars 2017
M. Paul Henry LEMARIE Administrateur – Directeur Général Délégué	30 000	Avril 2010	Achat	768 000	25,60	Avril 2014 à Mars 2017
M. Jean-Michel SZCZERBA Directeur Général Délégué	40 000	Avril 2010	Achat	1 024 000	25,60	Avril 2014 à Mars 2017

5. Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Nom et fonctions du Mandataire social	Date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
M. Laurent BURELLE Président-Directeur Général	2005	263	21,15 €
M. Paul Henry LEMARIE Administrateur – Directeur Général Délégué	2003 2005	6 000 36 000	27,06 € 21,15 €
M. Jean- Michel SZCZERBA Directeur Général Délégué	2003 2005	22 500 16 000	27,06 € 21,15 €

6. Actions de performance attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Nom et fonctions du Mandataire social	Actions de performance attribuée durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe	Date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité
M. Laurent BURELLE Président Directeur Général	0	-	-	-	-	-
M. Paul Henry LEMARIE Administrateur – Directeur Général Délégué	0	-	-	-	-	-
M. Jean-Michel SZCZERBA Directeur Général Délégué	0	-	-	-	-	-

7. Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque dirigeant mandataire social

Nom et fonctions du Mandataire social	Actions de performance devenues disponibles pour les dirigeants mandataires sociaux	Date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
M. Laurent BURELLE Président Directeur Général	0	-	-	-
M. Paul Henry LEMARIE Administrateur - Directeur Général Délégué	0	-	-	-
M. Jean-Michel SZCZERBA Directeur Général Délégué	0	-	-	-

Enfin, le Conseil d'Administration de la Compagnie Plastic Omnium a décidé, au cours de l'année 2003, la mise en place d'un plan de retraite complémentaire dont bénéficient les membres du Comité de Direction de la Compagnie Plastic Omnium ; celui-ci assure à ces salariés, une rente de retraite égale à 1 % de la moyenne de leur rémunération au cours des 5 années précédant leur départ en retraite par année d'ancienneté, sous condition d'une ancienneté minimale de sept années au sein du Groupe et plafonnée à 10 %. Un plan similaire a été décidé en 2003 par le Conseil

d'Administration de Burelle SA pour les mandataires sociaux exerçant des fonctions salariées. Au titre du régime à prestations définies, le montant des engagements pris en charge par le Groupe s'élève au 31 décembre 2010 à 307 000 euros. Les autres régimes de retraite dont bénéficie la Direction Générale sont identiques à ceux mis en place au profit des collaborateurs du Groupe bénéficiant du statut cadre.

Capital social

Au 31 décembre 2010, le capital social, identique à fin 2009, s'élève à 8 822 299,50 euros divisé en 17 644 599 actions de 0,5 euro de valeur nominale.

Actionnariat

Au 31 décembre 2010, Burelle SA détenait 54,74 % du capital de la Compagnie Plastic Omnium. À la connaissance de

la Société, aucun autre actionnaire ne possède 5 % ou plus du capital social.

Au 31 décembre 2010, le plan d'épargne d'entreprise, mis en place en janvier 1997, comprenait 1 533 adhérents détenant 331 825 actions de la Compagnie Plastic Omnium soit 1,88 % du capital social, achetées sur le marché boursier. Les salariés ne disposent pas d'autres actions au titre de l'actionnariat prévu par les articles L. 225-129 et L. 225-138 du Code de Commerce, ni au titre de la participation aux résultats de l'entreprise.

Plans d'options de souscription ou d'achat d'actions

Au 31 décembre 2010, Compagnie Plastic Omnium présentait des plans d'options de souscription ou d'achat dont les principales données sont les suivantes :

Assemblée Générale	Conseil d'Administration	Option	Prix de l'option à l'origine (en euros)	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'options à l'origine	Après division par 6		Options levées ou abandonnées en 2010
						Prix de l'option (en euros)	Nombre d'options consenties	
	16 mai 2002	Achat	81,18	15	60 000	13,53	360 000	58 500
	14 mai 2003							
	22 avril 2004	Achat	42,30	54	118 500	21,15	237 000	107 014
	11 mars 2005							
	28 avril 2005	Achat	34,90	11	267 000	34,90	267 000	7 000
	25 avril 2006							
	24 avril 2007	Achat	39,38	65	330 000	39,38	330 000	5 200
	24 juillet 2007							
	24 avril 2008	Achat	26,51	39	350 000	26,51	350 000	-
	22 juillet 2008							
	28 avril 2009	Achat	25,60	124	375 000	25,60	375 000	3 500
	16 mars 2010							

Ces options sont consenties au bénéfice des salariés et mandataires sociaux de la Compagnie Plastic Omnium et de ses sociétés liées. Celles-ci peuvent être levées en totalité à l'issue de la période d'indisponibilité fiscale. Les prix d'achat ont été fixés dans le cadre des dispositions prévues aux articles L. 225-177 et L. 225-179, sans décote.

Droits de vote double

Sous réserve du droit de vote double décrit ci-après, aucun privilège n'est attaché à une catégorie particulière d'actions ou à une catégorie particulière d'actionnaires.

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire et de personnes dont il détient les droits, soit par succession ab intestat, soit par donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de

vote double est également attaché aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison des actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Le bénéfice du droit de vote double cesse pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert en faveur d'un autre actionnaire, hormis tout transfert du nominatif au nominatif par suite de succession ou de donation familiale.

Au 31 décembre 2010, la Société comptait, après déduction de l'autodétention, 9 991 143 actions ayant un droit de vote double.

Accord relatif au changement de contrôle

À la date du présent document, il n'existe, à la connaissance de la Compagnie Plastic Omnium, aucun accord relatif à une option sur une entité membre du groupe Plastic Omnium ni aucun accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de son contrôle.

Programme d'achat d'actions propres

1. Position du portefeuille au 31 décembre 2010.

Au 31 décembre 2010 Compagnie Plastic Omnium détenait 1 479 585 de ses propres actions, représentant 8,39 % de son capital dont 486 849 actions acquises en 2010 au prix moyen de 36,91 euros, 483 510 cédées en 2010 au prix moyen de 34,70 euros.

Les achats et cessions d'actions réalisés au cours de l'exercice, autres que ceux effectués dans le cadre du plan d'options d'achat d'actions, se sont inscrits dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 avril 2009, renouvelée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 avril 2010, statuant en application des dispositions de l'article 225-209 du Code de Commerce, et visaient à :

- l'animation du cours par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidités conforme à la charge déontologique de l'AFEI ;

- l'annulation ultérieure des actions à des fins d'optimisation du résultat net par action ;
- l'attribution d'options d'achat d'actions aux salariés et mandataires sociaux du Groupe ;
- l'attribution d'actions gratuites à des salariés et mandataires sociaux du Groupe ;
- la conservation des actions acquises et la remise d'actions à l'échange ou en paiement, dans le cadre d'opérations de croissance externe.

La répartition du portefeuille d'actions propres détenues au 31 décembre 2010 et tenant compte des divisions du titre opérées en 2003 et 2005 par Compagnie Plastic Omnium est la suivante :

Motif du programme	Nombre de titres détenus	Nombre d'options d'actions pouvant être levées
Plan d'options d'achat du 11 mars 2005	99 386	99 386
Plan d'options d'achat du 25 avril 2006	247 000	247 000
Plan d'options d'achat du 24 juillet 2007	298 000	298 000
Plan d'options d'achat du 22 juillet 2008	340 800	340 800
Plan d'options d'achat du 16 mars 2010	371 500	371 500
Titres affectés à de futurs plans d'options	89 455	-
Liquidité	3 444	
Croissance externe	30 000	

2. Renseignements concernant les rachats opérés au cours de l'exercice 2010

Au cours de l'exercice 2010, la Société a procédé au rachat de 486 849 de ses propres actions pour un montant de 17 969 054 euros, soit un prix d'achat moyen par action de 36,91 euros.

Entre le 29 avril 2010 et le 31 décembre 2010, la Société a acquis 342 706 actions pour une valeur globale de 14 124 847 euros, soit une valeur unitaire de 41,22 euros, dont 312 706 actions au titre du contrat de liquidité et

30 000 actions en dehors de ce contrat. Sur cette même période, la Société a cédé dans le cadre du contrat de liquidité 323 404 actions pour une valeur de cession globale de 12 891 761 euros, soit une valeur unitaire de 39,86 euros.

Entre le 1^{er} janvier 2011 et le 28 février 2011, la Société a acquis 108 071 actions pour une valeur globale de 6 133 941 euros, soit une valeur unitaire de 56,76 euros, dont 58 071 actions au titre du contrat de liquidité et 50 000 actions en dehors de ce contrat. Sur cette même période, la Société a cédé dans le cadre du contrat de liquidité 47 423 actions pour une valeur de cession globale de 2 703 956 euros, soit une valeur unitaire de 57,02 euros.

Le tableau ci-dessous récapitule les opérations effectuées dans ce cadre et l'utilisation faite des titres rachetés par finalité :

Date de l'autorisation de l'Assemblée Générale	28 avril 2009 (6 ^e résolution)	29 avril 2010 (6 ^e résolution)
Plafond des rachats autorisés	10 % du capital au 28/04/2009 soit 1 814 680 actions, pour un montant maximum de 63 513 800 euros	10 % du capital au 29/04/2010 soit 1 764 460 actions, pour un montant maximum de 105 867 600 euros
Prix d'achat maximum par action	35 €	60 €
Finalités autorisées	Annulation ; Options d'achat ; Attribution gratuite, Liquidité et Animation du marché, Croissance externe	Annulation ; Options d'achat ; Attribution gratuite, Liquidité et Animation du marché, Croissance externe
Conseil d'Administration ayant décidé les rachats (montant maximum)	16 mars 2010	15 mars 2011
Finalité des rachats	Liquidité	Croissance externe et Liquidité
Période des rachats opérés	1 ^{er} janvier au 28 avril 2010	Du 29 avril au 31 décembre 2010
Nombre de titres rachetés	144 143	342 706
Prix d'achat moyen par action	26,67 €	41,22 €
Utilisation des titres rachetés	Annulation : Néant Autres : 144 143	Annulation : Néant Autres : 342 706

3. Opérations réalisées par la Société sur ses propres titres au cours de l'exercice 2010

Pourcentage de capital autodétenu de manière directe et indirecte au 31 décembre 2010 dont :	8,39 %
• adossé à des plans existants d'options d'achat d'actions	7,7 %
• destiné à être annulé	Néant
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	502 195
Nombre de titres détenus en portefeuille	1 479 585
Valeur nette comptable du portefeuille au 31 décembre 2010	29 607 641 €
Valeur de marché du portefeuille au 31 décembre 2010	78 418 005 €

	Flux bruts cumulés		
	Achats	Ventes	Levées
Nombre de titres	486 849	483 510	168 714
Cours moyen de la transaction	36,91 €	34,70 €	-
Prix d'exercice moyen	-	-	18,76 €
Montants	17 969 054 €	16 776 997 €	3 165 423 €

Rapport du Conseil d'Administration sur les résolutions présentées à l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 28 avril 2011

Rapport du Conseil d'Administration sur les résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

> Approbation des opérations et comptes annuels de l'exercice 2010 (1^{re} résolution)

La première résolution soumet à votre approbation les comptes annuels de l'exercice 2010.

Le résultat de l'exercice 2010 se traduit par un bénéfice net de 107 967 337 euros.

> Affectation du résultat et fixation du montant du dividende de l'exercice 2010 (2^e résolution)

La deuxième résolution a pour objet l'affectation du résultat et la fixation du dividende de l'exercice 2010.

Il est précisé que la Société détenant 1 564 317 actions propres le 12 mai 2010, jour de la mise en paiement du dividende relatif à l'exercice 2009, le dividende correspondant à ces actions, soit 1 095 022 euros, n'a pas été distribué et a été affecté au compte « Report à nouveau ».

Le bilan de l'exercice 2010 faisant apparaître un bénéfice net de 107 967 337 euros et un report à nouveau de 232 197 780 euros, nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice comme suit :

(en euros)	
Bénéfice de l'exercice 2010	107 967 337
Affectation à la réserve légale	505 487
Résultat de l'exercice après affectation à la réserve légale	107 461 850
Report à nouveau au 31 décembre 2010	232 197 780
TOTAL DISTRIBUABLE	339 659 630
Montant proposé du dividende au titre de l'exercice 2010 (1,40 euro par action)	24 702 439
Solde du résultat de l'exercice écoulé après distribution du dividende affecté au report à nouveau	314 957 191

La mise en paiement du dividende sera effectuée le 6 mai 2011.

Il est précisé que le montant global du dividende est basé sur le nombre d'actions Compagnie Plastic Omnium existantes au 31 décembre 2010, soit 17 644 599 actions. En conséquence, lors de la mise en paiement, le dividende correspondant aux actions propres détenues par la Société sera affecté au poste « Report à nouveau ».

Il est rappelé que les sommes réparties au titre des 3 derniers l'ont été comme suit :

Exercice	Nombre d'actions rémunérées	Sommes réparties (en euros)	Dividende net (en euros)
2007*	17 385 100 actions ayant donné droit à dividende	12 169 570	0,70
2008*	16 940 234 actions ayant donné droit à dividende	5 929 082	0,35
2009*	16 080 282 actions ayant donné droit à dividende	11 256 197	0,70

* Les distributions au titres des exercices clos les 31 décembre 2007, 31 décembre 2008 et 31 décembre 2009 étaient éligibles à l'abattement de 40 % bénéficiant aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France, prévu à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

> Approbation d'une convention réglementée (3^e résolution)

La troisième résolution a pour objet de soumettre à votre approbation, conformément à l'article L. 225-40 du Code de Commerce, la convention visée au rapport spécial des Commissaires aux Comptes relatif aux conventions réglementées et conclue par Compagnie Plastic Omnium au cours de l'exercice 2010.

Cette convention, conclue entre Compagnie Plastic Omnium et sa filiale à 76,8 %, Inergy Automotive Systems, est relative à l'attribution à Compagnie Plastic Omnium d'une licence d'exploitation des marques appartenant à Inergy Automotive Systems.

> Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2010 (4^e résolution)

La quatrième résolution soumet à votre approbation les comptes consolidés de l'exercice 2010 qui se soldent par un bénéfice net consolidé part du Groupe de 139 546 milliers d'euros.

> Quitus à donner aux administrateurs (5^e résolution)

La cinquième résolution a pour objet de donner quitus aux administrateurs pour leur gestion de la Société au cours de l'exercice 2010.

> Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société (6^e résolution)

L'Assemblée Générale du 29 avril 2010, dans sa 6^e résolution, a autorisé la Société à opérer en Bourse sur ses propres actions, aux conditions suivantes :

- prix maximum d'achat : 60 euros
- détention maximum : 10 %
- montant maximum des acquisitions : 105 867 600 euros.

Il est rappelé que :

- entre le 29 avril 2010 et le 31 décembre 2010, la Société a acquis 342 706 actions pour une valeur globale de 14 124 847 euros, soit une valeur unitaire de 41,22 euros, dont 312 706 actions au titre du contrat de liquidité et 30 000 actions en dehors de ce contrat. Sur cette même période, la Société a cédé dans le cadre du contrat de liquidité 323 404 actions pour une valeur de cession globale de 12 891 761 euros, soit une valeur unitaire de 39,86 euros,
- entre le 1^{er} janvier 2011 et le 28 février 2011, la Société a acquis 108 071 actions pour une valeur globale de 6 133 941 euros, soit une valeur unitaire de 56,76 euros, dont 58 071 actions au titre du contrat de liquidité et 50 000 actions en dehors de ce contrat. Sur cette même période, la Société a cédé dans le cadre du contrat de liquidité 47 423 actions pour une valeur de cession globale de 2 703 956 euros, soit une valeur unitaire de 57,02 euros.

Le bilan détaillé des opérations réalisées et le descriptif de l'autorisation soumise à votre vote figurent au Chapitre « Rachat par la Société de ses propres actions » du rapport de gestion.

L'autorisation conférée par l'Assemblée Générale du 29 avril 2010 d'opérer en Bourse sur les actions de la Société expire le 28 octobre 2011.

La sixième résolution a pour objet de vous proposer de renouveler cette autorisation conférée au Conseil d'Administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société, pour une nouvelle durée de dix-huit mois à compter de la date de l'Assemblée Générale, privant ainsi d'effet l'autorisation donnée au même titre au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 29 avril 2010 dans sa 6^e résolution.

Les conditions proposées au titre de cette nouvelle autorisation sont les suivantes :

- prix maximum d'achat : 153 euros
- détention maximum : 10 %
- montant maximum des acquisitions : 269 962 380 euros.

Cette autorisation permet à votre Conseil d'Administration d'acquérir les actions de la Société dans les conditions prévues par les articles L. 225-209 et suivants du Code de Commerce en vue :

- d'assurer l'animation du cours par un prestataire de service d'investissements dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte déontologique de l'AMAFI ; ou
- d'annuler tout ou partie des titres rachetés, dans les conditions prévues à l'article L. 225-209 du Code de Commerce, dans le cadre d'une réduction de capital qui serait décidée ou autorisée par l'Assemblée Générale Extraordinaire ; ou
- de les attribuer ou de les céder à des salariés ou anciens salariés ou des mandataires sociaux ou anciens mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés qui lui sont liées ou lui seront liées dans les conditions et selon les modalités prévues par la réglementation applicable, notamment dans le cadre de plans d'options d'actions, d'opérations d'attributions gratuites d'actions existantes ou de plans d'épargne d'entreprise ou inter-entreprise ; ou,
- de les conserver ou de les remettre ultérieurement à titre d'échange, de paiement ou autre, dans le cadre d'opérations de croissance externe ; ou
- de mettre en œuvre toute pratique de marché admise ou qui viendrait à être admise par les autorités de marché.

> Renouvellement du mandat d'un administrateur (7^e résolution)

Il est proposé à l'Assemblée Générale de renouveler, pour la durée statutaire de trois ans, le mandat d'administrateur de Monsieur Vincent Labruyère. Ce mandat prendrait fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2014 pour statuer sur les comptes de l'exercice 2013.

> Ratification de la nomination provisoire d'un administrateur (8^e résolution)

La huitième résolution a pour objet la ratification de la coopération de Madame Anne-Marie Couderc en tant que nouvel administrateur, en remplacement de Madame Laurence Danon, administrateur démissionnaire.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale de ratifier la nomination de Madame Anne-Marie Couderc pour la durée restant à courir du mandat de Madame Laurence Danon, soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

**> Nomination d'un nouvel administrateur
(9^e résolution)**

La neuvième résolution a pour objet de proposer à l'Assemblée Générale, la nomination de Madame Anne Asensio en qualité d'administrateur pour la durée statutaire de trois années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2014 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013.

**> Fixation du montant des jetons de présence
(10^e résolution)**

La dixième résolution propose à l'Assemblée Générale de porter le montant des jetons de présence à 260 000 euros à compter de l'exercice 2011.

**Rapport du Conseil d'Administration
sur les résolutions de la compétence
de l'Assemblée Générale
Extraordinaire****> Division de la valeur nominale de l'action
par trois (11^e résolution)**

Afin de conférer une meilleure liquidité au titre et une plus grande accessibilité aux actionnaires individuels, votre Conseil d'Administration vous propose dans sa onzième résolution, la division par trois de la valeur nominale de l'action, passant ainsi de 0,50 euro à 0,17 euro et, par voie de conséquence, la multiplication par trois du nombre de titres.

En conséquence, les actionnaires se verront attribuer trois actions nouvelles de valeur nominale de 0,17 euro pour une action ancienne d'une valeur nominale de 0,50 euro. Les actions détenues par les administrateurs nommés par l'Assemblée Générale des actionnaires, en garantie de leur gestion, détenues pendant la durée de leur mandat, seront au nombre de trois cents au lieu de cent actuellement.

Afin d'éviter que, par suite de la division par trois, le montant de la valeur nominale s'élève au chiffre de 0,16666 euro, votre Conseil d'Administration vous propose d'augmenter la valeur nominale de l'action à 0,17 euro par incorporation des réserves disponibles de la Société.

Les articles 6 et 11 des statuts seront modifiés en conséquence comme suit :

Article 6 – Capital social

« Le capital social est fixé à la somme de 8 998 745,49 euros. Il est divisé en 52 933 797 actions de 0,17 euro chacune, toutes de même catégorie. »

Article 11 – Administration, alinéa 5

« Pendant la durée de son mandat, chaque administrateur doit être propriétaire de 300 actions au moins. »

**> Délégation de compétence au Conseil
d'Administration pour décider, avec maintien
du droit préférentiel de souscription, l'émission
d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs
mobilières donnant accès au capital de la Société
(12^e résolution)**

La douzième résolution a pour objet de vous proposer de déléguer la compétence de l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration aux fins de procéder, en cas de besoin, à l'augmentation du capital social, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par l'émission d'actions nouvelles et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital.

Cette délégation de compétence serait donnée pour une durée de 26 mois à compter de l'Assemblée Générale du 28 avril 2011. Le montant maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, immédiatement ou à terme, en vertu de la présente délégation, serait de 300 millions d'euros.

Sur cette base, le Conseil d'Administration serait autorisé à procéder à ces émissions, en une ou plusieurs fois, au mieux des intérêts de la Société et de ses actionnaires, et pourrait, conformément à la loi, instituer au profit des actionnaires un droit de souscription réductible.

Le Conseil d'Administration serait autorisé à réaliser des émissions de bons de souscription d'actions de la Société par offre de souscription, mais également par attribution gratuite aux propriétaires des actions anciennes.

Le Conseil d'Administration pourrait, dans chaque cas, si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, décider, dans l'ordre qu'il déterminera et conformément à la loi, de la limiter au montant des souscriptions reçues ou, en tout ou partie, de répartir librement les titres non souscrits ou de les offrir au public.

La présente délégation de compétence couvrirait également l'autorisation d'émission, dans les conditions précisées ci-dessus, de valeurs mobilières donnant accès à des titres de créance pour un montant nominal maximum limité à 150 millions d'euros.

Enfin, le Conseil d'Administration aurait compétence pour imputer l'ensemble des frais d'émission des titres réalisés en vertu de la présente résolution, sur les montants des primes d'augmentation de capital correspondantes, et de prélever sur ces primes les sommes nécessaires pour doter la réserve légale.

> Délégation de compétence au Conseil d'Administration pour augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'émissions de titre avec maintien du droit préférentiel de souscription réalisées en application de la 12^e résolution (13^e résolution)

Ainsi que la loi le permet, la treizième résolution permettrait au Conseil d'Administration de décider, s'il constatait une demande excédentaire lors d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription décidée au terme de la 12^e résolution, d'augmenter le nombre de titres à émettre au même prix que celui retenu pour l'émission initiale, dans les délais et limites prévus par la réglementation applicable.

Cette faculté permettrait au Conseil d'Administration, dans le cas où une émission ferait l'objet d'une demande supérieure au montant proposé, de procéder, dans le délai de trente jours de la clôture de la période de souscription, à une émission complémentaire de titres limitée à 15 % de l'émission initiale et au même prix, en restant dans la limite du montant nominal prévu dans la 12^e résolution, afin de satisfaire la demande excédentaire.

Cette délégation de compétence aurait une durée de validité de 26 mois à compter de l'Assemblée Générale du 28 avril 2011.

> Délégation de compétence au Conseil d'Administration pour décider l'augmentation du capital social par émission d'actions, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des salariés et anciens salariés du groupe Plastic Omnium (14^e résolution)

La délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration d'augmenter le capital emporte l'obligation corrélatrice de présenter à l'Assemblée un projet de résolution permettant une éventuelle augmentation de capital réservée aux salariés.

Conformément à l'article L. 3332-19 du Code du Travail, le prix d'émission ne pourrait être supérieur à la moyenne des derniers cours cotés aux vingt séances de Bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture de la souscription. Il ne pourrait pas non plus être inférieur de plus de 20 % à cette moyenne, sauf s'il était prévu une durée d'indisponibilité des titres souscrits d'au-moins dix ans, auquel cas le prix d'émission ne pourrait être inférieur de plus de 30 % à cette même moyenne.

Il est donc demandé à l'Assemblée Générale de déléguer au Conseil d'Administration, pour une durée de 26 mois et dans la limite de 3 % du capital social, la compétence de décider de procéder à cette augmentation de capital.

Compte tenu des autres mesures d'intéressement des salariés mis en place par la Société, nous vous proposons de rejeter cette résolution.

> Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de consentir des options d'achat d'actions de la Société en faveur des salariés et/ou des mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés du Groupe (15^e résolution)

Il est proposé à l'Assemblée Générale de consentir au Conseil d'Administration une autorisation d'attribution d'options d'achat d'actions existantes détenues par la Société.

Les bénéficiaires des stock-options seraient les membres du personnel salarié et certains mandataires sociaux. Le nombre total d'options qui pourraient être consenties dans le cadre de cette autorisation ne pourrait donner droit à acheter un nombre d'actions représentant plus de 2,5 % du capital social au jour de la décision du Conseil d'Administration.

Le prix d'achat des actions par les bénéficiaires sera fixé, sans décote, par le Conseil d'Administration, conformément aux dispositions prévues aux articles L. 225-177 et L. 225-179 du Code de Commerce. Le prix de souscription ne pourra pas être inférieur à 80 % de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de Bourse précédant ce jour, aucune option ne pouvant être consentie moins de vingt séances de Bourse après le détachement des actions d'un coupon donnant droit à un dividende ou à une augmentation de capital. Le prix de l'action, au jour où l'option est consentie, ne pourra pas être inférieur à 80 % du cours moyen d'achat des actions détenues par la société au titre des articles L. 225-208 et L. 225-209 du Code de Commerce.

Le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs pour, notamment, arrêter la liste des bénéficiaires des options et décider du nombre d'actions que chacun pourrait acquérir, ainsi que les conditions d'acquisition des actions.

Cette autorisation serait donnée pour une période de 38 mois à compter de l'Assemblée Générale du 28 avril 2011.

> Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions en faveur de salariés et/ou mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés du Groupe (16^e résolution)

La seizième résolution vise à consentir au Conseil d'Administration une autorisation d'attribution gratuite d'actions aux salariés et/ou mandataires de la Société ainsi que des sociétés qui lui sont liées dans les conditions déterminées par la loi et conformément aux dispositions des articles L. 225-197-1 à L. 225-197-3 du Code de Commerce.

Cette autorisation permettrait l'attribution d'actions représentant au maximum 2,5 % du capital social à la date de la décision de leur attribution par le Conseil d'Administration à certains salariés et/ou mandataires sociaux du Groupe.

Les actions seraient des actions déjà existantes.

Elles feraient l'objet d'une période d'acquisition dont la durée minimale serait de deux ans pour tout ou partie des actions attribuées et la durée minimale de l'obligation de conservation des actions de la Société par les bénéficiaires serait fixée à deux ans à compter de l'attribution définitive des actions. Il est précisé que pour les actions attribuées dont la période minimale d'acquisition est fixée à quatre ans, la durée minimale de l'obligation de conservation des actions pourra être supprimée de sorte que lesdites actions soient librement cessibles dès leur attribution définitive.

Le Conseil d'Administration aurait la faculté de déterminer les bénéficiaires de l'attribution des actions, parmi les salariés et les mandataires sociaux de la Société et des sociétés ou groupements d'intérêt économique dont 10 % au moins du capital et des droits de vote sont détenus directement ou indirectement par la Société. Le Conseil d'Administration serait habilité à fixer les conditions ainsi que le cas échéant, les critères d'attribution des actions. Il pourrait faire usage de cette autorisation en une ou plusieurs fois.

Conformément à l'article L. 225-197-4 du Code de Commerce, un rapport spécial sera établi afin d'informer l'Assemblée Générale des opérations réalisées en vertu de cette autorisation.

Cette autorisation serait donnée pour une période de 38 mois à compter de l'Assemblée Générale du 28 avril 2011.

> Pouvoirs pour l'exécution des décisions de l'Assemblée Générale et pour les formalités (17^e résolution)

La dix-septième résolution a pour objet d'autoriser tout porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale à procéder, le cas échéant, aux formalités légales et réglementaires requises en exécution des décisions prises par la présente Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration

Autres éléments d'information

1. Tableau des résultats des cinq derniers exercices

En complément de ces informations, vous trouverez en page 197 le tableau des résultats des cinq derniers exercices, lequel fait partie intégrante du rapport de gestion.

2. Information sur les délais de paiement

<i>(montants en euros)</i>		Décomposition des dettes fournisseurs France		
Type de fournisseur	Échus	Non échus	Ensemble	
Groupe	0	711 831	711 831	
Hors groupe	910 044	508 508	1 418 552	
TOTAL	910 044	1 220 339	2 130 383	

<i>(montants en euros)</i>		Détail des dettes à échoir		
Type de fournisseur	Jan-11	Fév-11	Ensemble	
Groupe		711 831	711 831	
Hors groupe	437 318	71 190	508 508	
TOTAL	437 318	783 021	1 220 339	

Rapport du Président du Conseil d'Administration de la Compagnie Plastic Omnium au titre de l'exercice 2010

En application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de Commerce, j'ai l'honneur de vous rendre compte dans ce rapport des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration de la Compagnie Plastic Omnium (ci-après « la Société ») au cours de l'exercice 2010 ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société. Le présent rapport a été présenté par le Président-Directeur Général au Conseil d'Administration qui l'a approuvé lors de sa réunion du 15 mars 2011 et a été établi par le Secrétariat Général et la Direction des Risques.

Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration

1. Gouvernement d'entreprise

> Adhésion au Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF

Le Conseil d'Administration se réfère au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF de décembre 2008 en ayant constaté que la Société se conformait à la quasi-totalité des recommandations dudit Code. Il est notamment précisé que le Conseil d'Administration exerce, dans son ensemble, les fonctions généralement déléguées à un Comité de Sélection ou de Nominations ainsi qu'à un Comité des Rémunérations.

> Existence d'un Règlement Intérieur du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration s'est doté depuis 2004 d'un Règlement Intérieur qui définit ses règles et modalités d'organisation ainsi que les obligations des administrateurs, conformément ou en complément des dispositions légales et statutaires.

2. Mode de Direction choisi : cumul des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général

Le Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 11 septembre 2002, a opté pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général. Conformément à cette décision du Conseil, la Direction Générale de la Société est assumée par Laurent Burelle, Président-Directeur Général, Paul Henry Lemarié, Administrateur – Directeur Général Délégué et Jean-Michel Szczerba, Directeur Général Délégué nommé par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 16 mars 2010.

Le Président-Directeur Général et les Directeurs Généraux Délégués disposent des mêmes pouvoirs de représentation de la Société vis-à-vis des tiers. Dans l'ordre interne, les pouvoirs respectifs du Président-Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués sont déterminés par le Conseil d'Administration et par le Règlement Intérieur du Conseil.

3. Composition du Conseil d'Administration

La composition du Conseil d'Administration de la Compagnie Plastic Omnium figure pages 10 et 11 du rapport annuel.

La liste des mandats et fonctions exercées durant l'exercice 2010 par chaque mandataire social figure page 100 et suivantes du rapport annuel dans la section « liste de l'ensemble des mandats et fonctions des administrateurs ».

> Administrateurs indépendants

Il est rappelé que le Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF précise que dans les sociétés ayant un actionnaire de contrôle, comme c'est le cas pour la Compagnie Plastic Omnium, la part des administrateurs indépendants doit être d'au moins un tiers.

Le Règlement Intérieur de la Compagnie Plastic Omnium stipule que la moitié au moins des membres du Conseil d'Administration doivent être des administrateurs indépendants, c'est-à-dire n'entretenant avec la Société, son Groupe ou sa Direction aucune relation risquant de compromettre l'exercice de leur liberté de jugement.

Au 31 décembre 2010, le Conseil d'Administration de la Compagnie Plastic Omnium était composé de 12 membres, dont quatre représentent l'actionnaire majoritaire. Les huit autres administrateurs remplissent les critères d'indépendance définis dans le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration, étant précisé que trois d'entre eux sont administrateurs de la Société depuis plus de 12 ans.

Le Conseil n'a pas retenu le critère relatif à la durée du mandat social spécifié par le code AFEP-MEDEF en estimant que l'exercice d'un mandat pendant plus de 12 ans ne fait pas perdre sa qualité d'indépendant au membre concerné. En effet, l'ensemble des administrateurs de la Compagnie Plastic Omnium sont engagés, vigilants et participent activement aux débats avec une totale liberté de jugement.

Les membres du Conseil réunissent des compétences managériales, industrielles et financières de premier plan.

> Cooptation d'un nouvel administrateur en 2010

Le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 20 juillet 2010, a coopté aux fonctions d'administrateur, Madame Anne-Marie Couderc, en remplacement de Madame Laurence Danon.

L'Assemblée Générale du 28 avril 2011 est appelée à statuer sur la ratification de la cooptation de Madame Anne-Marie Couderc pour la période restant à courir du mandat de Madame Laurence Danon, soit jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2010.

Madame Anne-Marie Couderc est un administrateur indépendant et libre d'intérêt, au regard des critères fixés par le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration.

> Nomination d'un nouvel administrateur en 2011

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale la nomination d'un nouvel administrateur, Madame Anne Asensio pour une période statutaire de trois ans.

Madame Anne Asensio est un administrateur indépendant et libre d'intérêt, au regard des critères fixés par le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration.

4. Missions du Conseil d'Administration

Le Règlement Intérieur du Conseil précise que, conformément aux dispositions légales et statutaires, le Conseil d'Administration a principalement pour mission :

- de se saisir de toute question intéressant la bonne marche de l'entreprise et d'en délibérer ;
- de procéder aux vérifications et contrôles qu'il juge opportun, de contrôler la cohérence générale des comptes et des principes comptables retenus ;
- d'arrêter les comptes sociaux et consolidés annuels, présentés par le Président du Conseil d'Administration et contrôlés et commentés au préalable par le collège des Commissaires aux Comptes, puis certifiés par ces derniers pour être présentés à l'Assemblée Générale des actionnaires ;
- d'arrêter les comptes semestriels ;
- de veiller à l'exactitude de l'information financière fournie aux actionnaires et au marché ;
- de déterminer les grandes orientations de l'activité de la Compagnie Plastic Omnium et de suivre leur mise en œuvre ;
- d'arrêter les objectifs stratégiques significatifs de la Compagnie Plastic Omnium présentés par le Président du Conseil d'Administration et de s'assurer de la mise en place des moyens financiers adéquats pour atteindre ces objectifs.

5. Fonctionnement du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, et au moins quatre fois par an.

Pour lui permettre d'exercer pleinement ses missions, et conformément aux dispositions de son règlement intérieur, le Conseil d'Administration bénéficie d'informations régulières du Président dans les domaines spécifiques suivants :

- les prévisions de compte de résultat,
- l'évolution de l'endettement et de la structure financière de la Société,
- le rapport de gestion, les états financiers et le rapport relatif au contrôle interne,

- l'évolution des indicateurs environnementaux et de sécurité au travail.

En outre, le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration prévoit que sont soumises à une délibération préalable du Conseil d'Administration les opérations (acquisitions, fusions, cessions, prises de participations et de retraits) que le Président juge comme étant significatives car susceptibles d'affecter la stratégie du Groupe ou de modifier dans des proportions importantes sa structure financière ou son périmètre d'activité.

6. Évaluation du fonctionnement du Conseil d'Administration

Le Règlement Intérieur stipule que le Conseil procède chaque année à une évaluation de son propre fonctionnement ; celle-ci s'effectue sur la base des réponses des membres du Conseil d'Administration à un questionnaire qui leur est adressé portant sur le fonctionnement de ce Conseil au cours de l'exercice écoulé, et plus particulièrement :

- l'adéquation et l'exercice de ses missions,
- la fréquence et la durée de ses réunions,
- la qualité et le délai de l'information dont le Conseil d'Administration d'une part et chacun de ses membres d'autre part, disposent pour délibérer utilement,
- le fonctionnement et la composition du Comité des Comptes.

Pour l'exercice 2010, les réponses à ce questionnaire indiquent la pleine satisfaction des administrateurs quant au fonctionnement du Conseil au cours de cet exercice.

Les administrateurs ont souligné la qualité et l'exhaustivité de l'information transmise, notamment quant à la stratégie menée par l'entreprise, l'organisation des débats en séance. La qualité du travail du Comité des Comptes et sa restitution lors des séances du Conseil d'Administration ont également été soulignées.

7. Compte-rendu de l'activité du Conseil au cours de l'exercice 2010

Le Conseil d'Administration s'est réuni quatre fois en 2010 pour des réunions d'une durée moyenne de trois heures. Le taux de participation a été de 92 %.

À chacune de ces réunions une analyse détaillée des résultats du Groupe a été présentée au Conseil. Lors des réunions des 16 mars et 20 juillet 2010, le Conseil a procédé à l'examen des comptes de l'exercice 2009 et du premier semestre 2010.

À l'occasion de chacune de ses séances, le Conseil a également été amené à examiner l'état de la trésorerie de la Société et de ses liquidités, ainsi que la mise en œuvre de sa stratégie.

8. Le Comité des Comptes

> Création – Composition

Le Comité des Comptes créé en 1996 complète l'exercice des missions et la réalisation des objectifs du Conseil d'Administration ; il est composé de quatre administrateurs indépendants, avec une présidence tournante tous les trois ans.

> Missions

Le Comité des Comptes aide le Conseil d'Administration à veiller à la bonne application des règles comptables, à la pertinence et à la permanence des méthodes comptables.

Le Comité des Comptes reçoit notamment pour mission du Conseil d'Administration :

- d'examiner les comptes annuels et semestriels préparés et présentés par le Président du Conseil d'Administration et contrôlés et commentés par les Commissaires aux Comptes, et d'approfondir certains éléments avant leur présentation au Conseil d'Administration ;
- de s'assurer du suivi du processus d'élaboration de l'information financière, et notamment d'étudier les principes et règles comptables utilisés lors de l'établissement des comptes et de prévenir les éventuels manquements aux règles comptables ;
- de donner un avis sur la proposition du Président-Directeur Général relative à la nomination des Commissaires aux Comptes ainsi qu'au renouvellement éventuel de leur mandat ;
- d'examiner les conclusions faites par les Commissaires aux Comptes, leurs recommandations éventuelles et leur suivi ;
- de veiller au respect des règles garantissant l'indépendance des Commissaires aux Comptes et la réalisation de leur mission dans des conditions satisfaisantes ;
- de s'assurer du suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques mis en place par la Direction Générale et pouvant avoir une incidence sur les comptes ;
- d'examiner les sujets susceptibles d'avoir un impact financier significatif pour le Groupe.

Le Comité des Comptes se réunit chaque fois qu'il l'estime nécessaire et au moins deux fois par an, préalablement aux réunions du Conseil dont l'ordre du jour porte sur l'arrêté des comptes semestriels et annuels ou toute délibération concernant les comptes.

> Travaux sur l'exercice 2010

Le Comité des Comptes s'est réuni 2 fois en 2010 pour l'examen des résultats annuels 2009 et celui des résultats semestriels 2010 et a rendu compte de ses conclusions au Conseil. Le taux de participation a été de 100 %.

Le Directeur Financier, le Secrétaire Général, le Directeur des Risques ainsi que les Commissaires aux Comptes ont été invités à participer aux travaux du Comité des Comptes.

9. Rémunération des mandataires sociaux

Les principes et règles selon lesquels le Conseil d'Administration arrête les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux sont présentés dans la section intitulée « Rémunérations et avantages des mandataires sociaux » en page 76 et suivantes du rapport de gestion.

10. Informations complémentaires

Le présent rapport sera présenté à l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires convoquée le 28 avril 2011. Les conditions et modalités de participation à cette Assemblée sont exposées dans les Statuts de la Compagnie Plastic Omnium (article 16) ainsi que sur le site internet www.plasticomnium.com

En application des dispositions de l'article L. 225-100-3 du Code de Commerce, les informations susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique figurent dans le Rapport de gestion et dans les statuts de la Compagnie Plastic Omnium.

Le Code de Gouvernement d'Entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF est disponible au siège administratif de la Société et sur son site internet www.plasticomnium.com

Procédures de contrôle interne et de gestion des risques

1. Objectifs de la Société en matière de contrôle interne et de gestion des risques

> Définition et objectifs du contrôle interne et de la gestion des risques

Le contrôle interne et la gestion des risques constituent des domaines relevant de la Direction Générale et nécessitant l'implication de l'ensemble des acteurs de l'entreprise, selon les missions qui leur sont imparties.

Le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques de la Compagnie Plastic Omnium vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
- la mise en œuvre efficace et maîtrisée, notamment au regard des risques, des orientations et objectifs fixés par la Direction Générale ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la Compagnie, notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs, au sens le plus étendu, du Groupe ;
- la fiabilité des informations financières ;

- la mobilisation des collaborateurs de la société autour de valeurs communes et d'une vision partagée des risques qu'ils contribuent à maîtriser.

Les dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques jouent ainsi un rôle important dans la conduite des activités de la Compagnie Plastic Omnium. Toutefois, ces dispositifs ne peuvent fournir une garantie absolue quant à l'atteinte des objectifs qu'elle s'est fixés ni ne peuvent prétendre éliminer radicalement tous les risques susceptibles de l'affecter.

La Compagnie Plastic Omnium travaille au développement de son dispositif de contrôle interne et de gestion des risques dans une démarche permanente de progrès qui s'appuie en particulier sur le guide de mise en œuvre du cadre de référence de l'AMF.

> Périmètre retenu

Ce rapport décrit le dispositif de contrôle interne de la Compagnie Plastic Omnium, société de tête du Groupe Plastic Omnium. Il décrit donc en particulier celles de ses procédures qui visent à assurer la fiabilité de ses comptes consolidés et de son contrôle sur les entités dont elle détient une participation majoritaire.

En ce qui concerne les participations significatives sur lesquelles elle exerce un contrôle partagé, la Compagnie examine et évalue régulièrement leur fonctionnement et use de toute son influence pour qu'elles se conforment à ses exigences en matière de contrôle interne.

2. Description synthétique du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques

> Organisation générale

Le groupe Plastic Omnium est constitué de deux pôles :

- **le pôle Automobile** (Plastic Omnium Auto Exterior et Plastic Omnium Auto Inergy),
- **le pôle Environnement.**

Sous la supervision et le contrôle de la Direction Générale de la Compagnie Plastic Omnium, ces pôles sont autonomes dans la mise en place des moyens et des ressources nécessaires à l'atteinte des objectifs financiers dont ils sont responsables sur la base du budget annuel accepté par la Direction Générale.

> Organisation du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques

Le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques au sein du Groupe repose sur le respect des règles et principes de son Référentiel de contrôle interne d'une part et sur la mise en œuvre de démarches lui permettant d'améliorer continuellement la gestion des risques majeurs auxquelles elle pourrait être confrontée d'autre part.

L'organisation du dispositif implique l'ensemble des collaborateurs de l'entreprise. Néanmoins, sa structure repose sur sept fonctions clés que sont :

- la Présidence et Direction Générale, la Direction des Risques et le Comité de contrôle interne qui exercent leur surveillance sur le dispositif ;
- les Directions opérationnelles de chaque Division, les Directions fonctionnelles centrales et l'Audit interne qui constituent trois niveaux de contrôle distincts ;
- le Conseil d'Administration.

La Présidence et Direction Générale de la Compagnie Plastic Omnium définissent les orientations dont procèdent l'organisation et les fonctionnements du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques.

Elle est assistée dans cette mission du **Comité de Direction**, instance collégiale de pilotage et de décision. Il est composé du Président-Directeur Général, des Directeurs Généraux Délégués, de la Directrice du plan et des fusions/acquisitions, du Directeur Financier, du Secrétaire Général et Directeur Juridique, du Directeur des Ressources Humaines et des Directeurs Généraux de Divisions. Il se réunit une fois par mois pour examiner les activités du Groupe, analyser sa situation et débattre de ses perspectives. Il traite de façon transversale des sujets relatifs aux activités commerciales, à l'organisation, aux investissements, aux affaires sociales et légales, à la sécurité et à l'environnement, à la recherche et au développement, aux opérations de fusion acquisition, et au financement du Groupe. Tous les mois, il analyse les résultats des divisions et filiales et l'évolution de leur bilan, notamment l'évolution des investissements et des besoins en fonds de roulement, par rapport à la situation de l'année précédente et aux prévisions du budget mensualisé. Il examine aussi les prévisions à trois mois du compte de résultat et du bilan et oriente de façon proactive la gestion du Groupe. Il valide également chaque trimestre la révision des prévisions de l'année en cours. Chaque année en juin, il analyse les plans stratégiques à cinq ans des Divisions et du Groupe. Ces plans orientent ensuite les travaux du budget définitivement adopté en décembre.

> Le Référentiel de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne de la Compagnie Plastic Omnium repose en premier lieu sur son Référentiel de contrôle interne qui regroupe l'ensemble des principes et des règles applicables dans les sociétés qu'elle contrôle majoritairement. Le référentiel est constitué du **Code de Conduite**, des **Règles** et **Procédures** du Groupe et du **Manuel de procédures comptables et financières**.

- **Le Code de Conduite** : au-delà des responsabilités économiques qui lui incombent, la Compagnie Plastic Omnium attache une importance particulière au respect des droits liés à la personne et des règles propices au développement durable. La Compagnie Plastic Omnium

est signataire du pacte mondial **Global Compact** qui, avec le **Code de Conduite Plastic Omnium**, manifestent l'esprit d'engagement responsable qui l'a toujours animée. Ils exposent les valeurs qui président aux comportements individuels et collectifs que la Compagnie entend promouvoir et qui déterminent les principes fondamentaux sur lesquels s'enracinent les règles et procédures de son contrôle interne. En 2010, la Compagnie Plastic Omnium s'est dotée d'un Code de Conduite spécifique relatif au droit de la concurrence, déployé dans l'ensemble du Groupe dans le cadre d'un programme de compliance.

Le Code de Conduite s'applique à la Compagnie ainsi qu'à toute société affiliée dans laquelle elle détient une participation majoritaire. Plastic Omnium exerce toute son influence et ses droits pour encourager les autres filiales à mettre en place des lignes de conduite cohérentes avec les dispositions de ce Code. Il est de la responsabilité des dirigeants, des membres du Comité de Direction, des Directeurs de Division et des directeurs de site de s'assurer que tous les collaborateurs en prennent connaissance et disposent des moyens suffisants pour s'y conformer. En retour, le Code requiert que chaque collaborateur fasse preuve, par son comportement, d'un engagement personnel et continu dans le respect des lois et des règlements en vigueur ainsi que des règles d'éthique qu'il énonce.

- **Le Corps de Règles et les Procédures Groupe** : la Compagnie Plastic Omnium dispose de Règles qui définissent les rôles et responsabilités de la Direction Générale, des Directions centrales de la Compagnie Plastic Omnium et des Directions opérationnelles de ses Divisions et filiales dans les domaines suivants :
 - Gouvernance et Juridique,
 - Ressources Humaines,
 - Trésorerie (financements et opérations courantes),
 - Ventes,
 - Achats (exploitation et investissements),
 - Immobilier,
 - Systèmes d'Information.

Les Règles traitent de l'exploitation courante, comme des opérations non-courantes de l'entreprise. Elles constituent une référence unique, globale et exhaustive en vue d'assurer le caractère cohérent et suffisant des processus de contrôle interne mis en œuvre dans le Groupe. Elles sont déclinées, dans un certain nombre de cas, en Procédures qui en précisent les modalités d'application.

- **Le Manuel de procédures comptables et financières** : la Compagnie Plastic Omnium dispose d'un Manuel de procédures comptables et financières, conforme aux normes IFRS. Ces procédures comptables sont applicables dans l'ensemble du périmètre de consolidation du Groupe.

Inscrit dans une démarche d'amélioration permanente du dispositif de contrôle interne, le Référentiel de contrôle interne fait l'objet d'additions et de mises à jour récurrentes afin de tenir compte, de manière toujours plus adaptée, des usages établis, de l'évolution de l'organisation et de la réglementation.

> Gestion des risques

Les principaux risques auxquels la Compagnie Plastic Omnium est exposée sont présentés au chapitre « Gestion des risques », page 65 et suivantes du Rapport de Gestion. Il décrit également les principales démarches ou procédures qui visent à prévenir et maîtriser ces risques de manière adaptée.

Le dispositif de gestion des risques intègre, dans le cadre organisationnel présenté dans ce rapport, un processus d'identification et d'analyse des risques principaux de l'entreprise dont l'objectif est de vérifier, d'une part, la pertinence des démarches mises en œuvre au niveau du Groupe et, d'autre part, d'engager des actions visant à renforcer ou compléter les démarches existantes. Cet exercice, réalisé au niveau du Groupe, est animé par la Direction des Risques en collaboration avec les Directions opérationnelles et les Directions fonctionnelles.

Le dispositif fait l'objet d'une surveillance assurée par la Direction Générale.

> Activités de contrôle

La Compagnie Plastic Omnium cherche à conjuguer responsabilité et indépendance de jugement de trois niveaux d'acteurs opérant un contrôle sur ses opérations et sur ses démarches de maîtrise de risques : les Directions opérationnelles, les Directions fonctionnelles centrales et l'Audit interne.

Les **Directions opérationnelles** mettent en œuvre les structures et les moyens nécessaires à l'application satisfaisante des principes et des règles de contrôle interne dans leurs activités. Elles suivent en particulier la pertinence des actions correctives mises en œuvre à la suite des missions menées par l'Audit interne. Elles sont également responsables de l'identification des risques propres à leur activité et du déploiement, dans une juste mesure, des démarches qui visent à en assurer la maîtrise.

Les **Directions fonctionnelles centrales**, à savoir la Direction des Ressources Humaines et du développement durable, la Direction Financière et des Systèmes d'Information et la Direction Juridique, sont investies, dans leurs domaines d'expertise et sous le contrôle de la Direction Générale, des pouvoirs les plus étendus pour établir les règles et procédures de la Compagnie Plastic Omnium. Elles ont la charge d'animer leurs réseaux fonctionnels et d'en contrôler les activités, ayant pour objectif de protéger les intérêts du Groupe et de toutes ses parties prenantes.

Dans le domaine du contrôle interne et de la gestion des risques en particulier, elles sont chargées d'analyser les

risques propres à leurs fonctions et d'élaborer les schémas nécessaires à leur bon fonctionnement ; elles produisent et mettent à jour le Référentiel de contrôle interne et les démarches transversales de maîtrise des risques. Ce faisant, elles sont tenues de garantir la pertinence du Référentiel de contrôle interne au regard des normes, réglementations et lois en vigueur et de mettre en œuvre aux niveaux adéquats les moyens nécessaires à la communication de l'information qu'elles produisent.

La Compagnie Plastic Omnium dispose d'un **département d'Audit interne** centralisé qui, rattaché à la Direction des Risques du Groupe, dépend de la Direction Générale de la Compagnie. Il rend compte par ailleurs périodiquement de ses travaux au Comité de contrôle interne, organe de surveillance du contrôle interne. Il procède à des évaluations du dispositif général et veille à l'efficacité de sa mise en œuvre.

Le département d'Audit interne conduit des missions d'audit sur un périmètre comprenant toute filiale dont la Compagnie Plastic Omnium, seule ou conjointement, détient le contrôle. En conclusion de chacune de ses missions, l'Audit interne émet des recommandations auxquelles les entités auditées répondent par un plan d'actions approprié faisant l'objet d'un suivi systématique des équipes de direction dans les divisions. Le plan annuel des missions est établi en fonction de la fréquence des audits passés et du contexte dans lequel chaque entité opère en matière de contrôle et de risque. Aucune des missions réalisées en 2010 n'a révélé de défaillance majeure des dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques.

Par ailleurs, le département d'Audit interne supervise les campagnes annuelles d'**auto-évaluation** du contrôle interne, lancées depuis 2006. L'élaboration du questionnaire s'inspire notamment du guide d'application du cadre de référence de l'AMF. Il constitue un outil efficace tant d'évaluation que de sensibilisation récurrente des organisations locales. Il contribue enfin aux travaux de préparation des audits entrepris par le département d'audit interne.

À noter que l'application des normes internationales relatives à la sécurité, à l'environnement et à la performance de nos démarches d'assurance qualité, ainsi que les diligences de nos compagnies d'assurances et de nos clients, donnent lieu à des audits spécialisés récurrents réalisés par des organismes indépendants. Au 31 décembre 2010, 94 %, 93 % et 80 % des sites détenus à au moins 50 % et éligibles étaient respectivement certifiés ISO-TS16949 (ou ISO 9001), ISO 14001 et OHSAS 18001.

> Information et communication

Les règles et procédures du contrôle interne sont accessibles aux collaborateurs sur la page d'accueil du portail intranet du Groupe. Au demeurant, le déploiement du contrôle interne repose pour une grande part sur les activités de formalisation, d'animation, de formation et de reporting assurées par les Directions fonctionnelles centrales. Ces activités, dont fait partie l'auto-évaluation déjà évoquée,

témoignent auprès des Directions locales de l'importance que la Direction Générale accorde aux processus de contrôle.

Enfin, la diffusion de l'information relative à l'élaboration de l'information financière et comptable fait l'objet de processus spécifiques dont les mécanismes seront décrits plus loin dans ce rapport.

> Surveillance

La surveillance permanente du dispositif relatif au contrôle interne et à la gestion des risques incombe à la Direction Générale, assistée de la Direction des Risques.

La Direction des Risques exerce une surveillance critique sur le dispositif de contrôle interne au regard de sa mission particulière. Elle rend compte de ses analyses et préconisations à la Direction Générale, dont elle dépend directement, ainsi qu'au Comité de contrôle interne. Elle anime par ailleurs la démarche d'identification des risques entreprise au niveau du Groupe et pilote l'élaboration du plan de maîtrise des risques qui en résulte.

Un **Comité de contrôle interne**, assure la coordination et la supervision générale du bon fonctionnement du dispositif de contrôle interne. Le Comité de contrôle interne est présidé par le Secrétaire Général de la Compagnie Plastic Omnium. Il est également composé de l'un des Directeurs Généraux Délégués, du Directeur des Ressources Humaines, du Directeur Financier, de membres des Comités de Direction issus de nos différentes activités, du Directeur des Risques et du Directeur de l'Audit Interne. Ce Comité s'assure de la qualité du dispositif et de son efficacité. Il rend compte de ses avis au Président-Directeur Général dont il relaie les décisions ou orientations. Sa composition lui donne autorité pour coordonner les efforts de l'ensemble des acteurs prenant part au dispositif de contrôle interne et de gestion des risques dans chacun des pôles ou fonctions de l'entreprise.

Enfin le **Conseil d'Administration** examine l'ensemble des grandes hypothèses et orientations de la Compagnie Plastic Omnium arrêtées par la Direction Générale. Il prend notamment connaissance des caractéristiques essentielles du dispositif de contrôle interne et des démarches de gestion des risques et acquiert une compréhension d'ensemble des procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information globale et financière.

3. Contrôle interne relatif à l'élaboration de l'information financière et comptable de la Société

> Principes d'élaboration de l'information financière du Groupe

Dans le domaine de l'élaboration de l'information financière du Groupe, la Direction Financière, qui en assure l'homogénéité, est investie des missions suivantes :

- définir les normes comptables et financières du Groupe, conformément aux standards internationaux ;
- définir la politique de production de l'information financière ;
- coordonner les systèmes d'information relatifs à la production des données comptables et financières ;
- contrôler l'information financière des filiales ;
- produire l'information financière relative aux comptes consolidés du Groupe.

L'homogénéité des états financiers du Groupe est garantie par l'adoption de normes comptables et d'un plan de compte communs à toutes les entités du Groupe. Ces normes et ce plan comptables tiennent compte de la spécificité des différentes activités des filiales du Groupe. Ils sont définis par le département « normes et principes comptables » rattaché à la Direction Comptable et Fiscale qui est seule compétente pour les modifier.

Cette homogénéité est ensuite assurée par une gestion coordonnée des systèmes d'information qui concourent à la production de l'information financière de chaque filiale du Groupe : les processus de reporting et de consolidation des comptes sont standardisés et unifiés par l'utilisation d'un logiciel unique ; par ailleurs, sur la base d'un progiciel préconisé par le Groupe, les divisions ont développé des systèmes intégrés de gestion, déployés sur la majorité de leurs sites industriels, contribuant ainsi à la maîtrise des informations nécessaires à la formation des états financiers.

L'information financière du Groupe est produite à l'occasion des processus structurants que sont :

- le reporting de trésorerie hebdomadaire,
- le reporting mensuel,
- la consolidation statutaire biannuelle,
- le budget annuel.

Toutes les filiales contrôlées directement et indirectement par la Compagnie Plastic Omnium entrent dans le périmètre de ces trois processus.

> Processus de reporting financier et processus de contrôle

La fonction comptable dans le Groupe Plastic Omnium est décentralisée en filiale. Un premier niveau de contrôle et d'analyse des états financiers est assuré au niveau local, puis au niveau central dans chaque Division. Enfin, un troisième niveau de contrôle est assuré par la Direction Financière du Groupe.

Le reporting est produit mensuellement. Il est communiqué huit jours après la clôture mensuelle à la Direction Générale et analysé en Comité de Direction. Il comprend un compte de résultat établi par destination avec un détail des coûts de production, de structure et de Recherche et Développement,

un tableau complet des flux de trésorerie, une prévision de l'activité sur les trois mois à venir et un « tableau de bord » relatif à l'environnement et à la sécurité. Ces éléments sont élaborés aux niveaux du Groupe, des Divisions et des filiales. Le reporting établit une comparaison de ces différents éléments, sur le mois écoulé et en cumul sur l'année, par rapport au réalisé de l'année précédente et au budget de l'année en cours. Il en analyse les principales variations.

Le processus d'élaboration du budget débute en septembre. Établi par chaque filiale et consolidé au niveau des Divisions, il est soumis à la Direction Générale en novembre et validé en décembre avant présentation au Conseil d'Administration de la Compagnie Plastic Omnium. Il est constitué du compte de résultat, du tableau des flux de trésorerie et des flux de capitaux employés par filiale et par Division pour l'année $n + 1$ et des grands agrégats du compte de résultat pour l'année $n + 2$.

Des états « réestimés » sont produits régulièrement et visent à mettre en œuvre des actions correctives au regard des objectifs fixés lors du budget. Elles permettent également à la Direction Générale de communiquer de manière fiable sur l'évolution de la situation.

Le budget est établi dans la continuité du plan stratégique et financier, approuvé tous les ans en juillet par la Direction Générale. Ce dernier présente les comptes de résultat et les bilans prévisionnels des quatre années suivant l'exercice en cours. Il tient compte des stratégies commerciale, industrielle et financière du Groupe et des Divisions.

En ce qui concerne la gestion de la trésorerie, Plastic Omnium Finance, société faisant office de banque interne, assure le financement des filiales que le Groupe contrôle. Par son intermédiaire, dans tous les pays où les règles locales le permettent, la Compagnie Plastic Omnium centralise la gestion de la trésorerie de ses filiales et opère une compensation quotidienne de leurs positions de trésorerie (« cash pooling »). Par ailleurs, leurs dettes et créances mutuelles font l'objet d'une compensation mensuelle par « netting ». Elle gère ainsi leur flux de financement et contrôle au quotidien leur situation de trésorerie.

De manière générale, aucune filiale du Groupe ne peut négocier de financement auprès d'un tiers sans l'accord de la Direction Générale. Les filiales financées directement par Plastic Omnium Finance disposent d'une ligne de crédit mensualisée, fixée à l'occasion de l'exercice budgétaire et autorisée par la Direction Générale. Tout tirage excédant 95 % du montant de cette ligne doit être justifié par le Directeur de la filiale ou le Directeur Général de la Division auprès du Président-Directeur Général du Groupe.

Par ailleurs, Plastic Omnium Finance centralise l'ensemble des opérations de couverture relatives aux risques de change ou de taux.

Un reporting de trésorerie est transmis chaque semaine au Président-Directeur Général et aux Directeurs Généraux Délégués. Il comprend la situation de trésorerie de chaque Division et du Groupe ainsi qu'une comparaison de cette situation par rapport à celle constatée lors de l'exercice précédent et par rapport à celle prévue au budget de l'année en cours.

En 2008, un audit des procédures de fonctionnement de la trésorerie et des opérations financières, conduit par un cabinet externe de rang international, a conclu à « une maîtrise appropriée des transactions et opérations financières de trésorerie. »

Aucun incident notable et significatif, ni aucun changement remarquable, n'a été relevé en 2010 qui puisse remettre en cause l'efficacité du contrôle interne décrit ci-dessus.

4. Travaux prévus en 2011

Engagée dans une démarche d'amélioration permanente de son système de contrôle interne, la Compagnie Plastic Omnium complétera certaines procédures, sur la base des règles formalisées et publiées depuis 2008, afin d'en renforcer la pertinence d'une part et d'en faciliter l'appropriation par les opérationnels d'autre part. Cette démarche, dans laquelle la Direction des Risques est pleinement impliquée, couvre nos procédures de contrôle interne, nos procédures comptables et financières et nos démarches de maîtrise des risques.

Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président

Rapport des Commissaires aux Comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de Commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la Compagnie Plastic Omnium.

> Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la Compagnie Plastic Omnium et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de Commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de Commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de Commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de Commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de Commerce.

Courbevoie et Neuilly-sur-Seine, le 25 mars 2011

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG ET AUTRES



FRANCOIS VILLARD

MAZARS



JERÔME DE PASTORS

Mandats et fonctions des administrateurs au cours de l'exercice 2010

Mandats et fonctions de Monsieur Laurent Burelle

Pays	Sociétés	Mandats
Allemagne	PLASTIC OMNIUM GmbH	Gérant
Espagne	COMPAÑIA PLASTIC OMNIUM SA	Président et Administrateur Délégué
États-Unis	PERFORMANCE PLASTICS PRODUCTS – 3P Inc.	Chairman
	PLASTIC OMNIUM AUTO EXTERIORS LLC	Chairman
	PLASTIC OMNIUM Inc.	Chairman
	PLASTIC OMNIUM AUTOMOTIVE SERVICES Inc.	Chairman
	PLASTIC OMNIUM INDUSTRIES Inc.	Chairman
	INERGY AUTOMOTIVE SYSTEMS LLC	Administrateur
France	BURELLE SA	Directeur Général Délégué – Administrateur
	SOGEC 2 SA	Directeur Général Délégué – Administrateur
	BURELLE PARTICIPATIONS SA	Administrateur
	SOFIPARC SAS	Président et Membre du Comité de Surveillance
	COMPAGNIE PLASTIC OMNIUM SA	Président-Directeur Général
	PLASTIC OMNIUM ENVIRONNEMENT SAS	Président et Membre du Comité de Surveillance
	PLASTIC OMNIUM AUTO SAS	Président
	VALEO PLASTIC OMNIUM SNC	Représentant légal de la Société PLASTIC OMNIUM AUTO EXTERIORS – Co-Gérant
	PLASTIC OMNIUM AUTO EXTERIORS SAS	Président
	INERGY AUTOMOTIVE SYSTEMS SA	Président-Directeur Général
	LA LYONNAISE DE BANQUE	Administrateur
	CIE FINANCIÈRE DE LA CASCADE SAS	Président
	LABRUYÈRE EBERLE SAS	Membre du Conseil de Surveillance
Grande-Bretagne	PLASTIC OMNIUM Ltd	Chairman
Pays-Bas	PLASTIC OMNIUM INTERNATIONAL BV	Président
Suisse	SIGNAL AG	Administrateur

Mandats et fonctions de Monsieur Paul Henry Lemarié

Pays	Sociétés	Mandats
Allemagne	PLASTIC OMNIUM GmbH	Membre du Beirat
Espagne	COMPANIA PLASTIC OMNIUM SA	Administrateur
États-Unis	INERGY AUTOMOTIVE SYSTEMS HOLDING Inc.	Administrateur
	INERGY AUTOMOTIVE SYSTEMS LLC	Administrateur
France	BURELLE SA	Directeur Général Délégué – Administrateur
	BURELLE PARTICIPATIONS SA	Directeur Général Délégué – Administrateur
	SOFIPARC SAS	Membre du Comité de Surveillance
	COMPAGNIE PLASTIC OMNIUM SA	Directeur Général Délégué – Administrateur
	PLASTIC OMNIUM ENVIRONNEMENT SAS	Membre du Comité de Surveillance
	INERGY AUTOMOTIVE SYSTEMS SA	Administrateur
	INOPART SA à Directoire et Conseil de Surveillance	Membre du Conseil de Surveillance

Mandats et fonctions de Madame Éliane Lemarié

Pays	Sociétés	Mandats
France	BURELLE SA	Administrateur
	SOFIPARC SAS	Membre du Comité de Surveillance
	SOGEC 2 SA	Directeur Général Délégué – Administrateur
	COMPAGNIE PLASTIC OMNIUM SA	Représentant Permanent de BURELLE SA
	UNION INDUSTRIELLE	Présidente du Conseil de Surveillance
	IRMA COMMUNICATION SARL	Gérante jusqu'au 13 avril 2010

Mandats et fonctions de Monsieur Jean Burelle

Pays	Sociétés	Mandats
France	BURELLE SA	Président-Directeur Général
	BURELLE PARTICIPATIONS SA	Président-Directeur Général
	COMPAGNIE PLASTIC OMNIUM SA	Président d'Honneur – Administrateur
	SOGEC 2 SA	Président-Directeur Général
	SOFIPARC SAS	Membre du Comité de Surveillance
	SYCOVEST 1 (SICAV)	Représentant permanent de BURELLE PARTICIPATIONS, Administrateur
	REMY COINTREAU	Administrateur et Membre du Comité des Nominations et des Rémunérations
	SOPAREXO (SCA)	Membre du Conseil de Surveillance
	BANQUE JEAN-PHILIPPE HOTTINGUER (SCA)	Membre du Conseil de Surveillance
	MEDEF INTERNATIONAL (ASSOCIATION)	Président
	HARVARD BUSINESS SCHOOL CLUB DE FRANCE (ASSOCIATION)	Président
	Espagne	COMPANIA PLASTIC OMNIUM SA
Suisse	SIGNAL AG	Administrateur

Mandats et fonctions de Madame Anne-Marie Couderc

Pays	Sociétés	Mandats
France	COMPAGNIE PLASTIC OMNIUM SA	Administrateur
	QUILLET SA	Présidente-Directrice Générale Jusqu'au 30 juin 2010
	SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE JOURNAUX ET D'IMPRIMÉS COMMERCIAUX L'ALSACE SAS	Représentant permanent de QUILLET, Membre du Conseil d'Administration jusqu'au 30 juin 2010
	MEDIAKIOSK SAS	Administrateur
	PRESSTALIS SARL	Co-Gérante jusqu'au 24 août 2010 Directrice Générale
	SOCIÉTÉ DE PRESSE FÉMININE SNC	Représentant de QUILLET SA, Co-Gérante jusqu'au 30 juin 2010
	LA FONDATION D'ENTREPRISE ELLE	Administrateur
	LA FONDATION RATP	Administrateur
	LA FONDATION VEOLIA ENVIRONNEMENT	Administrateur

Mandats et fonctions de Madame Laurence Danon

Pays	Sociétés	Mandats	
France	COMPAGNIE PLASTIC OMNIUM SA	Administrateur jusqu'au 20 juillet 2010 Membre du Comité des Comptes jusqu'au 20 juillet 2010	
	EDMOND DE ROTHSCHILD CORPORATE FINANCE	Présidente du Directoire	
	TF1	Membre du Conseil d'Administration	
	RHODIA	Membre du Conseil d'Administration Membre du Comité Stratégique	
	BPCE SA à Directoire et Conseil de Surveillance	Membre du Conseil de Surveillance Présidente du Comité des Nominations et des Rémunérations	
	Grande-Bretagne	DIAGEO plc	Membre du Conseil d'Administration
			Membre du Comité d'Audit et de Rémunération

Mandats et fonctions de Monsieur Jean-Pierre Ergas

Pays	Sociétés	Mandats
France	COMPAGNIE PLASTIC OMNIUM SA	Administrateur Membre du Comité des Comptes
	APLIX SA	Administrateur
	FINANCIÈRE VIVALDI	Membre du Comité de Surveillance
États-Unis	BWAY CORPORATION	Chairman jusqu'en juin 2010 et Administrateur
	DOVER CORPORATION	Administrateur
	GENERAL MOLY Inc	Administrateur jusqu'en mai 2010
	ERGAS VENTURES LLC	Administrateur

Mandats et fonctions de Monsieur Jérôme Gallot

Pays	Sociétés	Mandats
France	CDC ENTREPRISES SAS	Président
	FSI PME PORTEFEUILLE SAS	Président
	CDC ENTREPRISES ELAN PME SAS	Président
	AVENIR ENTREPRISES SA	Président du Conseil d'Administration
	COMPAGNIE PLASTIC OMNIUM SA	Administrateur
	CAISSE DES DÉPÔTS	Membre du Comité de Direction Groupe
	ICADE SA	Administrateur
	CNP ASSURANCES SA	Administrateur Jusqu'au 22 juin 2010
	NEXANS SA	Administrateur
	NRJ GROUP SA	Censeur
	SCHNEIDER ELECTRIC SA	Membre du Conseil de Surveillance
	CONSOLIDATION ET DÉVELOPPEMENT GESTION SAS	Président du Conseil de Surveillance
Brésil	CAIXA SEGUROS SA	Administrateur

Mandats et fonctions de Monsieur Francis Gavois

Pays	Sociétés	Mandats
France	COMPAGNIE PLASTIC OMNIUM SA	Administrateur Membre du Comité des Comptes
	CONSORTIUM DE RÉALISATION (CDR)	Administrateur
	Pays-Bas	STH

Mandats et fonctions de Monsieur Bernd Gottschalk

Pays	Sociétés	Mandats
France	COMPAGNIE PLASTIC OMNIUM	Administrateur
Allemagne	ROCHE DEUTSCHLAND HOLDING GmbH	Membre du Conseil de Surveillance
	ROCHE DIAGNOSTICS GmbH	Membre du Conseil de Surveillance
	JOH. HAY GmbH & Co. KG	Président du Conseil
	SCHAEFFLER GmbH	Membre du Conseil d'Administration
Grande-Bretagne	MACQUARIE CAPITAL (EUROPE) Ltd	Chairman
Suisse	HYMER AG	Président du Conseil de Surveillance
	VOITH AG	Membre du Conseil de Surveillance
	FUCHS PETROLUB AG	Membre du Conseil d'Administration, du Comité des Comptes et du Comité des Rémunérations et Nominations
	WOCO GRUPPE	Vice-Président du Conseil
	HOFFMANN LA ROCHE, GRENZACH	Membre du Conseil d'Administration

Mandats et fonctions de Monsieur Vincent Labruyère

Pays	Sociétés	Mandats
France	SOCIÉTÉ COMMERCIALE DE BIOUX SAS	Membre du Directoire
	GRANDS MAGASINS LABRUYÈRE SAS	Membre du Comité de Direction
	SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DU CENTRE SAS	Président
	COMPAGNIE PLASTIC OMNIUM SA	Administrateur Président du Comité des Comptes
	SOCIÉTÉ FINANCIÈRE LABRUYÈRE EBERLE SAS	Directeur Général jusqu'en juin 2010 Président du Directoire
	SA PERROUX et Fils	Administrateur
	PIGE SA	Représentant Permanent de la Société Labruyère Eberlé, Administrateur
	MARTIN MAUREL SA	Administrateur
	SNPI SCA	Membre du Conseil de Surveillance

Mandats et fonctions de Monsieur Alain Mérieux

Pays	Sociétés	Mandats
France	INSTITUT MÉRIEUX	Président-Directeur Général
	BIOMÉRIEUX SA	Président-Directeur Général
	FONDATION MÉRIEUX	Président du Conseil d'Administration
	FONDATION CHRISTOPHE ET RODOLPHE MÉRIEUX - Institut de France	Président d'Honneur et Administrateur
	FONDATION PIERRE FABRE	Administrateur
	FONDATION PIERRE VEROTS	Administrateur
	COMPAGNIE PLASTIC OMNIUM SA	Administrateur
	TRANSGÈNE	Administrateur
	SYNERGIE LYON CANCER	Administrateur
	ÉCOLE VÉTÉRINAIRE DE LYON	Président
	FONDATION CENTAURE	Administrateur
	CIC LYONNAISE DE BANQUE	Administrateur
Italie	BIOMÉRIEUX ITALIA SPA	Administrateur
Grèce	BIOMÉRIEUX HELLAS	Président du Conseil d'Administration
États-Unis	SILLIKER GROUP CORPORATION	Administrateur

Mandats et fonctions de Monsieur Thierry de la Tour d'Artaise

Pays	Sociétés	Mandats
France	COMPAGNIE PLASTIC OMNIUM SA	Administrateur
	SEB SA	Président-Directeur Général
	SEB INTERNATIONALE SAS	Président
	CLUB MÉDITERRANÉE SA	Administrateur
	LYONNAISE DE BANQUE	Représentant Permanent de la Société SOFINACTION
	LEGRAND	Administrateur
Chine	SUPOR	Administrateur

Texte des résolutions

soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale mixte du 28 avril 2011

Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

Première résolution

> Approbation des comptes annuels

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2010, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels et sur les conventions réglementées, approuve les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2010 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports et desquels il résulte, pour ledit exercice, un bénéfice net d'un montant de 107 967 337 euros.

Deuxième résolution

> Affectation du résultat

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constatant que le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 107 967 337 euros et que le report à nouveau est de 232 197 780 euros, décide l'affectation de la somme nette représentant un montant de 340 165 117 euros telle qu'elle est proposée par le Conseil d'Administration, à savoir :

Dividendes sur 17 644 599 actions existantes au 31 décembre 2010	24 702 439 euros
Report à nouveau	314 957 191 euros
Réserve légale	505 487 euros
TOTAL	340 165 117 EUROS

L'Assemblée fixe en conséquence le dividende net pour l'exercice 2010 à 1,40 euro par action. L'intégralité de cette distribution est éligible, pour les personnes physiques domiciliées en France, à la réfaction de 40 % prévue à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

Ce dividende sera mis en paiement à la date fixée par le Conseil d'Administration, soit le 6 mai 2011.

Les dividendes non versés en raison des actions propres qui seraient détenues par Compagnie Plastic Omnium au moment de leur mise en paiement seraient affectés au report à nouveau.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à la loi, des dividendes distribués au titre des trois exercices précédents, dividendes non versés sur actions propres déduits :

Exercice	Nombre d'actions rémunérées	Sommes réparties en euros	Dividende net en euros
2007 *	17 385 100 actions ayant donné droit à dividende	12 169 570	0,70
2008 *	16 940 234 actions ayant donné droit à dividende	5 929 082	0,35
2009 *	16 080 282 actions ayant donné droit à dividende	11 256 197	0,70

* Les distributions au titres des exercices clos les 31 décembre 2007, 31 décembre 2008 et 31 décembre 2009 étaient éligibles à l'abattement de 40 % bénéficiant aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France, prévu à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

Troisième résolution

> Approbation d'une convention réglementée visée à l'article L. 225-38 du Code de Commerce

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce, approuve la nouvelle convention conclue au cours de l'exercice 2010 et mentionnée au dit rapport.

Quatrième résolution

> Approbation des comptes consolidés

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés, approuve tels qu'ils lui sont présentés, les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports et desquels il résulte, pour ledit exercice, un bénéfice net consolidé part du Groupe de 139 546 milliers d'euros.

Cinquième résolution

> Quitus aux administrateurs

En conséquence de l'approbation des résolutions qui précèdent, l'Assemblée Générale donne quitus aux administrateurs de leur gestion au cours de l'exercice écoulé.

Sixième résolution

> Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, autorise le Conseil d'Administration à acquérir les actions de la Société, dans les conditions prévues aux dispositions de l'article L. 225-209 et suivants du Code de Commerce en vue :

- d'assurer l'animation du cours par un prestataire de service d'investissements dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte déontologique de l'AMAFI ; ou
- d'annuler tout ou partie des titres rachetés dans le cadre d'une réduction de capital qui serait décidée ou autorisée par l'Assemblée Générale Extraordinaire ; ou
- de les attribuer ou de les céder à des salariés ou anciens salariés ou des mandataires sociaux ou anciens mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés qui lui sont liées ou lui seront liées dans les conditions et selon les

modalités prévues par la réglementation applicable, notamment dans le cadre de plans d'options d'actions, d'opérations d'attribution gratuite d'actions existantes ou de plans d'épargne d'entreprise ou inter-entreprise ; ou

- de les conserver ou de les remettre ultérieurement à titre d'échange, de paiement ou autre, dans le cadre d'opérations de croissance externe ; ou

- de mettre en œuvre toute pratique de marché admise ou qui viendrait à être admise par les autorités de marché ;

et selon les modalités suivantes :

- le nombre maximum d'actions acquises par la Société en vue de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe ne pourra excéder 5 % du capital social au jour de la présente décision, étant précisé que le nombre total maximum d'actions acquises ne pourra excéder 10 % du capital social au jour de la présente décision, représentant à ce jour un nombre maximum de 1 764 460 actions ;
- le prix maximum d'achat ne devra pas excéder 153 euros par action. Au 31 décembre 2010, la société détenait 1 479 585 actions propres. En cas d'annulation ou d'utilisation de ces actions propres le montant maximum que la société serait amenée à déboursier pour acquérir 1 764 460 actions s'élève 269 962 380 euros.

L'achat des actions ainsi que leur vente ou transfert pourront être réalisés par tous moyens, sur le marché boursier ou de gré à gré. Ces moyens incluent l'utilisation de tout instrument financier dérivé, négocié sur un marché réglementé ou de gré à gré et la mise en place d'opérations optionnelles telles que des achats et ventes d'options d'achat ou de vente. Ces opérations pourront être effectuées à tout moment.

La présente autorisation prend effet à l'issue de la présente Assemblée pour une durée de dix-huit mois à compter de ce jour ; elle annule et remplace celle donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 avril 2010 dans sa sixième résolution pour sa partie non utilisée.

À moins qu'elle ne le constate pas elle-même, l'Assemblée Générale délègue au Conseil d'Administration le pouvoir d'ajuster le nombre maximum d'actions pouvant être acquises et le prix maximal d'achat susvisé afin de tenir compte, en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves et d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, d'amortissement du capital ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action dans la limite du plafond de 10 % du capital et du montant de 269 962 380 euros mentionné ci-dessus.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour mettre en œuvre la présente autorisation, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et déclarations notamment auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et de toute autre autorité qui s'y substituerait et, d'une manière générale, faire le nécessaire.

Septième résolution

> Renouvellement du mandat d'un Administrateur (Vincent Labruyère)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, renouvelle pour une durée de trois ans, le mandat d'administrateur de Monsieur Vincent Labruyère. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée en 2014 à statuer sur les comptes de l'exercice 2013.

Huitième résolution

> Ratification de la nomination provisoire d'un Administrateur (Anne-Marie Couderc)

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, ratifie la nomination, faite à titre provisoire par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 20 juillet 2010, aux fonctions d'Administrateur de Madame Anne-Marie Couderc, en remplacement de Madame Laurence Danon, administrateur démissionnaire.

Madame Anne-Marie Couderc exercera ses fonctions pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

Neuvième résolution

> Nomination d'un Administrateur (Anne Asensio)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide de nommer Madame Anne Asensio en qualité d'administrateur pour une durée de trois ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée en 2014 à statuer sur les comptes de l'exercice 2013.

Dixième Résolution

> Fixation du montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale décide de porter à 260 000 euros le montant des jetons de présence alloués au Conseil d'Admi-

nistration et ce à compter de l'exercice 2011 inclus. Ce montant restera en vigueur jusqu'à une nouvelle décision de l'Assemblée Générale.

Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Onzième résolution

> Division de la valeur nominale de l'action par trois

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, décide :

- de diviser par trois la valeur nominale de l'action et de multiplier par trois le nombre d'actions composant le capital social de la Société afin de ramener la valeur nominale de chaque action de la Société de 0,50 euro à 0,16666 euro ;
- d'augmenter le montant de la valeur nominale des actions afin de l'arrondir à 0,17 euro, faisant une différence de 176 455,99 euros
- d'augmenter en conséquence le montant du capital social par incorporation des réserves disponibles d'un montant de 176 455,99 euros pour le porter de 8 822 299,50 euros à 8 998 745,49 euros ;
- de modifier en conséquence les articles 6 et 11 des statuts qui seront rédigés comme suit :

Article 6 – Capital social

« *Le capital social est fixé à la somme de 8 998 745,49 euros. Il est divisé en 52 933 797 actions de 0,17 euro chacune, toutes de même catégorie.* »

Le 5^e alinéa de l'article 11 – Administration – est modifié comme suit :

« *Pendant la durée de son mandat, chaque administrateur doit être propriétaire de 300 actions au moins.* »

L'Assemblée Générale constate que la division du nominal et l'attribution corrélative de nouvelles actions aux actionnaires sont sans effet sur :

- le droit de vote double prévu par les statuts, les actions ayant le droit de vote double le jour de l'attribution conserveront celui-ci ;
- les droits et obligations attachés à chaque action, les actions nouvelles conservant les mêmes droits que les actions anciennes.

L'Assemblée Générale constate par ailleurs que cette division du nominal des actions aura pour conséquence :

- de multiplier par trois le nombre d'options d'achat d'actions consenties aux membres du personnel salariés et/

ou des mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés du Groupe répondant aux conditions fixées par l'article L. 225-180 du Code de Commerce et de diviser par trois le prix d'exercice de ces options d'achat d'actions ;

- de multiplier par trois le nombre d'actions gratuites attribuées par le Conseil d'Administration aux membres du personnel salariés et aux mandataires sociaux de la Société répondant aux conditions fixées par l'article L. 225-197-2 du Code de Commerce ;
- de porter le nombre maximal d'actions susceptibles d'être achetées ainsi que le prix maximal d'achat par action fixés à la 6^e résolution de l'Assemblée Générale de ce jour, à 5 293 980 actions et à 51 euros ;

Cette résolution prendra effet le 10 mai 2011, date à laquelle sera effectuée d'office à Euroclear France la multiplication par trois des soldes d'actions figurant aux comptes des affiliés pour les actions au porteur ou au nominatif et aux comptes individuels pour les actionnaires ayant leurs titres sous la forme nominative pure et ce à l'issue de la journée comptable du 9 mai 2011.

Douzième résolution

> Délégation de compétence au Conseil d'Administration pour décider, avec maintien du droit préférentiel de souscription, l'émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, du rapport des Commissaires aux Comptes, et conformément aux dispositions du Code de Commerce, notamment des articles L. 225-127, L. 225-128, L. 225-129, L. 225-129-2, L. 225-132, L. 225-133 et L. 225-134, L. 228-91 et suivants du Code de Commerce :

- délègue au Conseil d'Administration sa compétence pour décider, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, l'émission d'actions ordinaires de la Société ou de valeurs mobilières émises à titre onéreux ou gratuit, régies par les articles L. 228-91 et suivants du Code de Commerce, (i) donnant accès au capital de la Société, ou (ii) donnant droit à l'attribution de titres de créance, étant précisé que la souscription des actions et des autres valeurs mobilières pourra être opérée soit en espèce soit par compensation de créances ;
- décide de fixer comme suit les limites des montants des émissions autorisées en cas d'usage de la présente délégation de compétence par le Conseil d'Administration :

- le montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation est fixé à 300 millions d'euros,
- à ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre éventuellement en supplément, en cas d'opérations financières nouvelles, pour préserver les droits des porteurs d'options de souscription et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital,
- le montant nominal maximal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société ne pourra dépasser le plafond de 150 millions d'euros ;
- fixe à vingt-six mois, à compter du jour de la présente Assemblée, la durée de validité de la présente délégation ;
- en cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation :
 - décide que la ou les émissions seront réservées par préférence aux actionnaires qui pourront souscrire à titre irréductible proportionnellement au nombre d'actions alors possédées par eux, et prend acte que le Conseil d'Administration pourra instituer un droit de souscription à titre réductible,
 - décide que, si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières telles que définies ci-dessus, le Conseil d'Administration pourra utiliser les différentes facultés prévues par la loi, dans l'ordre qu'il déterminera, y compris offrir au public, tout ou partie des actions ou, dans le cas de valeurs mobilières donnant accès au capital, offrir au public lesdites valeurs mobilières non souscrites, sur le marché français,
 - décide que les émissions de bons de souscription d'actions de la Société pourront être réalisées par offre de souscription dans les conditions décrites ci-dessus, mais également par attribution gratuite aux propriétaires des actions anciennes,
 - décide qu'en cas d'attribution gratuite de bons de souscription d'actions, le Conseil d'Administration aura la faculté de décider que les droits d'attribution formant rompus ne seront pas négociables et que les titres correspondants seront vendus et décide que, plus généralement, lorsque l'augmentation de capital, que ce soit par émission de titres de capital nouveaux ou par majoration du montant nominal des titres de capital existants, est réalisée par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le Conseil d'Administration aura la faculté de décider que les droits formant rompus ne seront ni négociables ni cessibles et que les titres correspondants seront vendus,

- décide que le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation de compétence, notamment à l'effet de fixer les conditions d'émission, de souscription et de libération, de constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent et de procéder à la modification corrélative des statuts et notamment de :
 - fixer, s'il y a lieu, les modalités d'exercice des droits attachés aux actions ou aux valeurs mobilières donnant accès au capital ou à des titres de créance à émettre ; déterminer les modalités d'exercice des droits, le cas échéant, à conversion, échange, remboursement y compris par remise d'actifs de la Société tels que valeurs mobilières déjà émises par la Société,
 - décider, en cas d'émission de titres d'emprunt, y compris de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance visés à l'article L. 228-91 du Code de Commerce, de leur caractère subordonné ou non et, le cas échéant de leur rang de subordination conformément aux dispositions de l'article L. 228-97 du Code de Commerce, fixer leur taux d'intérêt, notamment intérêt à taux fixe ou variable ou à coupon zéro ou indexé, leur durée déterminée ou indéterminée et les autres modalités d'émission, y compris le fait de leur conférer des garanties ou des sûretés, ainsi que les modalités d'amortissement/de remboursement, y compris de remboursement par remise d'actifs de la Société, les titres pouvant en outre faire l'objet de rachats en bourse ou d'une offre d'achat ou d'échange par la Société ; fixer les conditions dans lesquelles ces titres donneront accès au capital de la Société et/ou à l'attribution de titres de créance ; modifier pendant la durée de vie des titres concernés, les modalités visées ci-dessus,
 - à sa seule initiative, imputer les frais d'augmentation de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au niveau requis par la législation et la réglementation en vigueur après chaque augmentation de capital,
 - fixer et procéder à tous ajustements destinés à prendre en compte l'incidence sur le capital de la Société, notamment en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, les cas

échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital,

- et, d'une manière générale, passer toute convention notamment pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, prendre toutes mesures et décisions, effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés ou consécutifs aux augmentations de capital réalisées.

Treizième résolution

> Délégation de compétence au Conseil d'Administration pour augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'émissions de titres avec droit préférentiel de souscription réalisées en application de la 12^e résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, du rapport des Commissaires aux Comptes, et conformément aux dispositions de l'article L. 225-135-1 du Code de Commerce :

- délègue au Conseil d'Administration sa compétence pour décider d'augmenter le nombre de titres ou de valeurs mobilières à émettre en cas d'émission de titres avec maintien du droit préférentiel de souscription, au même prix que celui retenu pour l'émission initiale, dans les délais et limites prévus par la réglementation applicable au jour de l'émission (c'est-à-dire, à ce jour, dans les trente jours de la clôture de la souscription et dans la limite de 15 % de l'émission initiale) et sous réserve du plafond prévu dans la 12^e résolution en vertu de laquelle l'émission est décidée ;
- fixe à vingt-six mois, à compter de la présente Assemblée, la durée de validité de la présente délégation.

Quatorzième résolution

> Délégation de compétence au Conseil d'Administration pour décider l'augmentation du capital social, avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux salariés

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, du rapport des Commissaires aux Comptes, et conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-2, L. 225-129-6 et L. 225-138 du Code de Commerce et des articles L. 3332-18 et suivants du Code du Travail :

- délègue au Conseil d'Administration la compétence de décider de procéder en une ou plusieurs fois, sur ses

seules délibérations, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, à l'émission d'actions réservées aux salariés ou anciens salariés de la Société ou des sociétés qui lui sont liées au sens des dispositions de l'article L. 225-180 du Code de Commerce qui sont adhérents à un plan d'épargne entreprise ainsi qu'à tous fonds communs de placement par l'intermédiaire desquels les titres ainsi émis seraient souscrits par eux,

- décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions émises en vertu de la présente délégation de compétence, au profit des salariés ou anciens salariés de la Société ou des Sociétés qui lui sont liées au sens des dispositions de l'article L. 225-180 du Code de Commerce qui sont adhérents à un plan d'épargne entreprise ainsi qu'à tous fonds communs de placement par l'intermédiaire desquels les titres émis seraient souscrits par eux,
- fixe à vingt-six mois, à compter de la présente Assemblée Générale, la durée de validité de la présente délégation et prend acte que cette délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet,
- décide de fixer à 3 % du capital social existant à la date de la présente Assemblée l'augmentation de capital qui pourrait ainsi être réalisée, soit, à titre indicatif au 15 mars 2011, une augmentation de capital social d'un montant nominal maximal de 264 669 euros par l'émission de 529 338 actions nouvelles,
- décide que le prix des actions souscrites par les bénéficiaires visés ci-dessus, en application de la présente délégation de compétence, sera fixé conformément aux dispositions de l'article L. 3332-19 du Code du Travail.
- décide que le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus à l'effet notamment :
 - de fixer les conditions que devront remplir les salariés ou anciens salariés pour pouvoir souscrire, individuellement ou par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement, aux titres émis en vertu de la présente délégation de compétence,
 - d'arrêter les conditions de l'émission,
 - d'arrêter la liste des sociétés dont les salariés pourront bénéficier de l'émission,
 - de décider le montant à émettre, le prix d'émission, les dates et modalités de chaque émission,
 - de fixer les délais accordés aux adhérents pour la libération de leurs titres,
 - d'arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance, constater ou faire constater la réalisation de l'augmentation de capital à concurrence du montant des

actions qui seront effectivement souscrites, ou décider de majorer le montant de ladite augmentation pour que la totalité des souscriptions reçues puisse être effectivement servie,

- d'imputer, le cas échéant, les frais, droits et honoraires occasionnés par de telles émissions sur le montant des primes d'émission et prélever, le cas échéant, sur les montants des primes d'émission, les sommes nécessaires pour les affecter à la réserve légale au niveau requis par la législation et la réglementation en vigueur,
- d'une manière générale, accomplir tous actes et formalités, prendre toutes décisions et conclure tous accords utiles ou nécessaires pour parvenir à la bonne fin des émissions réalisées en vertu de la présente délégation de compétence et, notamment, pour l'émission, la souscription, la livraison, la jouissance, la cotation, la négociabilité et le service financier des actions nouvelles ainsi que l'exercice des droits qui y sont attachés, et pour constater la réalisation définitive de la ou des augmentations de capital réalisées en vertu de la présente délégation de compétence et modifier corrélativement les statuts.

Quinzième résolution

> Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de consentir des options d'achat d'actions de la Société en faveur des salariés et/ou des mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés du Groupe

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, du rapport spécial des Commissaires aux Comptes :

- autorise le Conseil d'Administration, dans le cadre des articles L. 225-177 et suivants du Code de Commerce, à consentir, en une ou plusieurs fois, aux salariés ainsi qu'aux mandataires sociaux, ou à certains d'entre eux, de la Société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions visées à l'article L. 225-180 du Code de Commerce, et dans la limite des textes en vigueur, des options d'achat d'actions existantes détenues par la Société ;
- fixe à trente-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée, la durée de validité de la présente délégation et prive d'effet à compter de ce jour, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute autorisation antérieure ayant le même objet ;
- décide que le nombre total des options consenties en application de la présente résolution ne pourra donner

droit à l'achat d'un nombre d'actions supérieur à 2,5 % du capital social au jour de la décision d'attribution et que le nombre d'actions susvisé s'imputera sur le nombre total d'actions limité à 2,5 % du capital social tel qu'existant au moment où le Conseil d'Administration prendra sa décision, pouvant être attribué en vertu de la 16^e résolution ci-après à certains salariés et/ou mandataires sociaux (autorisation d'attribution gratuite d'actions) ;

- décide que le prix d'achat des actions existantes sera déterminé, conformément aux dispositions prévues aux articles L. 225-177 et L. 225-179 du Code de Commerce et sans décote ;
- décide de conférer au Conseil d'Administration, dans les limites fixées ci-dessus ainsi que dans celles des dispositions statutaires, les pouvoirs nécessaires pour mettre en œuvre la présente résolution, et notamment pour :
 - déterminer les dates de chaque attribution, fixer les conditions dans lesquelles seront consenties les options, arrêter la liste des bénéficiaires et décider du nombre d'actions que chacun pourra acquérir,
 - fixer, le cas échéant, les périodes de suspension temporaire de l'exercice des options, imposées par certaines opérations financières,
 - fixer les conditions d'exercice des options et notamment les prix d'achat d'actions existantes ainsi que la ou les périodes d'exercice des options au cours de la durée de validité des options qui ne pourra pas être supérieure à dix ans,
 - stipuler, éventuellement, l'interdiction de revente de tout ou partie des actions résultant de l'exercice des options pendant un délai qui ne pourra excéder trois ans à compter de la levée de l'option,
 - fixer pour les mandataires sociaux de la Société le nombre d'actions devant être conservées au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions,
 - décider des conditions dans lesquelles le prix et le nombre d'actions à acheter seront ajustés dans les conditions prévues par la loi,
 - et généralement faire tout ce qui sera nécessaire ;
- charge le Conseil d'Administration d'informer chaque année l'Assemblée Générale ordinaire des opérations réalisées en vertu de la présente autorisation conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur ;
- donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour décider, le cas échéant, toutes modifications et adaptations des conditions relatives au bénéfice des options d'achat d'actions qui avaient été attribuées antérieurement à la présente Assemblée Générale.

Seizième résolution

> Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions en faveur de salariés et/ou mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés du Groupe

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, du rapport spécial des Commissaires aux Comptes :

- autorise le Conseil d'Administration à procéder en une ou plusieurs fois à des attributions gratuites d'actions existantes de la Société, conformément aux dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de Commerce ;
- fixe la durée de validité de la présente délégation à trente-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée ;
- décide que le nombre total des actions pouvant être attribuées gratuitement en vertu de la présente autorisation ne pourra excéder 2,5 % du capital social tel que constaté au jour de la décision d'attribution par le Conseil d'Administration à certains salariés et/ou mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions déterminées par la loi et s'imputera sur le nombre total d'actions limité à 2,5 % du capital social tel qu'existant au moment où le Conseil d'Administration prendra sa décision, pouvant être attribué en vertu de la 15^e résolution qui précède ;
- décide que l'attribution des actions de la Société à leurs bénéficiaires sera définitive, au choix du Conseil d'Administration :
 - soit au terme d'une période d'acquisition minimale de deux ans pour tout ou partie des actions attribuées, la durée minimale de l'obligation de conservation des actions de la Société par les bénéficiaires devant être, sauf exception légale, alors fixée à deux ans à compter de l'attribution définitive des actions,
 - soit au terme d'une période d'acquisition minimale de quatre ans pour tout ou partie des actions attribuées, étant précisé que dans ce cas elles ne sont pas assorties de période de conservation minimale ;
- donne tous pouvoirs, dans les limites fixées ci-dessus, au Conseil d'Administration, à l'effet de mettre en œuvre la présente autorisation et notamment afin de :
 - déterminer le nombre d'actions attribuées à chacun des bénéficiaires,
 - fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions, notamment la période d'acquisition minimale et la durée de conservation minimale,

- prévoir, le cas échéant, la faculté de différer les dates d'attribution définitive des actions et, pour la même durée, le terme de l'obligation de conservation desdites actions (de sorte que la date à partir de laquelle il est possible de céder les actions soit inchangée),
- ajuster le prix des actions et le nombre d'actions attribuées en cas d'opérations sur le capital social de la Société ayant pour effet de modifier la valeur des actions composant le capital social,
- déterminer les dates et modalités des attributions et des conditions d'exercice dans le cadre des dispositions légales et réglementaires applicables, et prendre généralement toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des attributions envisagées.

Dix-septième résolution

> **Pouvoirs pour l'exécution des décisions de l'Assemblée Générale et pour les formalités**

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal de la présente Assemblée pour effectuer tous dépôts et formalités où besoin sera.

Rapports des Commissaires aux Comptes sur les résolutions de l'Assemblée Générale mixte du 28 avril 2011

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

> Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Compagnie Plastic Omnium, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note I de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des titres de participation et des actions propres. Dans le cadre de nos travaux, nous avons vérifié le caractère approprié de ces méthodes comptables, et apprécié les hypothèses retenues et les évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

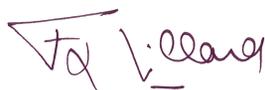
Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 25 mars 2011

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG ET AUTRES



FRANCOIS VILLARD

MAZARS



JÉRÔME DE PASTORS

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

> Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de Commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale

En application de l'article L. 225-40 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Redevances pour concession de marques

Au 1^{er} janvier 2010, Inergy Automotive Systems est titulaire d'un certain nombre de marques.

Suite à l'acquisition totale, à effet du 8 septembre 2010, des actions des sociétés du groupe Inergy Automotive Systems par des sociétés du groupe Plastic Omnium, Compagnie Plastic Omnium s'est déclaré intéressée pour acquérir ce portefeuille de marques et dans l'intervalle, a demandé à pouvoir bénéficier d'une concession en sa faveur d'une licence d'exploitation des Marques pour fabriquer ou faire fabriquer, et/ou vendre ou faire vendre les produits couverts par l'ensemble des Marques.

Ainsi, à compter du 1^{er} septembre 2010 et jusqu'à la date effective de transfert, au plus tard le 31 décembre 2012, en contrepartie de l'exploitation des Marques, incluant le droit de reproduction et le droit de représentation pour l'ensemble des pays couverts, Compagnie Plastic Omnium paiera à Inergy Automotive Systems une redevance annuelle égale à 0,1% du chiffre d'affaires de l'ensemble des entités de la Division.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010, votre société a comptabilisé une charge de 406 600 euros au titre de cette convention.

Administrateurs concernés : Messieurs Laurent Burelle, Paul Henry Lemarié et Jean-Michel Szczerba,.

Compagnie Plastic Omnium détient directement 76,8 % des droits de vote dans Inergy Automotive Systems et 100 % des droits de vote dans Plastic Omnium Auto qui détient 23,2 % des droits de vote dans Inergy Automotive Systems.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale

En application de l'article R. 225-30 du Code de Commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Redevances pour concession de marques

Ces conventions de concession de marques, conclues en 1998 ou revues ultérieurement en fonction de l'évolution de l'organisation juridique du Groupe, prévoient, en contrepartie de l'utilisation des marques propriété de Compagnie Plastic Omnium, le paiement d'une redevance annuelle égale à 0,5 % du chiffre d'affaires hors Groupe des sociétés bénéficiaires de ces conventions.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010, votre société a comptabilisé, un produit de 5 124 253 euros au titre de ces conventions conclues avec les sociétés suivantes :

Sociétés	Personnes intéressées :
Compañia Plastic Omnium SA	Messieurs Laurent Buelle, Jean Buelle, Paul Henry Lemarié et Jean-Michel Szczerba
Plastic Omnium Auto Exteriors LLC	Messieurs Laurent Buelle et Jean-Michel Szczerba
Plastic Omnium Environnement	Messieurs Laurent Buelle, Jean Buelle, Paul Henry Lemarié et Jean-Michel Szczerba
Plastic Omnium Auto Extérieur SA	Monsieur Jean-Michel Szczerba
Plastic Omnium Vernon SAS	Monsieur Jean-Michel Szczerba

Compagnie Plastic Omnium détient :

- 100 % des droits de vote dans Compañia Plastic Omnium,
- 100 % des droits de vote dans Plastic Omnium Auto qui détient 100 % des droits de vote dans Plastic Omnium Inc qui détient elle-même 100 % des droits de vote dans Plastic Omnium Auto Exteriors LLC,
- 100 % des droits de vote dans Plastic Omnium Environnement,
- 100 % des droits de vote dans Plastic Omnium Auto Exteriors SAS qui détient elle-même 100 % des droits de vote dans Plastic Omnium Auto Extérieur SA,
- 100 % des droits de vote dans Plastic Omnium Vernon.

Redevances pour Licence et Assistance technique

Cette convention, conclue en 2001, prévoit, en contrepartie de l'utilisation des dessins, modèles, procédés industriels, du savoir-faire et des prestations d'assistance technique associées de Compagnie Plastic Omnium, le paiement par B.Plas-Plastic Omnium Otomotiv Plastik d'une redevance annuelle égale à 1,5 % de ses ventes nettes de produits licenciés.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010, votre société a comptabilisé, un produit de 458 790 euros au titre de cette convention.
Administrateur concerné : Monsieur Paul Henry Lemarié.

Compagnie Plastic Omnium détient 50 % des droits de vote dans B.Plas-Plastic Omnium Otomotiv Plastik.

Prestations de services de la Direction Générale du Groupe

Au titre de cette convention conclue avec la société Buelle, votre société a comptabilisé une charge de prestations de services de la Direction Générale du Groupe d'un montant de 1 040 865 euros au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Personnes intéressées : Messieurs Jean Buelle, Laurent Buelle, Paul Henry Lemarié et Éliane Lemarié.

Les Conseils d'Administration de Compagnie Plastic Omnium SA du 11 décembre 2003 et de Buelle SA du 19 décembre 2003 ont approuvé la mise en place d'un plan de retraite complémentaire allouant notamment aux mandataires sociaux exerçant des fonctions salariées un complément de retraite de 10 % de leur rémunération actuelle. Une quote-part de cette charge de Buelle SA est en principe affectée à Compagnie Plastic Omnium dans la même proportion que celle arrêtée pour les prestations de services de Direction Générale Groupe dont elle fait partie. La charge pour Compagnie Plastic Omnium au titre de 2010 est de 23 813 euros.

Personnes intéressées : Messieurs Jean Buelle, Laurent Buelle et Paul Henry Lemarié et Madame Éliane Lemarié.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 25 mars 2011

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG ET AUTRES



FRANCOIS VILLARD

MAZARS



JÉRÔME DE PASTORS

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

> Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Compagnie Plastic Omnium, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note 1.1 de l'annexe aux comptes consolidés concernant le changement de méthode comptable relatif à l'application des nouvelles normes IFRS 3 révisée « Regroupements d'entreprise » et IAS 27 amendée « États financiers consolidés et individuels », adoptées par l'Union européenne et d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2010.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les écarts d'acquisition ont fait l'objet de tests de pertes de valeur selon les principes décrits dans la note 1.16 de l'annexe. Ces tests s'appuient sur les plans à moyen terme du Groupe, révisés pour tenir compte des conditions de marché actuelles particulières. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de pertes de valeur, les hypothèses utilisées et les prévisions de flux de trésorerie et vérifié le caractère approprié de l'information donnée dans les notes annexes.
- La note 1.14 de l'annexe explique les modalités de comptabilisation des coûts engagés à la demande des constructeurs pour le développement et l'étude des équipements de nouveaux modèles de véhicules, qui dépendent du financement de ces coûts par le client, et des perspectives de rentabilité des projets concernés. Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par votre société pour l'évaluation de la rentabilité attendue de ces projets sur la base des éléments disponibles à ce jour.
- La note 1.29 de l'annexe précise que des actifs d'impôts différés sont constitués pour tenir compte des déficits reportables en fonction de leur probabilité de réalisation future. Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par votre société pour l'évaluation du caractère récupérable de ces déficits fiscaux sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier, par sondages, l'application de ces méthodes.
- S'agissant des risques, litiges et passifs éventuels, nous avons examiné les procédures en vigueur dans votre Groupe permettant leur recensement, leur évaluation et leur traduction comptable. Nous nous sommes assurés que les principaux litiges identifiés à l'occasion de la mise en œuvre de cette procédure étaient décrits de façon appropriée, notamment dans les notes 5.2.5 et 6.7 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

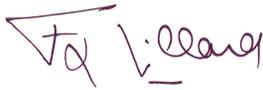
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Courbevoie et Neuilly-sur-Seine, le 25 mars 2011

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG ET AUTRES



FRANCOIS VILLARD

MAZARS



JERÔME DE PASTORS

Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'émission d'actions et de diverses valeurs mobilières avec maintien du droit préférentiel de souscription

Assemblée Générale Extraordinaire du 28 avril 2011 (12^e et 13^e résolutions)

> Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 228-92 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au Conseil d'Administration de la compétence de décider d'une émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, pour une durée de vingt-six mois, la compétence pour décider une ou plusieurs émission(s). Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de ces opérations.

Le montant nominal global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme ne pourra excéder 300 millions d'euros au titre de la présente résolution. Le montant nominal global des titres de créances susceptibles d'être émis ne pourra excéder 150 millions d'euros au titre de la présente résolution.

Ces plafonds tiennent compte du nombre supplémentaire de titres ou de valeurs mobilières à créer, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délégation, dans les conditions prévues à l'article L. 225-135-1 du Code de Commerce, si vous adoptez la 13^e résolution.

Il appartient à votre Conseil d'Administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113, R. 225-114 et R. 225-117 du Code de Commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes et sur certaines autres informations concernant ces opérations, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'Administration relatif à ces opérations et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Ce rapport ne précisant pas les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre, nous ne pouvons donner notre avis sur le choix des éléments de calcul du prix d'émission.

Le montant du prix d'émission des titres de capital à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles les émissions seront réalisées.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de Commerce, nous établissons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de ces autorisations par votre Conseil d'Administration, en cas d'émissions de valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 25 mars 2011

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG ET AUTRES



FRANCOIS VILLARD

MAZARS



JERÔME DE PASTORS

Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'augmentation du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée aux adhérents à un plan d'épargne entreprise

Assemblée Générale Extraordinaire du 28 avril 2011 (14^e résolution)

> Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L.225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au Conseil d'Administration de la compétence de décider une augmentation de capital par l'émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée aux salariés ou anciens salariés de la société ou des sociétés qui lui sont liées au sens des dispositions de l'article L. 225-180 du Code du Commerce qui sont adhérents à un plan d'épargne entreprise ainsi qu'à tous fonds communs de placement par l'intermédiaire desquels les titres ainsi émis seraient souscrits par eux, pour un montant nominal maximal de 264 669 euros, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette augmentation de capital est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de Commerce et L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du Travail.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de vingt-six mois la compétence pour décider une ou plusieurs augmentation(s) de capital et de renoncer à votre droit préférentiel de souscription aux titres de capital à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient à votre Conseil d'Administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et R. 225-114 du Code de Commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes, relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'Administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'augmentation de capital qui serait (seraient) décidée(s), nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Conseil d'Administration.

Le montant du prix d'émission n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles l'(les) augmentation(s) de capital serai(en)t réalisée(s) et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de Commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de cette autorisation par votre Conseil d'Administration.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 25 mars 2011

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG ET AUTRES



FRANCOIS VILLARD

MAZARS



JÉRÔME DE PASTORS

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur l'ouverture d'achat d'actions au bénéfice de certains membres du personnel salarié et/ou des mandataires sociaux

Assemblée Générale Extraordinaire du 28 avril 2011 (15^e résolution)

> Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-177 et R. 225-144 du Code de Commerce, nous avons établi le présent rapport sur l'ouverture d'options d'achat d'actions au bénéfice des membres du personnel salarié et/ou des mandataires sociaux, ou à certains d'entre eux, de la société et/ou des sociétés ou groupements qui lui sont liées dans les conditions visées à l'article L. 225-180 du Code du Commerce.

Il appartient à votre Conseil d'Administration d'établir un rapport sur les motifs de l'ouverture des options d'achat d'actions ainsi que sur les modalités proposées pour la fixation du prix d'achat. Il nous appartient de donner notre avis sur les modalités proposées pour la fixation du prix d'achat.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier que les modalités proposées pour la fixation du prix d'achat sont mentionnées dans le rapport du Conseil d'Administration, qu'elles sont conformes aux dispositions prévues par les textes, de nature à éclairer les actionnaires et qu'elles n'apparaissent pas manifestement inappropriées.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités proposées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 25 mars 2011

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG ET AUTRES



FRANCOIS VILLARD

MAZARS



JÉRÔME DE PASTORS

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur l'attribution gratuite d'actions existantes au profit des membres du personnel salarié et/ou des mandataires sociaux

Assemblée Générale Extraordinaire du 28 avril 2011 (16^e résolution)

> Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du Code de Commerce, nous avons établi le présent rapport sur le projet d'attribution gratuite d'actions existantes au profit des membres du personnel salarié et/ou des mandataires sociaux de la Compagnie Plastic Omnium et/ou des sociétés ou groupements qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de Commerce.

Votre Conseil d'Administration vous propose de l'autoriser à attribuer gratuitement des actions existantes. Il lui appartient d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes, relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier notamment que les modalités envisagées et données dans le rapport du Conseil d'Administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Conseil d'Administration portant sur l'opération envisagée d'attribution gratuite d'actions.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 25 mars 2011

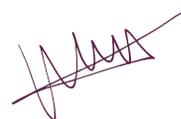
Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG ET AUTRES



FRANCOIS VILLARD

MAZARS



JÉRÔME DE PASTORS

Comptes consolidés au 31 décembre 2010

Bilan

Actif

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Écarts d'acquisition	3.1.2 – 5.1.1	362 549	289 931
Immobilisations incorporelles	3.1.2 – 5.1.2	284 900	106 932
Immobilisations corporelles	3.1.2 – 5.1.3	672 865	526 968
Immeubles de placement	3.1.2 – 5.1.4	18 355	17 502
Participations dans les entreprises associées	5.1.5	14 224	12 271
Actifs financiers disponibles à la vente **	5.1.6	1 444	2 083
Autres actifs financiers *	5.1.7	66 591	83 264
Impôts différés actifs	5.1.11	70 682	75 732
Total actif non-courant		1 491 610	1 114 682
Stocks	3.1.2 – 5.1.8	273 337	206 049
Créances de financement clients *	5.1.9 – 5.2.7 (a)	51 034	47 670
Créances clients et comptes rattachés	3.1.2 – 5.1.10. (b) – (d)	391 780	262 032
Autres créances	3.1.2 – 5.1.10. (c) – (d)	139 974	119 306
Autres créances financières à court terme *	5.1.9 – 5.2.7 (a)	4 098	3 624
Instruments financiers de couverture *	5.2.7 (a) – 5.2.8	3 385	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie *	5.1.12	193 305	134 987
Total actif courant		1 056 914	773 668
Actifs destinés à être cédés		2 394	5 695
TOTAL ACTIF		2 550 918	1 894 045

Capitaux propres et passifs

(en milliers d'euros)	Notes	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Capital	5.2.1	8 822	8 822
Actions propres		(37 839)	(39 404)
Prime d'émission, de fusion, d'apport		89 459	89 459
Réserves et écarts d'évaluation		327 224	287 950
Résultat de l'exercice		139 546	27 887
Capitaux propres Groupe		527 212	374 714
Participations ne donnant pas le contrôle		79 468	54 856
Total capitaux propres		606 680	429 570
Emprunts et dettes financières – part à long terme *	5.2.7 (a)	723 145	532 530
Provisions pour engagements de retraites et assimilés	5.2.5 – 5.2.6	47 074	33 120
Provisions – part à long terme	5.2.5	19 187	7 259
Subventions publiques – part à long terme	5.2.4	11 658	10 847
Impôts différés passifs	5.1.11	53 462	24 234
Total passif non-courant		854 526	607 989
Découverts bancaires *	5.2.7 (a)	30 672	33 977
Emprunts et dettes financières – part à court terme *	5.2.7. (a)	90 766	100 447
Autres dettes financières à court terme *	5.2.7. (a)	7 147	2 746
Instruments financiers de couverture *	5.2.7 (a) – 5.2.8	5 362	5 516
Provisions – part à court terme	5.2.5	55 649	41 553
Subventions publiques – part à court terme	5.2.4	277	275
Fournisseurs et comptes rattachés	5.2.9 (a) – (c)	528 839	387 137
Autres dettes d'exploitation	5.2.9 (b) – (c)	371 000	284 836
Total passif courant		1 089 712	856 486
Passifs directement liés aux actifs destinés à être cédés		-	-
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		2 550 918	1 894 045

* La dette financière nette s'élève à 537,8 millions d'euros au 31 décembre 2010 contre 405,7 millions d'euros au 31 décembre 2009.

* Dont 848 milliers d'euros inclus dans le calcul de l'endettement net (voir note 5.1.6).

Compte de résultat

(en milliers d'euros)	Notes	Exercice 2010	%	Exercice 2009	%
Produits des activités ordinaires	3.1.1 – 3.2	3 249 596	100 %	2 458 639	100 %
Coût des biens et services vendus	4.2	(2 755 487)	- 84,8 %	(2 129 525)	- 86,6 %
Marge brute		494 109	15,2 %	329 114	13,4 %
Frais de recherche et développement nets	4.1 – 4.2	(64 867)	- 2,0 %	(44 227)	- 1,8 %
Frais commerciaux	4.2	(56 117)	- 1,7 %	(52 979)	- 2,2 %
Frais administratifs	4.2	(145 911)	- 4,5 %	(129 802)	- 5,3 %
Marge opérationnelle avant amortissement des actifs incorporels acquis *		227 214	7,0 %	102 106	4,2 %
Amortissement des actifs incorporels acquis *	4.4	(10 260)	- 0,3 %	-	-
Marge opérationnelle après amortissement des actifs incorporels acquis *		216 954	6,7 %	102 106	4,2 %
Autres produits opérationnels	4.5	36 591	1,1 %	43 724	1,8 %
Autres charges opérationnelles	4.5	(42 087)	- 1,3 %	(77 135)	- 3,1 %
Charges de financement	4.6	(23 157)	- 0,7 %	(24 295)	- 1,0 %
Autres produits et charges financiers	4.6	(4 056)	- 0,1 %	(761)	-
Quote-part de résultat des entreprises associées		(1 871)	- 0,1 %	(993)	-
Résultat des activités poursuivies avant IS		182 374	5,6 %	42 646	1,7 %
Impôt sur le résultat	4.7	(29 682)	- 0,9 %	(8 212)	- 0,3 %
Résultat net des activités poursuivies		152 692	4,7 %	34 434	1,4 %
Résultat après impôt des activités abandonnées		(2 024)	- 0,1 %	(3 408)	- 0,1 %
Résultat net		150 668	4,6 %	31 025	1,3 %
Résultat net des participations ne donnant pas le contrôle		11 122	0,3 %	3 138	0,1 %
Résultat net - Part revenant au Groupe		139 546	4,3 %	27 887	1,1 %
Résultat net par action - Part revenant au Groupe	4.8				
De base (en euros) **		8,68		1,74	
Dilué (en euros) ***		8,38		1,74	
Résultat net par action des activités poursuivies - part revenant au Groupe	4.8				
De base (en euros) **		8,80		1,96	
Dilué (en euros) ***		8,49		1,96	

* Il s'agit d'actifs incorporels acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises.

** Le résultat net par action de base est calculé sur la base du nombre d'actions formant le capital social, diminué des titres d'autocontrôle.

*** Le résultat net par action dilué tient compte des titres d'autocontrôle imputés sur les capitaux propres et des titres qui pourraient être émis au titre de l'exercice des plans d'options d'achat.

État du résultat global

(en milliers d'euros)	2010			2009		
	Total	Montants bruts	Impôts	Total	Montants bruts	Impôts
Résultat net de la période – Part du Groupe	139 546	166 928	(27 382)	27 887	35 256	(7 369)
Mouvement de la réserve de conversion	16 537	16 537	-	(3 005)	(3 005)	-
<i>Réserve de conversion de la période</i>	21 834	21 834	-	-	-	-
<i>Montants recyclés en résultat</i>	(5 297)	(5 297)	-	-	-	-
Écarts actuariels reconnus en capitaux propres	978	2 160	(1 182)	(1 198)	(1 058)	(140)
Instruments dérivés qualifiés de couverture	2 611	2 081	530	(865)	(2 069)	1 204
<i>Gains/pertes de la période</i>	293	(1 208)	1 501	(3 897)	(6 030)	2 133
<i>Montants recyclés en résultat</i>	2 318	3 289	(971)	3 032	3 961	(929)
Résultat comptabilisé directement en capitaux propres	20 126	20 778	(652)	(5 068)	(6 132)	1 064
Résultat global - Part Groupe	159 672	187 706	(28 034)	22 819	29 124	(6 305)
Résultat net de la période – Participations ne donnant pas le contrôle	11 124	13 424	(2 300)	3 138	3 981	(843)
Mouvement de la réserve de conversion	2 807	2 807	-	32	32	-
<i>Réserve de conversion de la période</i>	2 807	2 807	-	32	32	-
<i>Montants recyclés en résultat</i>	-	-	-	-	-	-
Écarts actuariels reconnus en capitaux propres	(706)	(706)	-	(304)	(304)	-
Résultat comptabilisé directement en capitaux propres	2 101	2 101	-	(272)	(272)	-
Résultat global - Participations ne donnant pas le contrôle	13 225	15 525	(2 300)	2 866	3 709	(843)
RÉSULTAT GLOBAL TOTAL	172 897	203 231	(30 334)	25 685	32 833	(7 148)

Variation des capitaux propres

(en milliers d'euros - en milliers d'unités pour le nombre d'actions)	Nombre d'actions	Capital	Primes liées au capital	Actions Propres	Autres Réserves *	Écarts de conver- sion	Résultat Groupe	Capitaux propres		Total capitaux propres
								Part du groupe	Participa- tions ne donnant pas le contrôle	
Capitaux propres au 31 décembre 2008	18 147	9 073	97 917	(32 213)	(398 943) *	(36 330)	(65 399)	371 991	51 720	423 711
Affectation du Résultat de décembre 2008					(65 399)		65 399	-		-
Résultat au 31 décembre 2009							27 887	27 887	3 138	31 025
Résultat comptabilisé directement en capitaux propres	-	-	-	-	(2 063)	(3 005)	-	(5 068)	(272)	(5 340)
<i>Mouvement de la réserve de conversion</i>						(3 005)		(3 005)	32	(2 973)
<i>Écarts actuariels reconnus en capitaux propres</i>					(1 198)			(1 198)	(304)	(1 502)
<i>Instruments dérivés qualifiés de couverture</i>					(865)			(865)		(865)
Opérations sur actions propres	-		(640)	(15 261)				(15 901)		(15 901)
Diminution de capital	(503)	(252)	(7 818)	8 070				-		-
Variation de périmètre					(312)			(312)	2 107	1 795
Dividendes distribués par la Compagnie Plastic Omnium					(5 929)			(5 929)		(5 929)
Dividendes distribués par les autres sociétés du Groupe					(69)			(69)	(1 837)	(1 906)
Impact des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions					2 114			2 114		2 114
Autres variations								-		-
Capitaux propres au 31 décembre 2009	17 644	8 822	89 459	(39 404)	327 285 *	(39 335)	27 887	374 714	54 856	429 570
Affectation du Résultat de décembre 2009					27 887		(27 887)	-		-
Résultat au 31 décembre 2010							139 546	139 546	11 124	150 670
Résultat comptabilisé directement en capitaux propres	-	-	-	-	(20 605)	40 731	-	(20 126)	2 101	22 227
<i>Mouvement de la réserve de conversion **</i>					(24 194)	40 731		16 537	2 807	19 344
<i>Écarts actuariels reconnus en capitaux propres</i>					978			978	(706)	272
<i>Instruments dérivés qualifiés de couverture</i>					2 611			2 611		2 611
Opérations sur actions propres	-		-	1 565				1 565		1 565
Diminution de capital	-	-	-	-				-		-
Variation de périmètre					16			16	17 931	17 947
Dividendes distribués par la Compagnie Plastic Omnium					(11 256)			(11 256)	-	(11 256)
Dividendes distribués par les autres sociétés du Groupe								-	(6 544)	(6 544)
Impact des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions					2 501			2 501		2 501
Autres variations								-		-
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2010	17 644	8 822	89 459	(37 839)	325 828 *	1 396	139 546	527 212	79 468	606 680

Le dividende par action distribué en 2010 par la société Compagnie Plastic Omnium sur les résultats de l'exercice 2009 est de 0,70 euro contre 0,35 euro distribué en fin d'exercice 2009 sur les résultats de l'exercice 2008.

* Le détail de la rubrique « Autres réserves Groupe » est fourni dans le tableau ci-après.

** Dont un reclassement dans la rubrique « Autres réserves » au 31 décembre 2010, de - 24 194 milliers d'euros correspondant au solde des écarts de conversion à la date de transition aux IFRS.

Détail de la rubrique « Autres réserves »

<i>(en milliers d'euros)</i>	Écarts actuariels reconnus en capitaux propres	Instruments dérivés qualifiés de couverture	Ajustements à la juste valeur des immobilisa- tions corporelles	Résultats accumulés non distribués et autres réserves	Part du Groupe
Au 31 décembre 2008	(13 740)	(4 558)	16 393	400 848	398 943
Variation de l'exercice 2009	(1 198)	(865)	-	(69 595)	(71 658)
Au 31 décembre 2009	(14 938)	(5 423)	16 393	331 253	327 285
Variation de l'exercice 2010	978	2 611	-	(5 046)	(1 457)
Au 31 décembre 2010	(13 960)	(2 812)	16 393	326 207	325 828

Tableau de flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	Notes	2010	2009	
I – FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS OPÉRATIONELLES				
Résultat net	3.1.1	150 668	31 025	
Éléments sans incidence sur la trésorerie		206 625	222 840	
<i>Résultat net des activités arrêtées, cédées ou destinées à être cédées</i>		2 024	3 408	
<i>Résultats des entreprises associées</i>		1 871	993	
<i>Charges relatives aux plans de stock-options</i>		2 501	2 114	
Autres éliminations		(19 546)	(1 903)	
<i>Dépréciations et amortissements des immobilisations corporelles</i>		103 695	106 839	
<i>Dépréciations et amortissements des immobilisations incorporelles</i>		45 488	65 203	
<i>Variation des provisions</i>		20 138	2 001	
<i>Plus ou moins-values sur cessions d'actifs immobilisés</i>		1 093	15 658	
<i>Subventions d'exploitation au compte de résultat</i>		(1 762)	(1 032)	
<i>Charge d'impôt exigible et des impôts différés</i>		29 682	8 212	
<i>Charge d'intérêts financiers</i>		21 441	21 347	
Capacité d'autofinancement (A)		357 293	253 865	
<i>Variation des stocks et en-cours nets</i>		(1 570)	90 919	
<i>Variation des créances clients et comptes rattachés nets</i>		(44 252)	12 846	
<i>Variation des dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>		38 275	(62 309)	
<i>Variation des autres actifs nets et passifs d'exploitation</i>		17 921	11 016	
Variation des éléments du besoin en fonds de roulement (B)		10 374	52 472	
Impôts décaissés (C)		(15 581)	(16 451)	
<i>Intérêts payés</i>		(21 632)	(25 425)	
<i>Intérêts perçus</i>		1 274	653	
Intérêts financiers nets décaissés (D)		(20 358)	(24 772)	
Trésorerie provenant de l'exploitation (A + B + C + D)		331 728	265 114	
II – FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENTS				
<i>Acquisitions d'immobilisations corporelles</i>		3.1.3 – 5.1.3	(95 156)	(68 465)
<i>Acquisitions d'immobilisations incorporelles</i>		3.1.3 – 5.1.2	(59 425)	(34 463)
<i>Cessions d'immobilisations corporelles</i>			12 089	23 260
<i>Cessions d'immobilisations incorporelles</i>			4 232	6 053
<i>Variation nette des avances sur immobilisations/fournisseurs d'immobilisations</i>			(1 305)	(7 692)
<i>Subventions d'investissement reçues</i>			1 704	(2 403)
Flux d'investissements d'exploitation (E)			(137 862)	(83 710)
Excédent/déficit de trésorerie lié aux opérations (A + B + C + D + E)*			193 866	181 404
<i>Acquisitions des titres de participations des sociétés intégrées et prises de contrôle</i>		5.1.13	(301 162)	(1 122)
<i>Acquisitions des actifs financiers disponibles à la vente</i>			(26)	(1 742)
<i>Cessions des actifs financiers disponibles à la vente</i>			611	243
<i>Impact des variations de périmètre – Trésorerie apportée par les entrantes</i>			20 420	756
<i>Impact des variations de périmètre – Trésorerie annulée au titre des sortantes</i>			(252)	(109)
Flux d'investissements des opérations financières (F)			(280 408)	(1 973)
Flux de trésorerie net des opérations d'investissements (E + F)			(418 270)	(85 683)

(en milliers d'euros)	Notes	2010	2009
III – FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT			
Augmentation/diminution du capital		-	-
Vente/achat d'actions propres		1 565	(15 901)
Dividendes versés à Burelle SA		(6 761)	(3 423)
Dividendes versés aux autres actionnaires		(11 039)	(4 412)
Augmentation des dettes financières		265 713	253 878
Remboursement des dettes financières		(105 147)	(378 861)
Flux de trésorerie provenant des opérations de financement (G)		144 332	(148 720)
Activités abandonnées (H)		(1 942)	(3 559)
Incidence des variations des cours de change (I)		5 777	(1 855)
Variation nette de trésorerie (A + B + C + D + E + F + G + H + I)		61 623	25 297
TRÉSORERIE DE DÉBUT DE PÉRIODE	5.1.12	101 010	75 713
TRÉSORERIE NETTE EN FIN DE PÉRIODE	5.1.12	162 633	101 010

* La notion « d'excédent/de déficit de trésorerie lié aux opérations » est une notion essentielle propre au groupe Plastic Omnium. Elle est utilisée dans toutes les communications financières externes du Groupe (communiqués de presse), notamment lors des présentations annuelles et semestrielles des résultats du Groupe.

Annexes aux comptes consolidés

Les comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2010 du groupe Plastic Omnium ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 15 mars 2011 qui a également autorisé la publication des états financiers consolidés. Ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte des Actionnaires du 28 avril 2011.

Présentation du Groupe

La société Compagnie Plastic Omnium, créée en 1946, est régie par le droit français. Les statuts fixent sa durée de vie jusqu'en 2017 sous réserve d'une nouvelle prorogation. Elle est immatriculée au registre du commerce de Lyon sous le numéro 955 512 611 et le siège social se trouve au 19, avenue Jules Carteret, 69007 Lyon.

Les termes « Compagnie Plastic Omnium », « le Groupe » ou « le groupe Plastic Omnium » renvoient à l'ensemble économique regroupant la société Compagnie Plastic Omnium et ses filiales consolidées.

Le groupe Plastic Omnium est un des leaders mondiaux dans la transformation de matières plastiques à destination du marché de l'automobile (équipements divers : modules de pièces de carrosserie, systèmes de stockage et d'alimentation en carburant) pour environ 85,5 % de son chiffre d'affaires et à destination des collectivités locales (bacs de collecte de déchets et signalisation routière) pour le reste de son chiffre d'affaires.

Les actions du groupe Plastic Omnium se négocient à la Bourse de Paris depuis 1965. Le Groupe est coté à la Bourse de Paris sur le marché Eurolist compartiment B, aux indices SBF 120 et CAC Mid 60 depuis le 21 mars 2011. L'actionnaire principal est Burelle SA qui détient le Groupe à hauteur de 54,74 % (59,85 % hors actions d'autocontrôle) au 31 décembre 2010.

1. Référentiel appliqué, règles et méthodes comptables

> 1.1. Référentiel appliqué

Les principes comptables retenus pour la préparation des comptes consolidés sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2010 et disponibles sur le site : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission. Le référentiel IFRS comprend les « International Accounting Standards » (IAS) et les « International Financial Reporting Standards » (IFRS) ainsi que les International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC).

Ces principes ne diffèrent pas des normes et interprétations d'application obligatoire au 31 décembre 2010, telles que publiées par l'IASB.

Les principes comptables qui ont servi de base à la préparation des états financiers au 31 décembre 2010 sont cohérents avec ceux retenus lors de l'établissement des états financiers du 31 décembre 2009 à l'exception de l'adoption des nouvelles normes et interprétations suivantes appliquées pour la première fois en 2010 :

- IFRS 3 Regroupements d'entreprises (révisé) et IAS 27 « États financiers consolidés et annuels » (amendé).

Le Groupe applique ces normes modifiées depuis le 1^{er} janvier 2010. IFRS 3 (révisé) introduit des changements significatifs dans le mode de comptabilisation des regroupements d'entreprise intervenant après cette date. Les changements concernent l'évaluation des participations ne donnant pas le contrôle, la comptabilisation des coûts liés à la transaction, la comptabilisation des actifs d'impôts au-delà de la période d'affectation, et les regroupements réalisés en plusieurs étapes. Ces changements ont un impact sur le montant de l'écart d'acquisition comptabilisé, le résultat de la période pendant laquelle l'acquisition a eu lieu et les résultats ultérieurs. Cette nouvelle norme a eu un impact significatif sur l'exercice 2010 puisque dans le cadre de la prise de contrôle d'Inergy Automotive Systems au 31 août 2010, la quote-part antérieurement détenue par le Groupe a été réévaluée à sa juste valeur et le produit en résultant a été comptabilisé dans le compte de résultat en « autres produits opérationnels ».

IAS 27 amendé prévoit qu'un changement du pourcentage d'intérêt dans une filiale, sans perte de contrôle, soit comptabilisé comme transaction avec un membre du Groupe. À ce titre, ces transactions ne doivent pas donner lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition, ni d'un profit ou d'une perte. Par ailleurs, l'amendement prévoit un changement dans le mode de comptabilisation des pertes de la filiale ainsi que dans le mode de comptabilisation d'une perte de contrôle. Cet amendement n'a eu aucun effet sur la période.

- IFRIC 18 Transferts d'actifs provenant de clients.

Cette interprétation s'applique aux contrats en vertu desquels une entité reçoit d'un client de la trésorerie qui doit être exclusivement utilisée pour construire ou acquérir un élément d'immobilisations corporelles que l'entité utilisera pour fournir à son client un accès continu à une offre de biens, de services, ou les deux. Son application est sans impact significatif sur la période.

Les autres amendements d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2010, IFRS 2 « Paiement en actions – paiement fondé sur des actions réglées en trésorerie entre entités d'un Groupe », IAS 39 « Éléments éligibles aux éléments de couverture », IFRIC 12 « Accords de concession de services », IFRIC 15 « Accords de construction de biens immobiliers », IFRIC 16 « Couverture d'un investissement net à l'étranger » et IFRIC 17 « Distributions d'actifs non moné-

taires aux propriétaires », ainsi que les améliorations annuelles des IFRS de mai 2010, sont non applicables ou sans incidence significative sur les comptes du Groupe.

Au 31 décembre 2010, le Groupe n'a pas appliqué par anticipation les normes, interprétations et amendements applicables obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011. Leur application ne devrait pas avoir d'impact sur les comptes du Groupe.

> 1.2. Estimations et jugements

Pour préparer ses états financiers, le groupe Plastic Omnium a recours à des estimations et des hypothèses pour évaluer certains de ses éléments d'actifs, de passifs, de produits, de charges et d'engagements. Ces estimations et hypothèses sont revues périodiquement par la Direction Générale. Les montants figurant dans les futurs états financiers du Groupe pourront intégrer des changements d'estimations ou d'hypothèses en considération des retours d'expérience passée et de l'évolution des conditions économiques.

De façon générale, les estimations et hypothèses retenues au cours de l'exercice ont été élaborées à partir des informations disponibles au moment de la clôture des comptes. Ces estimations sont susceptibles d'être revues en fonction de l'évolution des hypothèses de base. Ces hypothèses concernent notamment :

- les impôts différés :

La reconnaissance des actifs d'impôts différés résulte de la probabilité d'utilisation future évaluée sur la base des estimations de bénéfices futurs. Ceci conduit le Groupe à faire des estimations régulières des résultats fiscaux futurs notamment dans le cadre des plans à moyen terme établis au sein du Groupe. Ces estimations, le cas échéant, prennent en compte le caractère exceptionnel ou non de certaines pertes, charges, etc.

- les engagements de retraite et autres avantages accordés au personnel :

Dans le cadre des régimes à prestations définies, pour les évaluations actuarielles, le Groupe, avec l'aide d'actuaire indépendants, retient des hypothèses (voir les notes 1.21.2 et 5.2.6.b) sur :

- les taux d'actualisation des plans de retraite et des autres avantages à long terme ;
- les taux de rendement à long terme attendus sur les actifs de couverture des plans de retraite ;
- les taux d'accroissement des coûts médicaux pour la zone U. S ;
- les taux de rotation des effectifs et d'augmentation des salaires.

- les tests de perte de valeur sur les actifs :

Dans la détermination de la valeur recouvrable d'une « U.G.T. » (unité génératrice de trésorerie) ou d'un

groupe « d'U.G.T. » interviennent à la fois les notions de juste valeur nette des coûts de cession et de valeur d'utilité obtenues par la méthode des "cash-flows" actualisés, qui implique des hypothèses de flux futurs de trésorerie opérationnels et de taux d'actualisation. Les hypothèses pouvant avoir un impact significatif sur les comptes portent sur les taux d'actualisation et les taux de croissance.

> 1.3. Principes de consolidation

Les sociétés pour lesquelles le Groupe détient plus de 50 % des droits de vote sont consolidées par intégration globale. Les sociétés détenues à moins de 50 %, mais sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle en substance sont consolidées selon cette même méthode.

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec d'autres actionnaires, quel que soit le pourcentage de détention, sont consolidées suivant la méthode de l'intégration proportionnelle en intégrant la quote-part détenue des actifs, passifs et du compte de résultat. Les sociétés sous contrôle conjoint sont celles regroupées sous la dénomination de « co-entreprises ».

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence. L'influence notable est présumée lorsque le Groupe détient plus de 20 % des droits de vote dans une société. Le terme générique utilisé pour les sociétés sous influence notable est « Participations dans les entreprises associées ».

> 1.4. Participations ne donnant pas le contrôle

Les participations ne donnant pas le contrôle représentent la part des capitaux propres, qui n'est pas détenue par le Groupe. Elles sont présentées de façon distincte dans le compte de résultat et dans les capitaux propres du bilan consolidé, séparément du résultat et des capitaux propres attribuables à la société mère.

IFRS 3R prévoit que les participations ne donnant pas le contrôle peuvent être soit évaluées à la juste valeur à la date d'acquisition (c'est-à-dire avec une quote-part d'écart d'acquisition), soit pour leur quote-part dans la juste valeur de l'actif net identifiable acquis. Ce choix peut se faire transaction par transaction.

Le Groupe comptabilise ses transactions avec les participations ne donnant pas le contrôle, lorsque celles-ci n'entraînent pas de modification de contrôle, comme suit :

- En cas d'augmentation du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité déjà contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le coût d'acquisition et la valeur comptable de la quote-part complémentaire d'actif net acquis est comptabilisé dans les capitaux propres.
- Il en est de même du résultat dégagé dans le cas d'une diminution du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité restant contrôlée de manière exclusive.

Ce traitement comptable, conforme à IAS 27R, est inchangé par rapport à celui de l'exercice précédent.

> 1.5. Information sectorielle

Conformément à la norme IFRS 8 « *Secteurs opérationnels* », l'information sectorielle est présentée sur la base des secteurs identifiés dans le reporting interne du Groupe et communiquée à la direction pour décider de l'allocation des ressources et analyser la performance.

La prise de contrôle d'Inergy Automotive Systems au cours de l'exercice 2010 permet désormais au Groupe de mettre en place une organisation et de déployer sa stratégie au niveau d'un secteur opérationnel « Automobile » regroupant les activités de pièces de carrosserie et de systèmes de stockage et d'alimentation en carburant.

Le Groupe est désormais géré selon deux secteurs opérationnels :

- « Automobile » qui regroupe les activités des pièces de carrosserie et des systèmes de stockage et d'alimentation en carburant, de la conception à la commercialisation en passant par la fabrication ;
- « Environnement » qui regroupe les activités à destination des collectivités locales, à savoir les activités de produits et services de pré-collecte et de gestion de déchets, « Systèmes urbains – Sulo », et les activités de signalisation routière et autoroutière, « Signature ».

Le regroupement des activités de pièces de carrosserie et de systèmes de stockage et d'alimentation en carburant au sein du même secteur opérationnel est sans impact sur les secteurs à présenter au sens de la norme IFRS 8.

> 1.6. Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition conformément à la norme IFRS 3R. Les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition.

L'excédent de la somme du prix payé au vendeur et, le cas échéant, de la valeur de la participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise, par rapport au solde net des actifs et passifs identifiables évalués selon IFRS 3R est comptabilisé en écart d'acquisition.

Lorsque la prise de contrôle est réalisée par achats successifs, il convient d'ajouter également au prix payé la juste valeur, à la date d'acquisition, de la participation précédemment détenue dans l'entreprise acquise.

Les coûts liés à l'acquisition ne font plus partie du prix payé et sont comptabilisés en charges conformément à IFRS 3 R.

Les ajustements de juste valeur des actifs et passifs acquis sont comptabilisés en contrepartie d'ajustements de l'écart

d'acquisition s'ils interviennent dans la période de douze mois suivant l'acquisition. Les variations de valeur intervenant au-delà sont comptabilisées systématiquement en résultat, y compris au titre des actifs d'impôts.

> 1.7. Conversion des comptes des sociétés étrangères

La monnaie de présentation des comptes du groupe Plastic Omnium est l'euro. Les comptes des sociétés étrangères, établis en monnaie fonctionnelle⁽¹⁾, sont convertis dans la monnaie de présentation du Groupe, selon les principes suivants :

- conversion des postes du bilan, à l'exception des capitaux propres, au taux de clôture,
- conversion des postes du compte de résultat au taux moyen de la période,
- prise en compte de l'écart de conversion en réserves dans les capitaux propres consolidés.

Les écarts d'acquisition dégagés à l'occasion de regroupements avec des sociétés étrangères, sont comptabilisés dans la monnaie fonctionnelle de l'entité acquise. Ils sont convertis par la suite, dans la monnaie de présentation du Groupe, au cours de clôture, l'écart de conversion étant constaté en capitaux propres. En cas de cession totale d'une société étrangère, les différences de conversion s'y rapportant, comptabilisées en capitaux propres, sont reconnues en résultat.

> 1.8. Conversion des opérations exprimées en devises

Les opérations en monnaies étrangères sont enregistrées initialement en monnaie fonctionnelle, aux cours en vigueur à la date de transaction. À l'arrêté des comptes, les actifs et passifs monétaires sont revalorisés aux taux en vigueur à la date de clôture.

Les écarts de conversion provenant de changements de taux sont inscrits au compte de résultat, en autres produits et charges opérationnels, lorsqu'ils sont relatifs à des opérations d'exploitation, en résultat financier lorsqu'ils sont relatifs à des opérations financières.

Les emprunts en devise étrangère dont le règlement n'est ni planifié, ni probable dans un avenir prévisible sont considérés comme faisant partie de l'investissement net du groupe Plastic Omnium dans cette activité à l'étranger. Les écarts de conversion correspondants sont comptabilisés en capitaux propres.

> 1.9. Produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés au moment du transfert du contrôle et des risques et avantages lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs iront au Groupe et que ces produits peuvent être évalués de façon fiable.

(1) La monnaie fonctionnelle est la monnaie de l'environnement économique dans lequel une société opère ; généralement elle correspond à la monnaie locale sauf pour quelques filiales étrangères qui effectuent la majorité de leurs transactions dans une autre devise.

Ventes de biens

Le produit des activités ordinaires de pièces et de négoce est comptabilisé lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens sont transférés à l'acheteur, habituellement à la livraison des biens.

Prestations de services et ventes d'outillages

Le produit des activités ordinaires résultant de l'outillage et du développement est reconnu au fur et à mesure de l'avancement technique validé par le client, au plus tard lors du démarrage en série du modèle afférent s'il existe un engagement contractuel de paiement de la part du client.

Le produit des activités ordinaires résultant de l'outillage et du développement est reconnu tout au long de la vie série s'il n'existe aucun engagement contractuel de paiement (financement par « rondelle » sans garantie donnée sur les volumes).

Pour les contrats de location-maintenance de l'activité « Systèmes Urbains », la majorité des contrats relève de la location-simple. Les loyers perçus sont comptabilisés, linéairement, sur la durée des contrats sauf dans le cas des contrats requalifiés en location-financement, pour lesquels une vente est constatée à hauteur des coûts d'enquête (les frais engagés auprès des particuliers pour collecter les informations sur le volume des bacs qui seront mis à leur disposition), de la mise en place et du prix de vente estimatif des parcs placés.

Les produits des activités ordinaires sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue, déduction faite des rabais, remises et autres taxes sur les ventes et droits de douane.

> **1.10. Créances**

Les créances sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de leur enregistrement. La juste valeur correspond généralement à la valeur nominale de la créance, dès lors que la vente a été réalisée avec des conditions de délai de paiement normales. Des provisions sont constituées pour couvrir des risques de non-recouvrement des créances dès lors qu'elles présentent un indicateur objectif de dépréciation. Le montant des provisions est déterminé, contrepartie par contrepartie, sur une base individuelle.

Les créances de financement correspondent, pour l'essentiel, aux ventes sous contrats de location-financement de l'activité Environnement, et aux ventes prix pièces « rondelle » garanties contractuellement par les clients, sur des développements ou outillages, ou installations. Ces créances ont des délais de paiements initiaux à plus d'un an et portent intérêts dans le cadre d'un financement d'actifs convenu avec les clients. Le produit relatif à ces créances est comptabilisé en produit des activités ordinaires. Ces créances de financement sont déduites de l'endettement financier du Groupe dans le cadre du calcul de l'endettement financier net du Groupe.

Les créances cédées à des tiers selon IAS 39, et qui ne figurent donc pas au bilan, répondent aux critères suivants :

- les droits attachés aux créances sont transférés à des tiers ;
- la quasi-totalité des risques et avantages qui leur sont associés sont transférés à des tiers ;
- le contrôle sur les créances est transféré à des tiers.

Les risques pris en compte sont les suivants :

- le risque de crédit ;
- les aléas relatifs aux retards de paiement tant dans la durée que sur les montants ;
- le transfert du risque de taux, totalement assumé par l'acquéreur des créances.

> **1.11. Marge opérationnelle**

La marge opérationnelle correspond au résultat des sociétés intégrées avant prise en compte des autres produits et charges opérationnels qui comprennent, pour l'essentiel :

- les résultats de cession d'immobilisations incorporelles et corporelles,
- les provisions pour dépréciations des actifs incorporels et corporels (en non-courant), y compris les dépréciations éventuelles des écarts d'acquisition,
- les écarts de conversion provenant de taux de devises différents entre ceux retenus pour la comptabilisation de créances et dettes d'exploitation et ceux constatés lors du règlement de ces créances et dettes,
- les éléments inhabituels correspondant à des produits et charges non usuels par leurs fréquences, leurs natures ou leurs montants, à l'instar des coûts de pré-démarrage de nouvelles usines, des coûts de restructuration et de ceux relatifs aux mesures d'adaptation des effectifs.

Les impacts liés à l'amortissement des contrats clients acquis dans le cadre de regroupement d'entreprises sont comptabilisés dans la marge opérationnelle, mais isolés sur une ligne distincte du compte de résultat.

Ainsi, le Groupe présente depuis l'exercice 2010, une marge opérationnelle, avant prise en compte des amortissements incorporels liés aux acquisitions dans le cadre de regroupements d'entreprises et une marge opérationnelle après prise en compte de ces amortissements.

La marge opérationnelle avant prise en compte de ces éléments est le principal indicateur de performance utilisé par le Groupe et est comparable à la marge opérationnelle présentée lors des exercices précédents.

> **1.12. Crédit d'impôt recherche**

Le Groupe bénéficie de crédits d'impôts liés à l'effort de recherche de ses filiales. Ces crédits d'impôts sont inclus dans la marge opérationnelle dans la rubrique « Frais de recherche et développement nets », voir les notes 4.1 et 4.2.

> 1.13. Droit individuel à la formation (DIF)

La loi du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle a mis en place le droit individuel à la formation (DIF) permettant à chaque salarié, quelle que soit sa qualification, de se constituer un capital formation qu'il utilisera à son initiative, mais avec l'accord de son employeur.

Conformément à la disposition de la loi, chaque salarié dispose d'un nouveau droit lui permettant de capitaliser un minimum de 20 heures par année civile, le total des droits étant plafonné à 120 heures.

À ce jour, le Groupe ne comptabilise aucune provision relative au droit individuel à la formation en raison de la très faible utilisation de ce droit par les salariés.

> 1.14. Immobilisations incorporelles

1.14.1 Frais de recherche et de développement

Selon la norme IAS 38 *Immobilisations incorporelles*, les frais de développement significatifs sont comptabilisés en immobilisations incorporelles dès lors que l'entreprise peut démontrer en particulier :

- son intention et ses capacités financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- la probabilité de recevoir des avantages économiques futurs liés aux dépenses de développement ;
- que le coût de l'actif peut être évalué de manière fiable.

Frais de développement de l'activité Automobile

Les frais de développement engagés dans le cadre d'un projet faisant l'objet d'un engagement contractuel de paiement de la part du client sont comptabilisés en charges au fur et à mesure de l'avancement technique validé par le client. Le principe de comptabilisation des produits liés est décrit dans la note 1.9.

Les frais engagés dans le cadre de commandes d'outillages spécifiques et de moules, payées par le client avant le démarrage de la production, sont comptabilisés en stocks. Les produits relatifs à ces développements sont comptabilisés en produits des activités ordinaires à la date de conformité clients, ou au plus tard, à la date de démarrage série. Les paiements reçus avant cette acceptation sont inscrits en avances clients.

- Les frais de développement payés dans le prix pièces « rondelle », sans engagement contractuel du client sur les volumes, sont comptabilisés directement en immobilisations incorporelles en cours, pendant la phase développement.

Ces frais immobilisés sont amortis dès que la cadence journalière de production atteint 30 % de l'estimation et, au plus tard, trois mois après la date de démarrage de la série.

Ils sont amortis linéairement sur la durée de vie prévue pour la production de la série, soit en moyenne, trois ans.

Autres frais de recherche et de développement

Les autres frais de recherche et développement constituent des charges de l'exercice.

1.14.2 Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût diminué des amortissements et pertes de valeur constatés. Elles sont amorties selon la méthode linéaire, en fonction des durées d'utilisation prévue.

Il s'agit essentiellement des contrats clients Inergy acquis et amortis sur sept ans.

Ces immobilisations incorporelles font l'objet de test de dépréciation dans le cas d'indices de perte de valeur.

> 1.15. Frais de démarrage

Les coûts correspondant aux phases de démarrage, y compris les coûts organisationnels, sont pris dans les charges au fur et à mesure de leur engagement. Ils correspondent à la mise en exploitation de nouvelles capacités ou techniques de production.

> 1.16. Écarts d'acquisition et tests de perte de valeur

L'écart d'acquisition représente l'excédent du coût d'acquisition, sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis à la date d'acquisition.

Les écarts d'acquisition du groupe Plastic Omnium ne sont pas amortis, conformément aux normes IFRS, et font l'objet d'un « test de dépréciation » au minimum une fois l'an, en fin d'exercice, mais également lors de l'arrêté des comptes semestriels dans le cas d'indices de perte de valeur.

Les tests de perte de valeur sont réalisés au niveau des unités génératrices de trésorerie (U.G.T.) ou des groupes d'unités génératrices de trésorerie, que sont :

- « Automobile »
- « Systèmes Urbains-Sulo »
- « Signature »

Le Groupe présente son information sectorielle selon deux « secteurs à présenter » qui sont l'Automobile et l'Environnement (voir la note 1.5). L'information sur les écarts d'acquisition suit la même présentation. (Voir la note 5.1.1).

La valeur nette comptable de l'ensemble des actifs (y compris les écarts d'acquisition), constituant chaque unité génératrice de trésorerie, est comparée à sa valeur recouvrable, c'est-à-dire au maximum entre la juste valeur diminuée des coûts de cession et la valeur d'utilité déterminée selon la méthode des cash-flows actualisés.

Ces données prévisionnelles sont issues des plans à moyen terme du Groupe, établis pour la période des trois ans à venir, révisés le cas échéant pour tenir compte des conditions de marché les plus récentes. Au-delà de cet horizon, est calculée

une valeur terminale correspondant à la capitalisation des données de la dernière année du plan auxquelles est appliqué un taux de croissance à long terme reflétant des perspectives d'évolution du marché. Ces données prévisionnelles sont actualisées.

Pour l'exercice 2010, les hypothèses suivantes ont été retenues pour nos secteurs d'activités :

- Automobile : un taux de croissance de 1,5 % à l'infini et un taux d'actualisation de 9 % après impôt sur les sociétés ;
- Environnement : un taux de croissance de 1,5 % à l'infini et un taux d'actualisation de 7,5 % après impôt sur les sociétés.

Les taux de croissance ci-dessus sont ceux habituellement retenus par le marché pour les secteurs concernés.

Les hypothèses retenues pour la détermination des taux d'actualisation ont pris en compte :

- une prime de risque sectorielle ;
- un « spread » de financement sectoriel pour l'évaluation du coût de la dette ;
- les taux retenus par des sociétés comparables dans chacun des secteurs.

Les tests effectués ne conduisent pas à comptabiliser des dépréciations des écarts d'acquisition du Groupe. Une hausse du taux d'actualisation de 0,5 % ou une baisse de 0,5 % du taux de croissance à long terme n'aurait pas d'impact sur les résultats des tests.

Comme mentionné précédemment, en 2010, les activités Automobile ont été regroupées au sein d'un même secteur opérationnel (note 1.5) et ont été testés à ce niveau.

Les écarts d'acquisition négatifs sont rapportés au compte de résultat au cours de l'exercice d'acquisition.

Les écarts d'acquisition sont évalués annuellement, à leur coût, diminué des éventuelles dépréciations représentatives de pertes de valeur.

> 1.17. Immobilisations corporelles

Valeurs brutes

À leur date d'entrée dans le patrimoine, les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, à leur coût de production lorsqu'elles sont créées par l'entreprise pour elle-même (ou sous-traitées) ou à leur juste valeur pour celles acquises à titre gratuit.

Dans la mesure où des immobilisations ont fait l'objet de cession ou d'apport à l'intérieur du Groupe, les plus-values ou moins-values constatées sont éliminées dans les comptes consolidés.

À une date ultérieure, les immobilisations corporelles sont évaluées au coût amorti, à l'exception de certains terrains et immeubles. Le Groupe réévalue les immeubles à usage de

bureaux (option IAS 16.31). Les terrains sur lesquels ces immeubles sont bâtis suivent le même traitement comptable. Actuellement, aucune immobilisation corporelle n'est concernée, l'immeuble de bureaux détenus par le Groupe à Nanterre étant classé en immeuble de placement.

Les bâtiments industriels et leurs terrains sont comptabilisés au coût amorti. Les frais d'entretien et de réparation des immobilisations encourus, afin de restaurer ou de maintenir les avantages économiques futurs que l'entreprise peut attendre en terme de niveau de performance estimé à la date d'origine de l'actif, sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

Les actifs sous contrats de location-financement, en application de la norme IAS 17 – *Contrats de location*, sont inscrits en actifs immobilisés au plus faible de leur juste valeur et de la valeur actualisée des paiements minimaux et amortis sur la base des taux d'amortissements Groupe applicables aux mêmes actifs acquis en pleine propriété. Les retraitements sous la forme de location-financement concernent principalement des « leasings » sur ensembles immobiliers industriels, sur ensembles fonctionnels significatifs (chaînes de peinture, presses) et sur les parcs de conteneurs de l'activité Environnement.

Amortissements

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire, en fonction de la durée d'utilité prévu :

Constructions et agencements initiaux	20 à 40 ans
Presses, souffleuses et machines de transformation	6 ^{2/3} à 12 ans
Machines d'usage, de finition et autres matériels industriels	3 à 6 ^{2/3} ans
Conteneurs de l'activité Environnement	8 ans

Conformément à la norme IAS 16 – *Immobilisations corporelles*, le Groupe applique l'approche par composants sur ses ensembles immobiliers et sur ses ensembles fonctionnels significatifs (chaînes de peinture, presses, souffleuses).

Dépréciations des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles font l'objet de tests de dépréciation dans le cadre de décisions d'arrêt de commercialisation de production, de non renouvellement de production ou de fermeture de site.

> 1.18. Immeubles de placement

Les éléments dans la rubrique « *immeuble de placement* », à l'actif du bilan du Groupe, n'entrent pas dans le cadre de l'activité ordinaire. Ces actifs qui appartiennent au Groupe peuvent correspondre à des ensembles immobiliers :

- non occupés au moment de la clôture des comptes et dont l'utilisation est indéterminée ;

- ou détenus pour valoriser le capital du Groupe à long terme et faisant l'objet de location(s) simple(s).

Concernant les biens immobiliers dont l'utilisation pourrait être actuellement indéterminée, le Groupe peut, le cas échéant, décider d'utiliser tout ou partie de ces actifs (cette partie serait reclassée en exploitation) ou de les louer dans le cadre d'un ou plusieurs contrats de location simple.

Les surfaces issues des ensembles immobiliers précédemment classés en immeubles de placement, et qui repassent en exploitation lorsque le Groupe décide de les garder pour son propre usage, sont comptabilisées selon IAS 16.31 sur la base de leur valeur dans les comptes au moment du transfert.

Inversement, les surfaces des ensembles immobiliers qui passent de la catégorie « Immobilisations corporelles » régies par IAS 16.31 vers la catégorie « Immeubles de placement » y sont transférées sur la base de leur valeur dans les comptes au moment de leur transfert et sont dès lors régies par IAS 40. Les réévaluations de ces surfaces une fois transférées en « Immeubles de placement » sont comptabilisées par résultat.

Les immeubles de placement sont évalués à leur juste valeur à la clôture, les variations de juste valeur étant comptabilisées en résultat. Les terrains sur lesquels ces immeubles sont bâtis suivent le même traitement comptable. Une expertise est réalisée par un évaluateur externe à intervalles réguliers dans le cadre des clôtures annuelles. Entre deux évaluations, le Groupe s'assure auprès de l'expert que le marché de l'immobilier n'a pas connu d'évolution significative. La juste valeur arrêtée par l'expert est déterminée par référence directe à des prix observables sur un marché actif.

> 1.19. Stocks et en-cours

1.19.1. Stocks de matières premières et autres approvisionnements

Les stocks de matières premières et autres approvisionnements sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

À la clôture de l'exercice, ces stocks sont dépréciés lorsque le prix de vente estimé des produits finis auxquels ils sont dédiés dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés résiduels de commercialisation, de production et de transformation, ne permet pas de recouvrer leur valeur d'inventaire.

1.19.2. Stocks de produits finis et intermédiaires

Les stocks de produits finis et intermédiaires sont valorisés sur la base des coûts de production standard, révisés annuellement. Le prix de revient comprend les consommations et les charges directes et indirectes de production. Les coûts ainsi obtenus ne comportent ni frais généraux administratifs ou informatiques non liés à la production, ni frais de recherche et développement, ni frais commerciaux. La sous-activité n'est pas non plus incorporée dans la valorisation des stocks.

La valeur brute des stocks est comparée à la clôture à la valeur nette de réalisation, estimée sur la base des mêmes principes que ceux énoncés précédemment, et est dépréciée si nécessaire.

> 1.20. Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont comptabilisées lorsqu'il existe des obligations à l'égard de tiers entraînant une sortie probable de ressources au bénéfice de ces tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue pour le Groupe. Ces provisions pour risques et charges sont inscrites en passif courant dans la mesure où elles présentent généralement un caractère court terme.

Le coût des mesures d'adaptation des effectifs est pris en charge dès que celles-ci ont fait l'objet d'un plan détaillé et d'une annonce aux personnels concernés ou à leurs représentants.

> 1.21. Provisions pour engagements de retraite et assimilés

Les engagements de retraite et autres avantages accordés au personnel à long terme concernent les salariés du Groupe en activité. Les régimes mis en place pour couvrir les engagements de retraite sont soit des régimes à cotisations définies, soit des régimes à prestations définies.

1.21.1. Régimes à cotisations définies

Pour les régimes à cotisations définies, le Groupe comptabilise en charges opérationnelles les cotisations assises sur les salaires de l'exercice qui sont versées aux organismes nationaux en charge des régimes de retraites et de prévoyance, selon les lois et usages en vigueur dans chaque pays. Le Groupe n'ayant aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires ou des prestations futures, aucun passif actuariel n'est comptabilisé au titre de ces régimes à cotisations définies.

1.21.2. Régimes à prestations définies

Les régimes à prestations définies concernent principalement les avantages postérieurs à l'emploi correspondant aux indemnités de départ à la retraite des salariés français, auxquelles se rajoutent :

- les autres engagements de retraites et compléments de retraite, principalement sur la zone US et la France ;
- les régimes de couverture des frais médicaux, sur la zone US.

Les régimes à prestations définies font l'objet de provisions pour avantages du personnel calculées sur la base d'évaluations actuarielles selon la méthode des unités de crédits projetées avec services proratisés par application de la norme IAS 19 *Avantages du personnel*.

Ces évaluations intègrent notamment des hypothèses :

- de dates de départ à la retraite fixées selon les termes de la législation et en particulier pour les salariés français, suivant une hypothèse de départ volontaire à taux plein,

- de mortalité,
- de probabilité de départ avant la retraite pour les personnels actifs,
- d'estimations d'évolution de salaires jusqu'à l'âge de la retraite,
- de taux d'actualisation et d'inflation.

Lorsque les régimes à prestations définies sont couverts par des fonds, les engagements au titre de ces régimes font l'objet à chaque exercice d'une évaluation actuarielle effectuée par des actuaires indépendants et leur valeur est réduite de la valeur de marché en date de clôture des fonds associés. Cette évaluation intègre des hypothèses de rentabilité à long terme des actifs investis en vue de couvrir les engagements associés.

Les variations de provisions correspondant aux régimes à prestations définies sont enregistrées au fur et à mesure de l'acquisition des droits par les salariés, au compte de résultat, en « charges opérationnelles », à l'exception :

- de l'effet de la désactualisation des engagements présenté en résultat financier ;
- des écarts actuariels sur avantages du personnel postérieurs à l'emploi présentés en capitaux propres.

Le groupe Plastic Omnium a opté pour la comptabilisation en capitaux propres des écarts actuariels sur les avantages postérieurs à l'emploi à prestation définie, sans aucun étalement, conformément aux amendements de la norme IAS 19 « Actuarial gains and losses, Group Plans and Disclosures ».

1.21.3. Autres avantages à long terme

Les autres avantages à long terme correspondent, pour l'essentiel, aux médailles du travail des salariés français.

Conformément à IAS 19.129, les écarts actuariels relatifs aux « Autres avantages à long terme » (en particulier les médailles du travail) sont comptabilisés immédiatement en résultat.

> 1.22. Subventions publiques

Les subventions reçues sont inscrites au passif du bilan ; elles correspondent à des subventions accordées dans le cadre d'investissements pour de nouveaux sites ou matériels de production ou de programmes de recherche et développement.

Les subventions sont reprises en résultat au niveau de la marge brute, au fur et à mesure de l'amortissement des biens acquis au moyen de ces subventions, ou lorsque les programmes de recherche et développement n'ont pas abouti.

> 1.23. Actions propres

Les actions autodétenues par le groupe Plastic Omnium, quelle que soit leur affectation, sont inscrites dès leur acquisition en diminution des capitaux propres.

Les prix de cession de ces titres sont comptabilisés directement en augmentation des capitaux propres du Groupe, aucun profit ou perte n'étant donc comptabilisé dans le résultat net de l'exercice.

> 1.24. Plans d'achat et de souscription d'actions

Les plans d'options d'achat ou de souscription d'actions accordés aux salariés (IFRS 2) sont évalués à leur juste valeur à la date d'attribution des droits par le Conseil d'Administration, en utilisant le modèle mathématique « Black & Scholes ».

Cette valeur est enregistrée en « charges de personnel » linéairement sur la période d'acquisition des droits, avec une contrepartie directe en réserves.

> 1.25. Actifs financiers (hors instruments dérivés)

Les actifs financiers comprennent, d'une part, les titres de participation des sociétés non consolidées parce qu'elles ne sont ni contrôlées (ni en contrôle exclusif ni en contrôle conjoint), ni sous influence notable et, d'autre part, les prêts et les valeurs mobilières. Leur évaluation est définie dans les normes IAS 32 et IAS 39.

Ils sont présentés en actifs non-courants, à l'exception de ceux présentant une échéance inférieure à 12 mois à la date de clôture, qui sont classés en actifs courants ou en équivalent de trésorerie suivant les cas.

1.25.1. Actifs financiers disponibles à la vente

Les titres de participation des sociétés ni contrôlées, ni sous influence notable sont présentés dans la catégorie des actifs « disponibles à la vente ». Ils sont évalués à leur juste valeur à la date de clôture. Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres. Une dépréciation est constatée en compte de résultat lorsqu'il existe une raison objective et durable de perte de valeur de ces titres, par référence à leur valeur d'acquisition. Cette dépréciation ne peut être reprise.

1.25.2. Autres actifs financiers

Les autres actifs financiers comprennent les prêts, les dépôts et cautionnements versés. Ils sont évalués au coût amorti. Toute indication objective de perte de valeur (différence négative entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable de ces actifs) donne lieu à une dépréciation au compte de résultat. Cette dépréciation est reprise par résultat dans le cas d'un retournement favorable.

> 1.26. Dérivés et comptabilité de couverture

Pour gérer son risque de taux d'intérêt, le Groupe utilise des instruments dérivés cotés sur des marchés organisés ou négociables de gré à gré. En application de la norme IAS 39, ces instruments financiers de couverture sont valorisés et comptabilisés au bilan, à leur juste valeur sur la base du prix de marché communiqué par les organismes financiers.

La société a opté pour la comptabilisation de « couverture de flux de trésorerie » au sens de la norme IAS 39. Il en découle que les variations de juste valeur sur instruments de couverture de taux sont affectées en variation des capitaux propres

pour les parties efficaces de ces instruments et en résultat financier pour les parties non efficaces de ces instruments.

> 1.27. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Conformément à la norme IAS 7 *Tableau des flux de trésorerie*, la trésorerie et les équivalents de trésorerie présentés dans le tableau des flux de trésorerie comprennent les éléments de trésorerie réalisables à court terme, très liquides, convertibles à tout moment en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. La trésorerie est composée de la trésorerie en banque et en caisse, des dépôts à court terme et des soldes créditeurs bancaires, à l'exception de ceux autorisés pour couvrir les besoins de trésorerie court terme ou moyen terme de l'exploitation courante. Ces derniers, étant assimilés à du financement, sont exclus de la trésorerie et équivalents de trésorerie. Les équivalents de trésorerie correspondent aux placements réalisables à court terme dans le cadre de l'utilisation temporaire des excédents de trésorerie (valeurs mobilières de placement, SICAV monétaires, titres de créances négociables, etc.). La variation de juste valeur de ces actifs est comptabilisée en résultat.

> 1.28. Actifs destinés à être cédés et activités destinées à être cédées

Sont classés dans la rubrique « Actifs destinés à être cédés » au bilan les éléments suivants :

- la valeur d'un actif détenu en vue de sa vente ;
- la valeur d'un groupe d'actifs détenus en vue de leur vente et non en vue d'une utilisation continue ;
- et la valeur des activités et sociétés acquises dans la perspective d'une cession ultérieure.

Les passifs relatifs à ces actifs, groupe d'actifs, activités et sociétés sont également présentés au passif du bilan sur une ligne distincte dénommée « Passifs directement liés aux actifs destinés à être cédés ».

Les actifs classés dans cette catégorie ne font plus l'objet d'amortissement. Ils sont évalués au montant le plus faible de leur valeur comptable et de leur prix de vente estimé, diminué des frais relatifs à la vente. Les pertes de valeur éventuelles sont enregistrées en « autres charges opérationnelles » du Groupe.

Les actifs, le cas échéant activités et sociétés classés dans cette catégorie depuis une année, y sont maintenus seulement s'ils répondent aux critères exigés par la norme IFRS 5.

Au bilan, les données relatives aux « actifs et activités destinés à être cédés » isolés distinctement dans les états financiers ne donnent pas lieu au retraitement des années antérieures en termes de présentation.

Au compte de résultat, les résultats de cession des activités ou branches d'activités et sociétés qui remplissent la définition d'une activité abandonnée, sont isolés sur la ligne « Résultat après impôt des activités cédées et destinées à être cédées ».

> 1.29. Impôts sur le résultat

En application de la norme IAS 12, le groupe Plastic Omnium comptabilise sans actualisation les impôts différés pour l'ensemble des différences temporaires existantes entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs du bilan consolidé.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en appliquant le dernier taux d'impôt voté à la date de clôture et applicable à la période de reversement des différences temporaires.

Les crédits d'impôt et les actifs d'impôts différés sur les déficits reportables et les différences temporaires ne sont reconnus que lorsque leur probabilité d'utilisation à court terme est avérée.

2. Opérations de la période

> 2.1. Prise de contrôle d'Inergy Automotive Systems

2.1.1. Comptabilisation du regroupement d'entreprises

Début septembre 2010, le Groupe Plastic Omnium a pris le contrôle d'Inergy Automotive Systems. Avec l'acquisition pour 270 millions d'euros des 50 % détenus jusque lors par Solvay, le Groupe détient désormais 100 % du capital et des droits de vote du leader mondial des systèmes à carburant et réservoirs à essence.

Conformément à IFRS 3R, cette prise de contrôle a donné lieu à :

- la comptabilisation à la juste valeur de la quote-part antérieurement détenue par le Groupe ;
- la comptabilisation à 100 % de la juste valeur des actifs et passifs d'Inergy ;
- la comptabilisation en autres charges opérationnelles des coûts liés à cette acquisition.

Comptabilisation à la juste valeur de la quote-part antérieurement détenue

La différence entre la juste valeur de la quote-part antérieurement détenue et la valeur nette comptable de cette même quote-part y compris l'écart d'acquisition s'élève à 18,8 millions d'euros et est comptabilisée sur l'exercice en autres produits opérationnels.

Comptabilisation initiale de l'acquisition

Le Groupe a comptabilisé l'acquisition réalisée au 31 décembre 2010 sur la base d'une affectation provisoire du prix d'acquisition. Conformément aux normes IFRS, la comptabilisation définitive du prix d'acquisition sera finalisée dans les douze mois qui suivent l'acquisition.

Cette comptabilisation initiale a essentiellement eu pour conséquence la comptabilisation d'actifs incorporels amortissables, essentiellement des contrats clients, et un écart d'acquisition provisoire. Les éléments comptabilisés sont présentés ci-après :

<i>(En milliers d'euros)</i>	
Prix d'acquisition pour 100 % (y compris la juste valeur des 50 % antérieurement détenus)	515 534
Situation nette Inergy	275 561
Évaluation de contrats clients	108 000
Évaluation de la marque	7 000
Réévaluation des stocks	5 000
Impôts différés	(32 000)
Écart d'acquisition provisoire	151 973

Le détail des actifs et passifs acquis identifiables du groupe Inergy à la date d'acquisition est le suivant :

<i>(En milliers d'euros)</i>	Valeur nette comptable	Ajustements	Juste valeur
Actif			
Écarts d'acquisition	-	151 973	151 973
Immobilisations incorporelles	99 058	7 000	106 058
Immobilisations corporelles	242 082	-	242 082
Contrats clients	-	108 000	108 000
Autres actifs financiers	3 934	-	3 934
Impôts différés actifs	17 975	-	17 975
TOTAL ACTIF NON-COURANT	363 049	266 973	630 022
Stocks	99 878	5 000	104 878
Créances clients et comptes rattachés	128 198	-	128 198
Autres créances	54 176	-	54 176
Autres créances financières à court terme	30	-	30
Trésorerie et équivalents de trésorerie	66 066	-	66 066
TOTAL ACTIF COURANT	348 348	5 000	353 348
TOTAL ACTIF	711 397	271 973	983 370
Capitaux propres et passifs			
Capitaux propres Groupe	275 561	239 973	515 534
Participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-
TOTAL CAPITAUX PROPRES	275 561	239 973	515 534
Emprunts et dettes financières – part à long terme	23 288	-	23 288
Provisions pour engagements de retraites et assimilés	24 988	-	24 988
Provisions – part à long terme	2 740	-	2 740
Subventions publiques – part à long terme	1 566	-	1 566
Impôts différés passifs	17 990	32 000	49 990
TOTAL PASSIF NON-COURANT	70 572	32 000	102 572
Découverts bancaires	33 844	-	33 844
Emprunts et dettes financières – part à court terme	39 428	-	39 428
Provisions – part à court terme	6 870	-	6 870
Fournisseurs et comptes rattachés	174 274	-	174 274
Autres dettes d'exploitation	110 848	-	110 848
TOTAL PASSIF COURANT	365 264	-	365 264
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	711 397	271 973	983 370

La comptabilisation initiale du prix d'acquisition ayant entraîné la reconnaissance d'actifs non reconnus auparavant par le Groupe (contrats clients et marque Inergy), et la réévaluation des stocks, les impacts sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat (voir la rubrique « Amortissement des incorporels acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises »).

2.1.2. Contributifs Inergy

Le contributif d'Inergy aux produits des activités ordinaires du Groupe se présente comme suit :

- 454 millions du 1^{er} septembre 2010 au 31 décembre 2010 ;
- et 1 220 millions d'euros si le groupe Inergy avait été intégré au 1^{er} janvier 2010, sur un montant total de 3 632 millions d'euros pour les activités ordinaires du Groupe.

La profitabilité d'Inergy est en ligne avec celle présentée au titre du secteur Automobile dans la note 3 « Informations sectorielles ».

> 2.2. Les autres changements dans le périmètre

- Post & Column

Le Groupe a acquis, le 8 avril 2010, 100 % des titres de la société Post & Column pour 3 558 milliers de Livres Sterling, soit 4 146 milliers d'euros. L'écart d'acquisition provisoire s'élève à 2 912 milliers de Livres Sterling (soit 3 393 milliers d'euros). La société Post & Column est spécialisée dans la fabrication et la commercialisation des mâts en acier et des mâts fusibles en fibre de verre et polyoléfine (brevet Jerol) dans la signalisation routière verticale. Elle est rattachée au pôle Environnement du Groupe. La contribution de Post & Column au chiffre d'affaires consolidé 2010 s'élève à environ 5 200 milliers d'euros.

- Plastic Omnium AS Turquie (BPO AS)

La société Plastic Omnium AS Turquie communément appelée BPO AS, détenue à 50 % par le Groupe Plastic Omnium et consolidée au 31 décembre 2009 selon la méthode de l'intégration proportionnelle, est consolidée depuis le 1^{er} janvier 2010 par intégration globale.

- Chongqing Yanfeng Plastic Omnium Automotive Exteriors Faway Co Ltd et Guangzhou Zhongxin Yanfeng Plastic Omnium Automotive Exterior Trim Co Ltd (GZZX)

Ces entités chinoises ont été créées en 2010 afin de produire, commercialiser et assurer le service après-vente de pièces extérieures pour l'Automobile. Les partenaires locaux sont respectivement « Faway » pour la première société et « Guangzhou Zhongxin » pour la deuxième société. Elles sont contrôlées et donc consolidées par intégration globale (le pourcentage d'intérêt est de 51 %) par « Yanfeng PO Automotive Exterior Systems Co Ltd » communément appelée YFPO. Pour mémoire, YFPO est intégrée dans les comptes consolidés du Groupe en intégration proportionnelle à 49,95 %.

- Plastic Omnium Componentes Exteriores SL – Redondela

Le 1^{er} septembre 2010, la société Plastic Omnium Auto Exterior du pôle Automobile a acquis auprès de l'équipementier allemand Peguform, pour un montant de 26 516 milliers d'euros, l'usine de Redondela en Espagne. Cette usine, rattachée à la société Plastic Omnium Componentes Exteriores SL, produit et livre en pièces de carrosserie le site PSA de Vigo, l'un des plus importants du constructeur français.

L'opération a donné lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition provisoire d'une valeur de 5 662 milliers d'euros.

- John Wilkinson

En août 2010, la société anglaise Signature Ltd du pôle Environnement, spécialisée dans la signalisation routière verticale, a acquis pour une valeur de 390 milliers de Livres Sterling (soit 454 milliers d'euros) les actifs de la société John Wilkinson Ltd elle-même spécialisée dans la distribution de solutions pour éclairage et circulation publics.

L'opération a donné lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition d'une valeur de 210 milliers de Livres Sterling (soit 245 milliers d'euros).

> 2.3. Cessions d'actifs et des activités destinées à être cédées

Au 31 décembre 2010 sont classés en « Actifs destinés à être cédés » les actifs des sociétés suivantes :

- Inergy Automotive Systems Canada Inc. du pôle Automobile pour le site de Blenheim,
- Sulo Verwaltung und Technik GmbH du pôle Environnement pour les bâtiments d'Elsfleth et de Heidelberg.

Ont été cédés en 2010 :

- les sites de Telford de la société Plastic Omnium Automotive Ltd et de Nucourt de la société Inergy Automotive Systems SA du pôle Automobile ;
- ainsi que le bâtiment de la société Signature Ltd. du pôle Environnement.

Au 31 décembre 2009 étaient classés en « Actifs destinés à être cédés » certains actifs des sociétés suivantes :

- Plastic Omnium Automotive Ltd du pôle Automobile pour le site de Telford,
- Inergy Automotive Systems SA du pôle Automobile pour le site de Nucourt,
- Inergy Automotive Systems Canada Inc. du pôle Automobile pour le site de Blenheim.

3. Informations sectorielles

> 3.1. Informations par secteurs à présenter

Les colonnes des tableaux ci-dessous indiquent les montants propres à chaque secteur. La colonne « Éléments non

affectés » regroupe les éliminations inter-secteurs, ainsi que les montants non affectés par secteur (notamment l'activité des holdings) permettant de réconcilier les données sectorielles avec les états financiers du Groupe. Les résultats

financiers, les impôts, et les mises en équivalence sont suivis au niveau du Groupe et ne sont pas alloués aux secteurs. Les transactions entre secteurs sont réalisées sur la base de leur valeur de marché.

3.1.1. Compte de résultat par secteurs à présenter

<i>(en milliers d'euros)</i>	2010			
	Automobile	Environnement	Éléments non affectés *	Total Consolidé
Ventes externes au Groupe	2 779 084	472 138	(1 626)	3 249 596
Ventes entre secteurs d'activités	(1 037)	(589)	1 626	-
Produits des activités ordinaires	2 778 047	471 549	-	3 249 596
<i>% du total</i>	<i>85,5 %</i>	<i>14,5 %</i>		<i>100 %</i>
Marge opérationnelle avant amortissement des actifs incorporels acquis	201 417	25 797		227 214
<i>% des produits des activités ordinaires du secteur</i>	<i>7,2 %</i>	<i>5,5 %</i>		<i>7,0 %</i>
Amortissement des actifs incorporels acquis	(10 260)			(10 260)
Marge opérationnelle après amortissement des actifs incorporels acquis	191 157	25 797		216 954
<i>% des produits des activités ordinaires du secteur</i>	<i>6,9 %</i>	<i>5,5 %</i>		<i>6,7 %</i>
Autres produits opérationnels	33 787	2 804		36 591
Autres charges opérationnelles	(23 638)	(18 449)		(42 087)
<i>% des produits des activités ordinaires du secteur</i>	<i>0,4 %</i>	<i>- 3,3 %</i>		<i>- 0,2 %</i>
Charges nettes de financement				(23 157)
Autres produits et charges financiers				(4 056)
Quote-part de résultat des entreprises associées				(1 871)
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS POURSUIVIES AVANT IS				182 374
Impôt sur le résultat				(29 682)
Résultat net des activités poursuivies				152 692
Résultat après impôt des activités abandonnées				(2 024)
RÉSULTAT NET				150 668

<i>(en milliers d'euros)</i>	2009			Total Consolidé
	Automobile	Environnement	Éléments non affectés *	
Ventes externes au Groupe	2 014 174	445 995	(1 530)	2 458 639
Ventes entre secteurs d'activités	362	(1 892)	1 530	-
Produits des activités ordinaires	2 014 536	444 103	-	2 458 639
<i>% du total</i>	<i>82,0 %</i>	<i>18,0 %</i>		<i>100 %</i>
Marge opérationnelle avant amortissement des actifs incorporels acquis	78 171	23 935		102 106
<i>% des produits des activités ordinaires du secteur</i>	<i>3,9 %</i>	<i>5,4 %</i>		<i>4,1 %</i>
Amortissement des actifs incorporels acquis				
Marge opérationnelle après amortissement des actifs incorporels acquis	78 171	23 935		102 106
<i>% des produits des activités ordinaires du secteur</i>	<i>3,9 %</i>	<i>5,4 %</i>		<i>4,1 %</i>
Autres produits opérationnels	35 840	7 884		43 724
Autres charges opérationnelles	(65 880)	(11 255)		(77 135)
<i>% des produits des activités ordinaires du secteur</i>	<i>- 1,5 %</i>	<i>- 0,8 %</i>		<i>- 1,4 %</i>
Charges nettes de financement				(23 496)
Autres produits et charges financiers				(761)
Quote-part de résultat des entreprises associées				(993)
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS POURSUIVIES AVANT IS				42 646
Impôt sur le résultat				(8 212)
Résultat net des activités poursuivies				34 434
Résultat après impôt des activités abandonnées				(3 408)
RÉSULTAT NET				31 025

* La colonne « Éléments non affectés » regroupe les éliminations intra-groupe ainsi que les éléments non affectés par secteur (activités des holdings notamment) afin de réconcilier les informations sectorielles avec les comptes consolidés.

3.1.2. Agrégats du bilan par secteurs à présenter

En valeurs nettes <i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2010			
	Automobile	Environnement	Éléments non affectés	Total consolidé
Écarts d'acquisition	182 732	176 857	2 960	362 549
Immobilisations incorporelles	256 896	19 592	8 412	284 900
Immobilisations corporelles	555 312	86 285	31 268	672 865
Immeubles de placement	-	-	18 355	18 355
Stocks	228 925	44 412	-	273 337
Créances clients et comptes rattachés	288 372	84 065	19 343	391 780
Autres créances	110 198	14 290	15 486	139 974
Créances de financement clients * (C)	88 194	9 618	-	97 811
Comptes courants et autres actifs financiers (D)	52 891	26 337	(54 468)	24 761
Instruments financiers de couverture (E)	-	-	3 385	3 385
Trésorerie nette ** (A)	142 369	15 485	4 779	162 633
Actifs sectoriels	1 905 889	476 941	49 520	2 432 350
Emprunts et dettes financières (B)	250 147	18 627	557 646	826 420
Passifs sectoriels	250 147	18 627	557 646	826 420
ENDETTEMENT FINANCIER NET SECTORIEL = (B - A - C - D - E)	(33 307)	(32 812)	603 950	537 831

En valeurs nettes <i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2009			
	Automobile	Environnement	Éléments non affectés	Total consolidé
Écarts d'acquisition	113 498	173 473	2 960	289 931
Immobilisations incorporelles	79 773	20 197	6 962	106 932
Immobilisations corporelles	406 596	90 298	30 074	526 968
Immeubles de placement	-	-	17 502	17 502
Stocks	166 263	39 786	-	206 049
Créances clients et comptes rattachés	176 915	84 848	270	262 032
Autres créances	95 162	14 363	9 781	119 306
Créances de financement clients * (C)	111 432	4 851	-	116 283
Comptes courants et autres actifs financiers (D)	(76 838)	2 246	92 867	18 274
Trésorerie nette ** (A)	75 067	11 181	14 761	101 010
Actifs sectoriels	1 147 868	441 242	175 178	1 764 288
Emprunts et dettes financières (B)	101 228	16 365	523 645	641 239
Passifs sectoriels	101 228	16 365	523 645	641 239
ENDETTEMENT FINANCIER NET SECTORIEL = (B - A - C - D)	(8 433)	(1 912)	416 017	405 672

* Au 31 décembre 2010, les « Créances de financement clients » sont composées d'un montant de 46 777 milliers d'euros issus de la rubrique « Autres actifs financiers » en Non-courant et d'un montant de 51 034 milliers d'euros correspondant à la rubrique « Créances de financement clients » en Courant.

Au 31 décembre 2009, les « Créances de financement clients » sont composées d'un montant de 68 613 milliers d'euros issus de la rubrique « Autres actifs financiers » en Non-courant et d'un montant de 47 670 milliers d'euros correspondant à la rubrique « Créances de financement clients » en Courant.

Voir également la note 5.2.7. (a)

** Il s'agit de la trésorerie nette du tableau des flux de trésorerie. Voir également la note 5.1.12.b.

3.1.3. Autres informations par secteurs à présenter

(en milliers d'euros)	Automobile	Environnement	Éléments non affectés	Total consolidé
Exercice 2010				
Investissements incorporels	55 757	2 305	1 363	59 425
Investissements corporels	64 663	18 157	12 336	95 156
Dotations aux amortissements sur actifs immobilisés	123 976	22 199	1 594	147 769
Exercice 2009				
Investissements incorporels	30 751	3 203	508	34 463
Investissements corporels	50 667	15 298	2 500	68 465
Dotations aux amortissements sur actifs immobilisés	150 689	22 860	1 338	174 887

> 3.2. Informations par pays – Produits des activités ordinaires

L'information donnée dans le tableau suivant correspond aux produits des activités ordinaires réalisés par les filiales dans les zones géographiques indiquées.

(en milliers d'euros)	2010	%	2009	%
France	680 782	20,9 %	729 771	29,7 %
Amérique du Nord	712 629	21,9 %	420 250	17,1 %
Europe hors France	1 259 131	38,7 %	971 252	39,5 %
Amérique du Sud	143 982	4,4 %	85 533	3,5 %
Afrique	31 764	1,0 %	18 335	0,7 %
Asie	421 308	13,0 %	233 499	9,5 %
TOTAL	3 249 596	100,0 %	2 458 639	100,0 %

> 3.3. Informations par constructeur automobile – Produits des activités ordinaires « automobile »

(en milliers d'euros)	2010			2009		
	Montants	% par rapport aux constructeurs	% par rapport à l'automobile	Montants	% par rapport aux constructeurs	% par rapport à l'automobile
Constructeurs automobile						
PSA Peugeot-Citroën	483 063	23,6 %	17,4 %	496 860	30,9 %	24,7 %
Renault/Nissan	368 622	18,0 %	13,3 %	347 625	21,6 %	17,3 %
General Motors	478 807	23,4 %	17,2 %	302 195	18,8 %	15,0 %
BMW	382 155	18,6 %	13,8 %	234 838	14,6 %	11,7 %
Volkswagen	337 839	16,5 %	12,2 %	226 732	14,1 %	11,3 %
Total principaux constructeurs	2 050 486	100,0 %	73,8 %	1 608 250	100 %	79,8 %
Divers	727 561		26,2 %	406 286		20,2 %
TOTAL SECTEUR AUTOMOBILE	2 778 047		100,0 %	2 014 536		100,0 %

> 3.4. Actifs non-courants par pays

(en milliers d'euros)	France	Amérique du Nord	Europe Hors France	Amérique du Sud Asie	Autres *	Total
31 décembre 2010						
Écarts d'acquisition	233 303	22 338	102 621	3 881	406	362 549
Immobilisations incorporelles	155 916	36 980	70 434	20 988	582	284 900
Immobilisations corporelles	179 522	99 845	239 095	148 154	6 249	672 865
<i>dont investissements corporels de l'exercice</i>	22 972	8 021	26 683	36 134	494	94 303
Immeubles de placement	18 355					18 355
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ NON-COURANT	587 097	159 163	412 150	173 024	7 237	1 338 669
31 décembre 2009						
Écarts d'acquisition	152 450	26 774	97 823	10 259	2 625	289 931
Immobilisations incorporelles	35 619	14 813	45 439	10 480	581	106 932
Immobilisations corporelles	170 125	86 307	189 459	77 922	3 155	526 968
<i>dont investissements corporels de l'exercice</i>	19 101	3 867	26 347	18 827	323	68 465
Immeubles de placement	17 502					17 502
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ NON-COURANT	375 696	127 894	332 721	98 661	6 361	941 333

* Sont regroupées dans « Autres » les deux sociétés d'Afrique du Sud.

4. Notes relatives au compte de résultat**> 4.1. Détail des frais de recherche et de développement**

Le pourcentage des frais de recherche et de développement est exprimé par rapport au montant des produits des activités ordinaires.

(en milliers d'euros)	2010	%	2009	%
Frais de recherche et de développement	(143 742)	- 4,4 %	(109 567)	- 4,5 %
Dont frais de recherche et de développement activés	78 875	2,4 %	65 340	2,7 %
Frais de recherche et développement nets	(64 867)	- 2,0 %	(44 227)	- 1,8 %

> 4.2. Coûts des biens et des services vendus, frais de développement, commerciaux et administratifs

(en milliers d'euros)	2010	2009
Inclus dans le coût des biens et services vendus		
Coûts des consommations (achats-variations de stocks)	(1 941 187)	(1 387 634)
Sous-traitance directe de production	(34 157)	(27 444)
Énergie et fluides	(61 914)	(48 450)
Salaires et charges	(354 866)	(297 164)
Autres coûts de production	(239 850)	(215 396)
Amortissements	(110 658)	(147 080)
Provisions	(12 855)	(6 357)
TOTAL	(2 755 487)	(2 129 525)

<i>(en milliers d'euros)</i>	2010	2009
Inclus dans les frais de recherche et développement		
Salaires, charges et avantages du personnel	(79 014)	(68 874)
Amortissements des frais de développement activés	(25 036)	(20 175)
Autres	39 184	44 822
TOTAL	(64 867)	(44 227)
Inclus dans les frais commerciaux		
Salaires et charges	(35 514)	(34 266)
Amortissements et provisions	537	(2 132)
Autres	(21 140)	(16 581)
TOTAL	(56 117)	(52 979)
Inclus dans les frais administratifs		
Salaires, charges et avantages du personnel	(87 742)	(78 515)
Autres frais administratifs	(53 617)	(46 728)
Amortissements	(5 483)	(5 934)
Provisions	930	1 375
TOTAL	(145 911)	(129 802)

> 4.3. Frais de personnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	2010	2009
Salaires et traitements	(409 364)	(354 469)
Charges sociales	(121 611)	(105 556)
Participation des salariés	(12 092)	(8 520)
Coûts des engagements de retraites et obligations similaires	1 206	2 611
Rémunération sur base d'actions	(2 502)	(2 128)
Autres charges de personnel	(10 689)	(10 752)
Total des frais de personnel hors frais de personnel des intérimaires	(555 052)	(478 814)
Coût du personnel intérimaire	(50 985)	(25 490)
TOTAL DES FRAIS DE PERSONNEL DONT INTÉRIMAIRES	(606 037)	(504 304)

> 4.4. Amortissement des actifs incorporels acquis

Cette rubrique correspond aux impacts récurrents liés à la comptabilisation initiale du prix d'acquisition d'Inergy et inclut, sur l'exercice 2010, l'effet de la consommation des stocks réévalués dans le bilan d'ouverture.

<i>(en milliers d'euros)</i>	2010
Amortissement des marques	(117)
Amortissement des contrats clients	(5 143)
Consommation de la réévaluation des stocks issue du bilan d'entrée	(5 000)
TOTAL DES AMORTISSEMENTS DES ACTIFS INCORPORELS ACQUIS	(10 260)

> 4.5. Autres produits et charges opérationnels

<i>(en milliers d'euros)</i>	2010	2009
Résultats sur cessions d'immobilisations	369	(17 376)
Coûts d'adaptation des effectifs	(4 080)	(13 990)
Dépréciation d'actifs non-courants	(6 372)	(4 001)
Litiges *	(9 863)	(258)
Gains et pertes de change sur opérations d'exploitation	591	1 166
Impact des croissances externes		
• réévaluation des 50 % détenus dans Inergy Automotive Systems (voir la note 2.1)	18 785	-
• honoraires et coûts annexes	(2 431)	-
Autres	(2 495)	1 048
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS	(5 496)	(33 411)
• dont total produits	36 591	43 724
• dont total charges	(42 087)	(77 135)

* Dont une charge nette de 8,3 millions d'euros relative aux condamnations des sociétés Signature SA et Sodilor dans le cadre du litige concurrence (voir la note 6.7).

> 4.6. Résultat financier

<i>(en milliers d'euros)</i>	2010	2009
Charges de financement	(14 023)	(18 193)
Charges financières sur les engagements de retraite	(3 430)	(2 685)
Commissions de financement	(5 704)	(3 417)
Charges de financement	(23 157)	(24 295)
Résultat de change sur opérations de financement	(434)	214
Résultat sur instruments de taux d'intérêt	(3 622)	(1 774)
Autres	-	799
Autres produits et charges financiers	(4 056)	(761)
TOTAL	(27 213)	(25 056)

> 4.7. Impôt sur le résultat**4.7.1. Charge d'impôt comptabilisée au compte de résultat**

La charge d'impôt s'analyse comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2010	2009
Impôt exigible	(27 950)	(11 063)
Charges (ou produits) d'impôt exigible	(26 371)	(9 621)
Charges (ou produits) relatifs aux éléments non-courants	(1 579)	(1 442)
Impôt différé	(1 732)	2 851
Charges (ou produits) résultant de la naissance et du renversement des différences temporaires	(2 133)	2 675
Charges (ou produits) résultant d'une variation des taux d'impôts ou d'un assujettissement à des impôts nouveaux	401	176
CHARGE D'IMPÔT COMPTABILISÉE AU COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ	(29 682)	(8 212)

4.7.2. Preuve d'impôt

<i>(en milliers d'euros)</i>	2010	2009
Résultat du Groupe avant impôt	182 374	42 646
Charge d'impôt théorique au taux d'impôt applicable en France	(60 785)	(14 214)
Incidence des taux d'impôts plus ou moins élevés dans d'autres pays	8 508	3 663
Effet sur les impôts différés à l'ouverture d'un changement de taux d'impôt	(401)	(176)
Activation et utilisation de pertes fiscales antérieurement non reconnues	37 446	8 941
Pertes fiscales et autres actifs d'impôts non reconnus	(9 368)	(5 925)
Crédits d'impôts et autres économies fiscales	6 866	3 282
Charges non déductibles fiscalement et produits non imposables	(13 262)	(4 166)
Autres	1 314	382
Charge d'impôt effective	(29 682)	(8 212)
<i>Taux d'impôt effectif</i>	<i>16,3 %</i>	<i>19,3 %</i>

Au 31 décembre 2010, l'impôt comptabilisé est une charge de 29,7 millions d'euros pour un impôt théorique au taux français en vigueur de 60,8 millions d'euros. L'écart s'explique pour l'essentiel par la reconnaissance et/ou l'utilisation de différences temporaires et de déficits fiscaux reportables non activés antérieurement pour 28,1 millions d'euros et par l'impact de taux moins élevés dans certains pays pour 8,5 millions d'euros. Les charges non déductibles, - 13,3 millions d'euros sont composées essentiellement d'une provision pour pénalité non déductible ainsi que de la partie imposable des dividendes versés en 2010.

Nouvelle réglementation fiscale en France, applicable au 1^{er} janvier 2010

Dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle, le groupe Plastic Omnium a fait le choix d'une présentation de la nouvelle cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) en « résultat opérationnel avant amortissement des actifs incorporels acquis ». En effet, la base de cet impôt résulte principalement des charges de personnel et des amortissements ou dépréciations des équipements ou projets industriels nécessaires à son activité.

> 4.8. Résultat par action

	2010	2009
Résultat net – part revenant au Groupe		
Résultat net par action de base, en euros	8,68	1,74
Résultat net par action dilué, en euros	8,38	1,74
Résultat net des activités poursuivies – Part revenant au Groupe		
Résultat net par action de base des activités poursuivies, en euros	8,80	1,96
Résultat net par action dilué des activités poursuivies, en euros	8,49	1,96
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en fin de période	17 644 599	17 644 599
• Actions propres	(1 576 068)	(1 644 960)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires avant dilution	16 068 531	15 999 639
• Effet des instruments dilutifs (options d'achat d'actions)	579 285	-
NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ D' ACTIONS ORDINAIRES APRÈS DILUTION	16 647 816	15 999 639

5. Notes relatives au bilan

> 5.1. Bilan actif

5.1.1. Écarts d'acquisition

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Valeur au 1^{er} janvier 2009	291 238	0	291 238
Dissolutions et cessions de sociétés	(318)		(318)
Écarts de conversion et autres mouvements	(989)		(989)
Valeur au 31 décembre 2009	289 931	0	289 931
Acquisition de Redondela	5 660		5 660
Acquisition de Post & Column	3 393		3 393
Acquisition de John Wilkinson	244		244
Prise de contrôle d'Inergy *	62 635		62 635
Écarts de conversion et autres mouvements	686		686
VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2010	362 549	0	362 549

* La prise de contrôle d'Inergy s'est traduite par la sortie de l'écart d'acquisition de 90 millions d'euros relatif aux 50 % initialement détenus par le Groupe et par la comptabilisation d'un nouvel écart d'acquisition d'un montant de 151,9 millions d'euros (voir la note 2.1.1).

Les écarts d'acquisition provisoires d'Inergy et de Redondela ont été comptabilisés au niveau du secteur opérationnel « Automobile », ceux relatifs à Post & Column et à John Wilkinson ont été comptabilisés au niveau de l'activité « Signature ».

Ci-après, la ventilation des écarts d'acquisition par secteur à présenter :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Automobile	113 498	0	113 498
Environnement	173 473	0	173 473
Non affecté *	2 960	-	2 960
Valeur au 31 décembre 2009	289 931	0	289 931
Automobile	182 732	0	182 732
Environnement	176 857	0	176 857
Non affecté *	2 960	0	2 960
VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2010	362 549	0	362 549

* Le secteur « Non affecté » regroupe les écarts d'acquisition sur les sociétés holdings du Groupe.

5.1.2. Immobilisations incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	Écarts d'acquisition	Brevets et marques	Logiciels	Actifs de développement	Contrats clients	Autres	Total
Valeur nette au 1^{er} janvier 2010	289 931	22 418	11 530	68 901	0	4 083	396 863
Augmentations	-	899	2 619	54 748	-	1 159	59 425
Cessions nettes	-	(63)	10	(4 372)	-	(32)	(4 457)
Entrées de périmètre	9 297	(3)	-	1 466	-		10 760
Variation de périmètre	62 635	7 233	2 901	46 155	108 000	137	227 061
Reclassements	-	85	1 127	(618)	-	(199)	395
Dépréciations	-	(125)	-	(34)	-		(159)
Dotations aux amortissements de l'exercice	-	(1 513)	(5 957)	(32 330)	(5 143)	(386)	(45 329)
Écarts de conversion	686	130	111	1 757	-	206	2 890
VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2010	362 549	29 061	12 341	135 673	102 857	4 968	647 449

Les variations de l'exercice correspondent essentiellement à la reconnaissance des contrats clients et de la marque Inergy dans le cadre de la prise de contrôle d'Inergy, soit 115 millions d'euros.

<i>(en milliers d'euros)</i>	Écarts d'acquisition	Brevets et marques	Logiciels	Actifs de développement	Contrats clients	Autres	Total
Valeur nette au 1^{er} janvier 2009	291 238	22 938	13 597	128 898	0	1 997	458 668
Augmentations		2 077	2 141	29 369		876	34 463
Cessions nettes		(1 199)	(2 682)	(11 972)			(15 853)
Entrées de périmètre				421			421
Sorties de périmètre	(318)		(158)				(476)
Reclassements		(38)	1 750	(18 070)		1 734	(14 624)
Dépréciations			2 711				2 711
Dotations aux amortissements de l'exercice		(1 315)	(5 895)	(59 995)		(397)	(67 603)
Écarts de conversion	(989)	(45)	67	251		(128)	(845)
VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2009	289 931	22 418	11 530	68 901	0	4 083	396 863

<i>(en milliers d'euros)</i>	Écarts d'acquisition	Brevets et marques	Logiciels	Actifs de développement	Contrats clients	Autres	Total
Détail de la valeur nette au 1^{er} janvier 2010							
Coût	289 931	30 807	62 358	225 009	-	8 970	617 075
Amortissements cumulés	-	(8 389)	(50 828)	(156 108)	-	(4 887)	(220 212)
Pertes de valeur	-	-	-	-	-	-	-
Valeur nette au 1^{er} janvier 2010	289 931	22 418	11 530	68 901	0	4 083	396 863
Détail de la valeur nette au 31 décembre 2010							
Coût	362 549	41 181	75 051	282 610	108 000	10 727	880 118
Amortissements cumulés	-	(11 995)	(62 711)	(146 903)	(5 143)	(5 758)	(232 510)
Pertes de valeur	-	(125)	-	(34)	-	-	(159)
VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2010	362 549	29 061	12 340	135 673	102 857	4 969	647 449

<i>(en milliers d'euros)</i>	Écarts d'acquisition	Brevets et marques	Logiciels	Actifs de développement	Contrats clients	Autres	Total
Détail de la valeur nette au 1^{er} janvier 2009							
Coût	291 238	30 340	63 917	291 488	-	1 533	678 516
Amortissements cumulés	-	(7 402)	(47 616)	(162 590)	-	465	(217 143)
Pertes de valeur	-	-	(2 706)	-	-	-	(2 706)
Valeur nette au 1^{er} janvier 2009	291 238	22 938	13 595	128 898	0	1 999	458 668
Détail de la valeur nette au 31 décembre 2009							
Coût	289 931	30 807	62 358	225 009	-	8 970	617 075
Amortissements cumulés	-	(8 389)	(50 828)	(156 108)	-	(4 887)	(220 212)
Pertes de valeur	-	-	-	-	-	-	-
VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2009	289 931	22 418	11 530	68 901	0	4 083	396 863

5.1.3. Immobilisations corporelles hors immeubles de placement

(en milliers d'euros)	Terrains au coût	Terrains r.p.	Construc- tions au coût	Construc- tions r.p.	Inst. tech. mat. & out.	Immob. corporelles en cours	Autres immob. corporelles	Total
Valeur nette au 1^{er} janvier 2010	45 140	-	169 685	-	214 573	16 574	80 998	526 968
Augmentations *	167	-	9 936	-	28 364	27 634	28 202	94 303
Cessions	(8)	-	(233)	-	(4 271)	-	(4 068)	(8 580)
Entrées de périmètre	9 033	-	54 171	-	51 275	7 986	24 696	147 161
Reclassements	22	-	3 340	-	3 913	(9 511)	1 659	(577)
Dépréciations		-	-	-	(1 044)	-	(220)	(1 264)
Dotations aux amortissements de l'exercice	(568)	-	(13 440)	-	(58 799)	-	(29 624)	(102 431)
Écarts de conversion	1 173	-	4 791	-	7 691	1 029	2 599	17 284
VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2010	54 960	-	228 250	-	241 700	43 713	104 241	672 865

* Au 31 décembre 2010, les investissements corporels qui figurent dans le « Tableau de flux de trésorerie » correspondent au montant des augmentations des « Immobilisations corporelles hors immeuble de placement » pour 113 428 milliers d'euros et au montant des augmentations des « Immeubles de placement » de l'année pour 853 milliers d'euros, soit un total de 114 281 milliers d'euros.

(en milliers d'euros)	Terrains au coût	Terrains r.p.	Construc- tions au coût	Construc- tions r.p.	Inst. tech. mat. & out.	Immob. corporelles en cours	Autres immob. corporelles	Total
Valeur nette au 1^{er} janvier 2009	46 536	229	180 270	-	239 370	39 860	66 537	572 802
Augmentations	410	-	5 035	-	18 481	15 181	29 358	68 465
Cessions	(819)	-	(9 936)	-	(7 872)	-	(5 206)	(23 832)
Entrées de périmètre	-	-	-	-	273	-	46	319
Sorties de périmètre	-	-	(55)	-	(694)	116	(27)	(659)
Reclassements	(1 348)	(229)	7 204	-	18 233	(39 321)	30 565	15 104
Dépréciations	-	-	(1 156)	-	1 203	-	87	134
Dotations aux amortisse- ments de l'exercice	(227)	-	(11 706)	-	(53 970)	-	(41 064)	(106 966)
Écarts de conversion	588	-	28	-	(452)	738	700	1 601
VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2009	45 140	-	169 685	-	214 573	16 574	80 998	526 968

« r.p. » : réévalués périodiquement

« Inst. tech. mat. & out. » : installations techniques matériels et outillages

« Immob. » : immobilisations

(en milliers d'euros)	Terrains au coût	Terrains r.p.	Construc- tions au coût	Construc- tions r.p.	Inst. tech. mat. & out.	Immob. corporelles en cours	Autres immob. corporelles	Total
Détail de la valeur nette au 1^{er} janvier 2010								
Valeur brute	48 127	-	279 667	-	794 020	16 574	294 736	1 433 124
Amortissements et pertes de valeur	(2 987)	-	(109 982)	-	(579 447)	-	(213 738)	(906 154)
Valeur nette au 1^{er} janvier 2010	45 140	-	169 685	-	214 573	16 574	80 998	526 968
Détail de la valeur nette au 31 décembre 2010								
Valeur brute	58 581	-	378 125	-	971 328	43 713	413 507	1 865 255
Amortissements et pertes de valeur	(3 621)	-	(149 875)	-	(729 628)	-	(309 266)	(1 192 390)
VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2010	54 960	-	228 250	-	241 700	43 713	104 241	672 865

(en milliers d'euros)	Terrains au coût	Terrains r.p.	Construc- tions au coût	Construc- tions r.p.	Inst. tech. mat. & out.	Immob. corporelles en cours	Autres immob. corporelles	Total
Détail de la valeur nette au 1^{er} janvier 2009								
Valeur brute	49 652	-	292 745	-	855 229	39 939	208 976	1 446 541
Amortissements et pertes de valeur	(2 887)	-	(112 475)	-	(615 859)	(79)	(142 439)	(873 739)
Valeur nette au 1^{er} janvier 2009	46 536	-	180 270	-	239 370	39 860	66 537	572 802
Détail de la valeur nette au 31 décembre 2009								
Valeur brute	48 127	-	279 667	-	794 020	16 574	294 736	1 433 124
Amortissements et pertes de valeur	(2 987)	-	(109 982)	-	(579 447)	-	(213 738)	(906 154)
VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2009	45 140	-	169 685	-	214 573	16 574	80 998	526 968

« r.p. » : réévalués périodiquement

« Inst. tech. mat. & out. » : installations techniques matériels et outillages

« Immob. » : immobilisations

Immobilisations corporelles faisant l'objet de contrats de location simple « bailleur »

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Valeur brute	68 719	73 435
Amortissements cumulés	(45 283)	(48 448)
<i>Dont au titre de l'exercice</i>	(6 719)	(7 944)
VALEUR NETTE DES AMORTISSEMENTS	23 436	24 987

Ces immobilisations correspondent aux parcs de conteneurs loués par la division Systèmes Urbains à ses clients pour les contrats non qualifiés de location financement.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Paiements minimaux à recevoir au titre des contrats de location simples et/ou de maintenance non résiliables		
À moins d'un an	112 071	56 062
À plus d'un an et à moins de cinq ans	160 507	128 740
À plus de cinq ans	67 234	62 373
TOTAL	339 812	247 175

Immobilisations corporelles faisant l'objet de contrats de location financement « preneur »

Ces immobilisations, incluses dans les précédents tableaux (de cette même note) sur les immobilisations corporelles,

correspondent à des usines, des centres de recherche et de développement, des matériels de production industriels et des conteneurs loués à des clients.

Évolution des valeurs immobilisées des actifs faisant l'objet de contrats de location financement « preneur » :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Terrains et constructions	Installations techniques matériels et outillages	Total au 31 décembre 2010
Valeur brute au 31 décembre 2010	40 270	22 700	62 970
Amortissements cumulés au 31 décembre 2010	(19 943)	(9 448)	(29 391)
VALEURS NETTES COMPTABLES AU 31 DÉCEMBRE 2010	20 327	13 252	33 579

<i>(en milliers d'euros)</i>	Terrains et constructions	Installations techniques matériels et outillages	Total au 31 décembre 2009
Valeur brute au 31 décembre 2009	37 559	29 492	67 051
Amortissements cumulés au 31 décembre 2009	(17 037)	(13 976)	(31 013)
VALEURS NETTES COMPTABLES AU 31 DÉCEMBRE 2009	20 522	15 516	36 038

Évolution des paiements et des valeurs actualisées relatifs aux actifs faisant l'objet des contrats de location financement « preneur » :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Paiements minimaux au 31 décembre 2010	Valeurs actualisées au 31 décembre 2010
À moins d'un an	6 948	6 029
À plus d'un an et à moins de cinq ans	23 508	21 157
À plus de cinq ans	1 505	1 349
TOTAL	31 961	28 535

<i>(en milliers d'euros)</i>	Paiements minimaux au 31 décembre 2009	Valeurs actualisées au 31 décembre 2009
À moins d'un an	6 490	5 103
À plus d'un an et à moins de cinq ans	22 182	19 175
À plus de cinq ans	2 883	2 923
TOTAL	31 555	27 201

5.1.4. Immeubles de placement

La dernière expertise effectuée par un expert indépendant, en décembre 2010, fixe la valeur de l'immeuble de placement à 17 millions d'euros. Cette valeur est inchangée par rapport à 2009.

Le Groupe a, par ailleurs, acquis en juillet 2010, pour une valeur de 853 milliers d'euros, un terrain situé à Lyon.

(en milliers d'euros)	Total	Terrain	Immeuble
Juste valeur au 31 décembre 2009	17 502	5 669	11 833
Acquisition	853	853	-
Réévaluation sur la base d'expertise externe	-	-	-
JUSTE VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2010	18 355	6 522	11 833
(en milliers d'euros)	Total	Terrain	Immeuble
Juste valeur au 31 décembre 2008	17 273	5 440	11 833
Reclassement de terrain	-	-	-
Reclassement en immobilier de placement *	229	229	-
Réévaluation sur la base d'expertise externe	-	-	-
JUSTE VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2009	17 502	5 669	11 833

* Représente la valorisation du terrain jouxtant le parking extérieur de l'immobilier de placement et qui n'était pas encore classé en immeuble de placement.

Si les terrains et immeubles comptabilisés à la juste valeur étaient évalués au coût amorti, leur valeur nette comptable s'établirait au 31 décembre 2010 à 7 267 milliers d'euros contre 7 373 milliers d'euros au 31 décembre 2009.

Au 31 décembre 2010, l'écart lié à la réévaluation s'établit à 10 023 milliers d'euros en cumul et reste inchangé par rapport au 31 décembre 2009.

L'immobilier de placement n'ayant pu être loué durant l'exercice 2010, il ne produit pas de revenus locatifs.

(en milliers d'euros)	2010	2009
Produits locatifs de l'immeuble de placement	-	-
Charges directes de fonctionnement de l'immeuble de placement	(550)	(743)

5.1.5. Participations dans les entreprises associées

Au 31 décembre 2010, les titres mis en équivalence correspondent à la participation du groupe Plastic Omnium dans le groupe Euromark (détenu par Eurovia à 65 %) à savoir, le pôle « Signature Horizontal » et à celle dans la société chinoise « Chengdu Faway Yanfeng Plastic Omnium » détenue à 24,48 %. Le pôle « Signature Horizontal », est un sous palier de consolidation dont la tête est « Euromark Holding ».

Le bilan synthétique et les agrégats du compte de résultat ci-après sont ceux de l'ensemble des entreprises associées dans le cas où elles auraient été intégrées globalement.

(en milliers d'euros)	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Actifs non-courants	42 418	33 682
Actifs courants	69 795	70 918
TOTAL ACTIFS	112 213	104 600
Capitaux propres – Part du partenaire Eurovia dans Signature Horizontal	(4 812)	(3 261)
Capitaux propres – Part du partenaire Faway dans Chengdu	11 106	-
Capitaux propres – Plastic Omnium	14 224	12 273
Passifs non-courants	9 061	10 877
Passifs courants	82 634	84 711
TOTAL PASSIFS	112 213	104 600
Produits des activités ordinaires	128 306	129 813
Résultat – Part du partenaire Eurovia dans Signature Horizontal	(1 785)	(6 319)
Résultat – Part du partenaire Faway dans Chengdu	(696)	-
Résultat – Part Plastic Omnium	(1 871)	(993)

5.1.6. Actifs financiers disponibles à la vente

Au 31 décembre 2010 ainsi qu'au 31 décembre 2009, les actifs financiers comptabilisés sous cette rubrique correspondent à des sociétés coquilles vides, des sociétés dormantes non significatives ainsi qu'aux sommes investies dans les fonds « FMEA 2 » dans le cadre du soutien des sous-traitants de la filière Automobile.

5.1.7. Autres actifs financiers non-courants

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Prêts	26	437
Dépôts et Cautionnements	13 753	5 227
Autres créances (voir la note 6.4.1)	6 035	8 986
Créances de financement sur contrats de location financement Environnement (voir la note 6.4.1)	8 367	2 788
Créances de financement sur contrats Automobile (voir la note 6.4.1)	38 410	65 825
TOTAL	66 591	83 264

Les « Dépôts et cautionnements » concernent essentiellement des dépôts sur locations de bureaux.

Les « Créances de financement » correspondent pour l'essentiel aux créances reconnues au rythme de l'avancement de projets automobiles pour lesquels le Groupe a obtenu de ses clients un engagement ferme sur le prix de vente des développements et/ou outillages. Il s'agit de valeurs actualisées.

5.1.8. Stocks et en-cours

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Matières premières et approvisionnements	75 314	56 028
Moules, outillages et études	118 255	95 011
Autres en-cours de production	15 083	9 388
Marchandises		
<i>Au coût (brut)</i>	5 552	5 579
À la valeur nette de réalisation	4 768	4 591
Produits finis		
<i>Au coût (brut)</i>	62 620	43 256
À la valeur nette de réalisation	59 917	41 030
STOCKS EN VALEUR NETTE	273 337	206 049

5.1.9. Créances financières classées en courant

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Créances de financement sur contrats de location financement Environnement	1 250	2 063
Créances de financement sur contrats Automobile	49 784	45 607
Autres créances financières à court terme	4 098	3 624
<i>dont comptes courants</i>	1 113	1 452
<i>dont autres</i>	2 985	2 172
CRÉANCES FINANCIÈRES EN COURANT	55 132	51 294

5.1.10. Créances clients et comptes rattachés – Autres créances*a. Cessions de créances*

Compagnie Plastic Omnium et certaines de ses filiales françaises et espagnoles ont prolongé le 11 mai 2010, pour une durée de deux années, leur programme de cessions de créances commerciales sans recours et avec transfert de la quasi-totalité des risques et avantages liés à l'encours cédé.

Compagnie Plastic Omnium et certaines de ses filiales automobiles allemandes, slovaques et anglaises ont conclu sur l'exercice 2010 de nouveaux programmes de cessions de

créances commerciales avec un établissement français pour une durée de cinq ans, également sans recours et avec transfert de la quasi-totalité des risques et avantages liés à l'encours cédé.

Les créances cédées dans le cadre de ces nouveaux programmes et des programmes précédents, et qui ne figurent donc plus à l'actif du bilan, s'élèvent à 190 millions d'euros au 31 décembre 2010 contre 130 millions d'euros au 31 décembre 2009.

b. Valeurs brutes, dépréciations et valeurs nettes

(en milliers d'euros)	31 décembre 2010			31 décembre 2009		
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Créances clients et comptes rattachés	396 000	(4 220)	391 780	269 992	(7 960)	262 032
CRÉANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS	396 000	(4 220)	391 780	269 992	(7 960)	262 032

Le Groupe n'a pas identifié de risque client significatif non provisionné au 31 décembre 2010.

c. Autres créances

(en milliers d'euros)	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Autres débiteurs	86 198	68 545
Avances fournisseurs outillages et développements	26 933	29 477
Créances fiscales	20 506	20 693
Avances fournisseurs d'immobilisations	6 337	593
AUTRES CRÉANCES	139 974	119 306

Le solde des autres débiteurs au 31 décembre 2010 comprend un montant de 10,4 millions d'euros relatif à la garantie de passif consentie par Burelle SA à l'occasion de la

cession de Compagnie Signature en 2007, mise en jeu dans le cadre du litige concurrence touchant les sociétés Signature SA et Sodilor (Voir la note 6.7).

d. Créances clients, comptes rattachés et autres créances par devises

(en milliers de devises)	Créances au 31 décembre 2010			Créances au 31 décembre 2009		
	Devise locale	Euro	%	Devise locale	Euro	%
EUR Euro	294 967	294 967	55 %	238 170	238 170	62 %
USD Dollar américain	110 362	82 594	16 %	64 109	44 502	12 %
GBP Livre sterling	6 089	7 074	1 %	13 181	14 842	4 %
CHF Franc suisse	12 875	10 297	2 %	8 681	5 851	2 %
CNY Yuan chinois	536 300	60 791	12 %	384 169	39 061	10 %
Autres Autres devises		76 031	14 %		38 912	10 %
TOTAL		531 754	100 %		381 338	100 %
<i>Dont :</i>						
Créances clients et comptes rattachés		391 780	74 %		262 032	69 %
Autres créances		139 974	26 %		119 306	31 %

Plus de la moitié des créances clients et comptes rattachés étant en euros, le Groupe n'effectue aucun test de sensibilité sur les variations de devises.

5.1.11. Impôts différés

Comme mentionné à la note 1.29 des règles et principes comptables, les actifs d'impôts différés sur les déficits reportables, les différences temporaires et crédits d'impôt sont évalués en fonction de leur probabilité d'utilisation

future. À cet effet, de nouvelles estimations ont été établies dans le cadre de l'arrêté des comptes et ont conduit à comptabiliser des actifs basés sur une utilisation probable sous un délai relativement court traduisant un souci de prudence eu égard au contexte économique actuel.

Les impôts différés au bilan se répartissent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Immobilisations corporelles	(23 301)	(23 621)
Avantages du personnel	20 864	8 733
Provisions	17 600	6 684
Instruments financiers	598	1 474
Déficits fiscaux et crédits d'impôt	80 606	110 880
Autres	(14 729)	18 874
Dépréciation des impôts différés actifs	(64 418)	(71 526)
TOTAL	17 220	51 498
<i>Dont :</i>		
<i>Impôts différés actifs</i>	<i>70 682</i>	<i>75 732</i>
<i>Impôts différés passifs</i>	<i>53 462</i>	<i>24 234</i>

Les impôts différés nets baissent de 34,3 millions d'euros sur l'année, sous l'effet de la consommation des déficits fiscaux ainsi que de la constatation d'impôts différés passifs liée à l'affectation du prix d'acquisition d'Inergy Automotive Systems (32 millions d'euros).

Les actifs d'impôt non reconnus au titre des déficits fiscaux non reconnus au 31 décembre 2010 s'élèvent à 41 069 milliers d'euros contre 59 791 milliers d'euros au 31 décembre 2009 et présentent les caractéristiques suivantes :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Déficits reportables sur une durée illimitée	30 788	38 885
Déficits reportables sur une durée maximale de plus de 5 ans	6 433	16 899
Déficits reportables sur une durée maximale de 5 ans	633	1 214
Déficits reportables sur une durée maximale de 4 ans	1 985	1 275
Déficits reportables sur une durée maximale de 3 ans	1 230	447
Déficits reportables sur une durée maximale inférieure à 3 ans	-	1 071
TOTAL	41 069	59 791

L'évolution sur l'exercice s'explique essentiellement par des consommations aux États-Unis, en France et en Espagne du fait des très bons résultats.

5.1.12. Trésorerie et équivalents de trésorerie

a. Trésorerie et équivalents de trésorerie – Trésorerie brute

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Fonds bancaires et caisses	167 527	111 117
Dépôts à court terme	25 778	23 870
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À L'ACTIF DU BILAN	193 305	134 987

Cette trésorerie du Groupe se répartit comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Trésorerie dans les sociétés contrôlées conjointement	39 195	72 432
Trésorerie dans la captive de réassurance du Groupe	17 389	16 136
Trésorerie dans les zones de contrôle d'entrée et de sortie monétaire	10 620	6 360
Trésorerie immédiatement disponible	126 101	40 059
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À L'ACTIF DU BILAN	193 305	134 987

Les différentes catégories du tableau ci-dessus sont présentées au bilan en actif courant en l'absence de restriction d'ordre général sur ces montants.

b. Trésorerie nette de fin d'exercice

<i>(en milliers d'euros)</i>	2010	2009
Trésorerie et équivalents de trésorerie	193 305	134 987
Banques créditrices ou concours bancaires courants (-)	(30 672)	(33 977)
TRÉSORERIE NETTE – TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE (A)	162 633	101 010

5.1.13. Tableau de flux de trésorerie – Acquisitions d'immobilisations financières

Les acquisitions financières d'un montant de 301 162 milliers d'euros sur l'exercice 2010 correspondent aux acquisitions des 50 % d'Inergy auprès de Solvay (voir note 2.1), de la société Post & Column, de Redondela et de Wilkinson (voir note 2.2).

> 5.2. Bilan passif

5.2.1. Capital social

<i>(en euros)</i>	2010	2009
Capital social au 1 ^{er} janvier	8 822 300	9 073 397
Augmentation de capital sur actions émises en cours d'année	-	-
Diminution de capital sur l'exercice	-	(251 097)
Capital social au 31 décembre, constitué d'actions ordinaires de 0,5 euro de nominal chacune	8 822 300	8 822 300
Actions propres	739 793	822 480
TOTAL APRÈS DÉDUCTION DES ACTIONS PROPRES	8 082 507	7 999 820

Les actions nominatives inscrites au nom du même titulaire depuis au moins deux ans bénéficient d'un droit de vote double. Au 31 décembre 2010, la compagnie Plastic Omnium détient 1 479 585 de ses actions, soit 8,39 % du capital social, contre 1 644 960 actions soit 9,32 % au 31 décembre 2009.

5.2.2. Dividendes votés et distribués par la Compagnie Plastic Omnium

<i>(en milliers d'euros)</i>	2010	2009
Dividendes sur les actions ordinaires formant le capital	12 351	6 351
Dividendes non distribués correspondant aux actions propres	(1 095)	(423)
DIVIDENDES NETS	11 256	5 929
Dividende par action, en euros	0,70	0,35

Il sera proposé à l'Assemblée Générale la distribution d'un dividende de 1,40 euro par action au titre de l'exercice 2010 (montant total de 24 702 milliers d'euros pour 17 644 599 actions existantes au 31 décembre 2010) contre 0,70 euro par action en 2009 (montant total de 12 351 milliers d'euros pour 17 644 599 actions existantes au 31 décembre 2009).

5.2.3. Paiements sur base d'actions

Récapitulatif des plans de stock-options en cours

Date d'attribution	Descriptions	Bénéficiaires	Conditions d'exercice	Nombre maximal d'options prévu au plan
14 mai 2003	Options d'achat d'actions	15	Contrat de travail en vigueur le jour de la levée de l'option sauf en cas de transfert à l'initiative de l'employeur ou de départ en préretraite ou retraite	360 000
11 mars 2005	Options d'achat d'actions	54		237 000
25 avril 2006	Options d'achat d'actions	11		267 000
24 juillet 2007	Options d'achat d'actions	65		330 000
22 juillet 2008	Options d'achat d'actions	39		350 000
1 ^{er} avril 2010	Options d'achat d'actions	124		375 000

Options en cours à la clôture de l'exercice et charge de la période relative aux plans d'options

Dans le cadre de l'application des normes IFRS au sein du Groupe, les plans attribués après le 7 novembre 2002 ont fait l'objet d'une évaluation.

La période d'acquisition des droits est de quatre ans par plan.

Options en cours <i>En euros</i> <i>En unités pour le nombre d'options</i>	En cours de validité au 1 ^{er} janvier 2010	Augmentations		Diminutions		En cours de validité au 31 décembre 2010	
		Accordées au cours de l'exercice	Abandonnées au cours de l'exercice	Expirées au cours de l'exercice	Exercées au cours de l'exercice	Total	Dont exerçables au 31 décembre 2010
Plan du 14 mai 2003							
Nombre d'options	46 500	12 000 *			(58 500)	-	-
Cours à la date d'attribution	12,48					-	-
Prix d'exercice	13,53					-	-
Durée	7 ans					-	-
Charge résiduelle à étaler	-					-	-
Montant constaté en charge en 2010	-					-	-
Durée de vie résiduelle	-					-	-
Plan du 11 mars 2005							
Nombre d'options	211 400		(5 000)		(107 014)	99 386	
Cours à la date d'attribution	21,15					21,15	
Prix d'exercice	21,15					21,15	
Durée	7 ans					7 ans	
Charge résiduelle à étaler	-					-	
Montant constaté en charge en 2010	-					-	
Durée de vie résiduelle	2 ans					1 an	
Plan du 25 avril 2006							
Nombre d'options	247 000					247 000	
Cours à la date d'attribution	35,25					35,25	
Prix d'exercice	34,9					34,9	
Durée	7 ans					7 ans	
Charge résiduelle à étaler	202 974					-	
Montant constaté en charge en 2010	202 974					-	
Durée de vie résiduelle	3 ans					2 ans	

* 12 000 actions de la catégorie « Titres affectés à de futurs plans » ont été reclassées sur le plan 2003.

Options en cours <i>En euros</i> <i>En unités pour</i> <i>le nombre d'options</i>	En cours de validité au 1 ^{er} janvier 2010	Augmentations		Diminutions		En cours de validité au 31 décembre 2010	
		Accordées au cours de l'exercice	Abandonnées au cours de l'exercice	Expirées au cours de l'exercice	Exercées au cours de l'exercice	Total	Dont exerçables au 31 décembre 2010
Plan du 24 juillet 2007							
Nombre d'options	304 000		(4 000)		(2 000)	298 000	Néant
Cours à la date d'attribution	39,29					39,29	
Prix d'exercice	39,38					39,38	
Durée	7 ans					7 ans	
Charge résiduelle à étaler	1 681 658					641 487	
Montant constaté en charge en 2010	1 040 171						
Durée de vie résiduelle	4 ans					3 ans	
Plan du 22 juillet 2008							
Nombre d'options	342 000				(1 200)	340 800	Néant
Cours à la date d'attribution	17,93					17,93	
Prix d'exercice	26,51					26,51	
Durée	7 ans					7 ans	
Charge résiduelle à étaler	957 857					588 282	
Montant constaté en charge en 2010	369 575						
Durée de vie résiduelle	5 ans					4 ans	
Plan du 1^{er} avril 2010							
Nombre d'options		375 000	(3 500)			371 500	Néant
Cours à la date d'attribution		28,80				28,80	
Prix d'exercice		25,60				25,60	
Durée		7 ans				7 ans	
Charge résiduelle à étaler		4 720 933				3 831 716	
Montant constaté en charge en 2010		889 217					
Durée de vie résiduelle		7 ans				6,5 ans	

Au 31 décembre 2010, le solde du nombre des actions destinées à être attribuées mais non encore affectées s'élève à 89 455 actions.

5.2.4. Subventions

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Subventions liées aux résultats	-	-
Subventions liées aux actifs	11 658	10 847
Total subventions publiques au passif non-courant	11 658	10 847
Subventions publiques	277	275
Total subventions publiques au passif courant	277	275
TOTAL AU PASSIF DES SUBVENTIONS PUBLIQUES	11 935	11 122

Les subventions à long terme sont présentées en passif non-courant au bilan consolidé et celles à court terme en passif courant au bilan consolidé.

5.2.5. Provisions

(en milliers d'euros)	31 décembre 2009	Dotations	Utilisations	Reprises sans objet	Reclas- sements	Écart actuariel	Variations de périmètre	Écarts de conversion	31 décembre 2010
Garanties clients	5 265	11 882	(3 098)	(807)	3 103		1 559	138	18 043
Réorganisations	23 160	845	(17 235)	(2 753)			247	91	4 355
Provisions pour impôts	467	2 355	(62)	(2)			1 025	92	3 875
Risques sur contrats	4 782	383	(1 500)	(102)			1 217		4 780
Provision sur extension de parc	389		(389)						0
Provision pour litiges *	1 529	19 648	(485)	(84)	3 994		85	147	24 834
Autres	13 220	12 336	(1 734)	(3 040)	(3 182)		1 170	180	18 950
Provisions	48 812	47 449	(24 503)	(6 788)	3 915		5 303	648	74 836
Provisions pour engage- ments de retraite et assimilés	33 121	5 380	(3 156)			(1 455)	11 941	1 242	47 074
TOTAL	81 933	52 829	(27 659)	(6 788)	3 915	(1 455)	17 244	1 890	121 911

* Dont, au 31 décembre 2010, un montant de 18,7 millions d'euros au titre du litige concurrence (voir la note 6.7). Compte-tenu de la mise en œuvre de la garantie de passif consentie par Burelle SA, l'impact net sur le résultat de l'exercice est de 8,3 millions d'euros.

5.2.6. Provisions pour engagements de retraite et autres avantages du personnel

Les principales modifications intervenues entre 2009 et 2010 sont les suivantes :

- Une baisse des taux d'actualisation pour les engagements indemnités de fin de carrière, médaille du travail, et autres avantages postérieurs à l'emploi.
- Un recul de l'âge de départ à la retraite pour certains salariés suite à la réforme des retraites en France.
- Un changement de barème de la métallurgie ayant un impact pour quelques sociétés françaises (Inopart, Inoplast et M.C.R).

L'impact de la réforme des retraites en France fin 2010 n'a pas eu d'impact significatif sur le montant des engagements indemnités de fin de carrière. Il a été traité en écarts actuariels comme l'avait été l'impact lié à la « réforme Fillon » en 2003.

a. Hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses actuarielles significatives, utilisées pour l'évaluation des avantages postérieurs à l'emploi et à long terme, sont les suivantes :

- Âge de début d'activité professionnelle :
 - 20 ans pour les non cadres, 24 ans pour les cadres (idem en 2009).
- Âge de départ à la retraite pour les salariés français :
 - Âge taux plein pour les cadres et les non cadres suite à la réforme des retraites de 2010. En effet, l'âge d'ouverture des droits au taux plein va progressivement passer de 60 à 62 ans et l'âge de l'annulation de la décote de 65 à 67 ans.
- Âge de départ à la retraite pour les salariés aux USA : 62 ans en 2010 (idem en 2009).
- Taux d'actualisation financière :
Le Groupe utilise comme référence le taux des obligations émises par des entreprises industrielles et commerciales

de première catégorie, dont la maturité est équivalente à celle des engagements du Groupe. Au 31 décembre 2010, il n'y a pas eu de changement de référence par rapport au 31 décembre 2009 :

- 4,6 % pour les indemnités de départ à la retraite française (5,25 % en 2009),
- 3,5 % pour les médailles du travail françaises (4,75 % en 2009),
- 5,5 % pour les avantages postérieurs à l'emploi de la zone US (6 % en 2009).
- Taux d'inflation :
 - 2 % l'an pour la France (idem en 2009).
- Évolution des salaires :
 - 2 à 5 % (idem en 2009) en France (taux moyens selon les statuts cadre et non cadre et l'âge), 3 % (idem en 2009) pour la retraite complémentaire, - 4,5 % aux États Unis comme en 2009.
- Taux de rendement à long terme attendus sur les actifs de couverture des plans de retraite :
 - 4,5 % pour la France comme en 2009,
 - 8 % pour la zone US comme en 2009.

Ces taux sont basés sur les prévisions de marché à long terme et prennent en compte l'allocation des actifs de couverture de chaque fonds.

Nota : pour les autres sociétés étrangères, les différentiels de taux sont déterminés en considération des conditions locales.

- Taux d'accroissement des coûts médicaux pour la zone US :
 - 9 % en 2010 comme en 2009 ; ce taux baissera annuellement de 0,5 % pour atteindre 5 % en 2019.
- Taux de charges sociales :
 - entre 34 % et 46 % pour la France (entre 36 % et 46 % en 2009).

b. Évolution des engagements bilantiels et des coûts sur avantages correspondant aux régimes à prestations définies

Les valeurs inscrites au bilan au titre de ces avantages sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	Avantages postérieurs à l'emploi			Autres avantages à long terme			Total		
	2010	2009	2008	2010	2009	2008	2010	2009	2008
DETTE ACTUARIELLE AU 1^{ER} JANVIER	51 857	45 282	44 646	6 424	6 244	6 437	58 281	51 526	51 083
Coût des services rendus	5 545	2 264	3 658	668	227	(187)	6 213	2 491	3 471
Coût financier	3 269	2 447	1 714	161	246	263	3 430	2 693	1 977
Effet des liquidations, modifications de régime et divers	(377)	(500)	(2 327)	(85)		(47)	(462)	(500)	(2 374)
Pertes et gains actuariels	770	80	(2 021)	9	(11)	92	779	69	(1 929)
<i>Dont impact expérience</i>	1 773	(2 525)	(100)	-	(7)	(555)	1 773	(2 532)	(655)
Prestations payées par les actifs	372	(131)	(675)				372	(131)	(675)
Prestations payées par l'entreprise	(2 151)	(513)	(1 103)	(454)	(277)	(335)	(2 605)	(790)	(1 438)
Variation de périmètre	16 688	(105)	(3)	852	-	-	17 540	(105)	(3)
Transfert interne	-	3 213		-	-	-	-	3 213	
Écart de conversion	5 390	(180)	1 393	44	(5)	21	5 434	(185)	1 414
DETTE ACTUARIELLE AU 31 DÉCEMBRE	81 363	51 857	45 282	7 619	6 424	6 244	88 982	58 281	51 526
Variation de la dette actuarielle	29 506	6 575	636	1 195	180	(193)	30 701	6 755	443
VALEUR VÉNALE DES ACTIFS DE COUVERTURE AU 1^{ER} JANVIER	25 160	19 625	17 518				25 160	19 625	17 518
Rendement des actifs de couverture	1 359	1 383	418				1 359	1 383	418
Cotisations patronales	2 993	1 961	662				2 993	1 961	662
Cotisations salariales		468						468	
Pertes et gains actuariels	2 234	(1 306)	(568)				2 234	(1 306)	(568)
<i>Dont impact expérience</i>	2 234	(1 306)	(568)				2 234	(1 306)	(568)
Prestations payées par les actifs de couverture	372	(131)	(676)				372	(131)	(676)
Effet des liquidations modifications de régime et divers			683						683
Variation de périmètre	5 599						5 599		
Transfert interne		3 213						3 213	
Écart de conversion	4 191	(53)	1 588				4 191	(53)	1 588
VALEUR VÉNALE DES ACTIFS DE COUVERTURE AU 31 DÉCEMBRE	41 908	25 160	19 625				41 908	25 160	19 625
VARIATION DE LA VALEUR VÉNALE DES ACTIFS DE COUVERTURE	16 748	5 535	2 107				16 748	5 535	2 107
Insuffisance de couverture = Position nette au bilan	39 455	26 697	25 657	7 619	6 424	6 244	47 074	33 121	31 901
• dont France	21 706	16 896	16 696	3 223	2 462	2 627	24 929	19 358	19 323
• dont zone US	8 930	5 467	3 498	652	293	266	9 582	5 760	3 764
• dont autres zones	8 819	4 334	5 463	3 744	3 669	3 351	12 563	8 003	8 814

La valeur actuelle des engagements partiellement couverts par des actifs s'établit à 18 537 milliers d'euros au 31 décembre 2010, dont 8 955 milliers d'euros pour la France et 9 582 milliers d'euros pour les États-Unis.

Au 31 décembre 2009, la valeur actuelle des engagements partiellement couverts par des actifs s'établissait à 10 384 milliers d'euros (4 624 milliers d'euros pour la France et 5 760 milliers d'euros pour les États-Unis).

Les avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi correspondent :

- pour la France, à 21 706 milliers d'euros d'indemnités de départ à la retraite dont 830 milliers d'euros de plan de retraite complémentaire des dirigeants fin décembre 2010 (contre 16 896 milliers d'euros d'indemnités de départ de retraite et 274 milliers d'euros de plan de retraite fin 2009) ;
- pour la zone US à 8 930 milliers d'euros dont 7 102 milliers d'euros au titre des plans de retraite et 1 828 milliers d'euros au titre des régimes de couverture de frais médicaux fin décembre 2010 (contre 5 467 milliers d'euros d'avantages postérieurs à l'emploi au titre des plans de retraite complémentaire et 776 milliers d'euros au titre des régimes de couverture de frais médicaux fin 2009).

Le test de sensibilité des engagements de retraite au 31 décembre 2010 sur la principale variable exogène

• En France :

L'effet d'une augmentation de 0,25 point du taux d'actualisation entraînerait :

- une diminution de la dette de 2,91 %.

A contrario, l'effet d'une diminution de 0,25 point du taux d'actualisation entraînerait :

- une augmentation de la dette de 3,04 %.

• Aux US :

L'effet d'une augmentation de 0,50 point du taux d'actualisation entraînerait :

- une diminution du coût des services rendus et coûts d'intérêts de 6,7 % ;
- une diminution de la dette de 10 %.

A contrario, l'effet d'une diminution de 0,50 point du taux d'actualisation entraînerait :

- une augmentation du coût des services rendus et coûts d'intérêts de 7,3 % ;
- une augmentation de la dette de 11,4 %.

Les autres avantages à long terme

Les autres avantages à long terme en France correspondent aux médailles du travail.

Les variations des positions nettes au bilan liées à l'ensemble des avantages sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	Avantages postérieurs à l'emploi			Autres avantages à long terme			Total		
	2010	2009	2008	2010	2009	2008	2010	2009	2008
Position nette au 1^{er} janvier	26 697	25 657	27 128	6 424	6 244	6 437	33 121	31 901	33 565
Charges/produits de l'exercice									
• Coût des services rendus	5 545	2 264	3 222	668	227	249	6 213	2 491	3 471
• Charges financières	3 269	2 447	1 714	161	246	263	3 430	2 693	1 977
• Rendement attendu des fonds	(1 359)	(1 383)	(418)				(1 359)	(1 383)	(418)
• Effets de liquidations, modifications de régime et divers	(377)	(500)	(3 010)	(85)		(47)	(462)	(500)	(3 057)
Prestations payées par l'entreprise	(2 151)	(513)	(1 103)	(454)	(277)	(335)	(2 605)	(790)	(1 438)
Cotisations patronales	(2 993)	(1 961)	(662)				(2 993)	(1 961)	(662)
Cotisations salariales		(468)						(468)	
Variation de périmètre	11 089	(105)	(3)	852			11 941	(105)	(3)
Pertes et gains actuariels	(1 464)	1 386	(1 017)	9	(11)	(344)	(1 455)	1 375	(1 361)
Reclassement	-			-			-		
Écart de conversion	1 199	(127)	(195)	44	(5)	21	1 243	(132)	(174)
POSITION NETTE AU 31 DÉCEMBRE	39 455	26 697	25 657	7 619	6 424	6 244	47 074	33 121	31 901

En France, la loi de modernisation du marché du travail du 25 juin 2008, qui a doublé le montant de l'indemnité légale de licenciement, a eu un impact sur le montant des indemnités de départ à la retraite des sociétés du Groupe relevant de la convention collective de la Plasturgie, celles-ci étant

exprimées en fonction de l'indemnité légale de licenciement. Ces nouvelles dispositions avaient eu pour effet d'augmenter les engagements de retraite de 2,9 millions d'euros dont 2,1 millions d'euros en engagements hors bilan au 31 décembre 2010.

c. Tests de sensibilité des coûts médicaux dans la zone US

L'impact d'une variation d'un point sur le taux de croissance des coûts médicaux dans la zone US donne les résultats suivants :

(en milliers d'euros)	Décembre 2010		Décembre 2009	
	Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
Effet sur les coûts de services rendus et financiers	9	(8)	17	(14)
Effet sur les provisions pour indemnités de départ en retraite	142	(118)	114	(95)

d - Répartition des actifs de couverture par catégorie

Au 31 décembre 2010, la répartition des actifs de couverture par catégorie est la suivante :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Actions	18 523	9 560
Obligations	15 345	8 965
Immobilier	6 023	4 694
Autres	2 019	1 942
TOTAL	41 910	25 161

5.2.7. Emprunts et dettes financières

a. De l'endettement financier brut à l'endettement financier net

L'endettement financier net est une notion importante dans la gestion quotidienne de la trésorerie chez Plastic Omnium. Il permet de déterminer la position débitrice ou créditrice du Groupe vis-à-vis des tiers et hors du cycle d'exploitation. L'endettement financier net est déterminé comme étant :

- les dettes financières à long terme ;
- diminuées des prêts et autres actifs financiers à long terme ;
- augmentées des crédits à court terme ;
- augmentées des découverts bancaires ;
- et diminuées de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

(en milliers d'euros)	31 décembre 2010			31 décembre 2009		
	Total	Courant	Non-courant	Total	Courant	Non-courant
Dettes financières sur contrats de location-financement	29 406	6 789	22 617	28 537	5 854	22 683
Emprunts bancaires	784 506	83 977	700 529	604 440	94 593	509 847
Autres dettes financières à court terme	7 147	7 147	-	2 746	2 746	-
Instruments financiers de couverture passifs	5 362	5 362	-	5 516	5 516	-
Total des emprunts et dettes (B)	826 420	103 275	723 145	641 239	108 709	532 530
Créances financières à long terme	(20 662)	-	(20 662)	(14 651)	-	(14 651)
Créances de financement clients	(97 811)	(51 034)	(46 777)	(116 283)	(47 670)	(68 613)
Autres créances financières à court terme	(4 098)	(4 098)	-	(3 624)	(3 624)	-
Instruments financiers de couverture actifs	(3 385)	(3 385)	-	-	-	-
Total des créances financières (C)	(125 956)	(58 517)	(67 439)	(134 558)	(51 294)	(83 264)
Endettement brut (D) = (B) + (C)	700 464	44 758	655 706	506 681	57 415	449 266
Trésorerie nette du tableau de flux de trésorerie (A) *	(162 633)	(162 633)	-	(101 010)	(101 010)	-
ENDETTEMENT FINANCIER NET (E) = (D) + (A)	537 831	(117 875)	655 706	405 672	(43 594)	449 266

* Voir la note 5.1.12.b sur la « Trésorerie nette ».

Il n'existe aucune clause de remboursements anticipés sur les emprunts bancaires, dettes financières et assimilés relatifs au respect de ratios financiers.

b. Utilisation des lignes de crédit à moyen terme

Au 31 décembre 2010, le groupe Plastic Omnium bénéficie de plusieurs ouvertures de crédits bancaires confirmées à échéance moyenne supérieure à trois ans. Le montant de ces lignes bancaires confirmées est supérieur au montant des besoins du Groupe. Il s'établit au 31 décembre 2010 à 1 257 millions d'euros contre 898 millions d'euros au 31 décembre 2009.

c. Détail de la dette financière par devise

(En % de la dette financière)	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Euro	93 %	90 %
US dollar	6 %	8 %
Livre sterling	0 %	2 %
Autres devises	1 %	0 %
TOTAL	100 %	100 %

d. Analyse de la dette financière par nature de taux d'intérêt

(En % de la dette financière)	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Taux variables couverts	68 %	69 %
Taux variables non couverts	17 %	30 %
Taux fixes	15 %	1 %
TOTAL	100 %	100 %

5.2.8. Instruments de couverture de taux d'intérêt et de change*5.2.8.1 Instruments de couverture de taux d'intérêt*

Le Groupe a souscrit des instruments de couverture de taux d'intérêt de type « swap », « cap » et « tunnel ». L'objectif est de couvrir le groupe Plastic Omnium contre la hausse des taux d'intérêt variables (Euribor et Libor dollar) à laquelle il est exposé pour l'essentiel de sa dette financière.

Au 31 décembre 2010, tous les instruments de taux en portefeuille sont qualifiés de couverture au sens de la norme IAS 39 et sont valorisés à leur juste valeur conformément à la même norme. Leur montant s'élève à :

- 558 milliers d'euros au 31 décembre 2010 ;
- contre - 414 milliers d'euros au 31 décembre 2009.

Instruments financiers à l'Actif du bilan,
ie juste valeur positive : 2 972 milliers d'euros

Instruments financiers au Passif du bilan,
ie juste valeur négative : - 2 414 milliers d'euros

**Soit une valeur nette des instruments
de couverture de taux de : 558 milliers d'euros**

Primes à payer
au 31 décembre 2010 : 2 535 milliers d'euros

**Soit une valeur nette des instruments
de couverture, incluant les primes
à payer : - 1 977 milliers d'euros**

La variation des parties efficaces de ces instruments, comptabilisée en capitaux propres, s'élève à :

- + 2 081 milliers d'euros (hors impôt) sur l'exercice 2010 ;
- contre - 2 069 milliers d'euros (hors impôt) sur l'exercice 2009.

L'ajustement de juste valeur comptabilisé en résultat s'élève à :

- + 750 milliers d'euros sur l'exercice 2010, dont une variation de la part inefficace de - 1 109 milliers d'euros.
- contre + 2 377 milliers d'euros sur l'exercice 2009, dont une variation de la part inefficace de - 485 milliers d'euros.

Cette variation est comptabilisée en résultat financier sur instruments de taux d'intérêt, pour - 3 620 milliers d'euros contre - 1 774 milliers d'euros sur l'exercice 2009.

Durant l'exercice 2010, les montants recyclés des capitaux propres en résultat s'élèvent à :

- + 3 289 milliers d'euros suite à la comptabilisation en résultat des flux couverts au titre de la période, soit les intérêts à taux variable des dettes financières ;
- contre + 3 961 milliers d'euros au 31 décembre 2009.

L'acquisition de ces instruments se fait en échange de primes à payer dont l'encours restant dû :

- au 31 décembre 2010, est de 2 535 milliers d'euros ;
- contre 5 102 milliers d'euros sur l'exercice 2009.

Les tableaux ci-après sur les instruments financiers permettent d'analyser les variations et les impacts en résultat et réserves des instruments de couverture du Groupe en liaison avec les montants d'emprunts adossés :

Au 31 décembre 2010

(en milliers d'euros)	Au 1 ^{er} janvier 2010	+ Achat / - Vente	Résultat	Réserves	Au 31 décembre 2010
Primes	4 527	(841)	(1 224)		2 462
Intérêts à recevoir	-				-
Intérêts à verser	(519)		206		(313)
Ajustements juste valeur	(4 422)		750	2 081	(1 591)
Bilan	(414)	(841)	(268)	2 081	558
Intérêts reçus sur l'exercice			-		
Intérêts versés sur l'exercice			(3 352)		
RÉSULTAT			(3 620)		

Au 31 décembre 2010, le montant des contrats couverts ne comprenait que des contrats en euros pour 570 millions d'euros. Ces contrats de couverture ont des échéances comprises entre 2,5 ans et 4,5 ans. Le Groupe n'a pratiquement plus de dette en dollars US.

Au 31 décembre 2009

(en milliers d'euros)	Au 1 ^{er} janvier 2009	+ Achat / - Vente	Résultat	Réserves	Au 31 décembre 2009
Primes	6 158	-	(1 631)		4 527
Intérêts à recevoir	712		(712)		-
Intérêts à verser			(519)		(519)
Ajustements juste valeur	(4 730)		2 377	(2 069)	(4 422)
Bilan	2 140	-	(485)	(2 069)	(414) *
Intérêts reçus sur l'exercice			718		
Intérêts versés sur l'exercice			(2 007)		
RÉSULTAT			(1 774)		

* Au 31 décembre 2009, le montant des contrats couverts comprenait des contrats en euros pour 645 millions d'euros et des contrats en dollars US pour 50 millions de dollars US. Ces contrats de couverture avaient des échéances respectivement de 4 ans et 3 ans.

Montant négatif des instruments financiers de couverture à l'Actif du bilan : 414 milliers d'euros

Encours restant dû sur les primes à payer au 31 décembre 2009 : 5 102 milliers d'euros

Total des instruments de couverture de taux au passif du bilan : 5 516 milliers d'euros

5.2.8.2 Instruments de couverture de change

Montants nominaux (en millions de devises)	31 décembre 2010		31 décembre 2009	
	Échéance 2011	Taux de change	Échéance 2010	Taux de change
Vente (Si < 0, Achat)				
USD – Garantie de change à terme	1,5	1,33	3,1	1,45
GBP – Garantie de change à terme	4,2	0,85	4,5	0,91
USD – Swap de change à terme	(8,7)	1,32	(22,5)	1,43
GBP – Swap de change à terme	2,2	0,86	0,6	0,89

5.2.9. Dettes d'exploitation et autres dettes*a. Dettes fournisseurs et comptes rattachés*

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Dettes fournisseurs	517 127	380 373
Dettes sur immobilisations	11 712	6 764
TOTAL	528 839	387 137

b. Autres dettes d'exploitation

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Dettes sociales	95 444	76 470
Dettes fiscales	20 975	8 935
Autres créditeurs	142 528	100 382
Avances clients	112 053	99 049
TOTAL	371 000	284 836

c. Dettes fournisseurs, comptes rattachés et autres dettes d'exploitation par devises

<i>(en milliers de devises)</i>	Dettes au 31 décembre 2010			Dettes au 31 décembre 2009		
	Devise locale	Euro	%	Devise locale	Euro	%
EUR Euro	524 113	524 113	58 %	423 947	423 947	63 %
USD Dollar américain	192 511	144 073	16 %	139 486	96 825	14 %
GBP Livre sterling	25 709	29 868	3 %	31 550	35 525	5 %
BRL Real brésilien	46 150	20 810	2 %	27 018	10 759	2 %
CNY Yuan chinois	589 050	66 771	8 %	448 076	45 559	7 %
Autres Autres devises		114 204	13 %		59 358	9 %
TOTAL		899 839	100 %		671 973	100 %
<i>Dont :</i>						
<i>Dettes et comptes rattachés</i>		528 839	59 %	<i>387 137</i>		58 %
<i>Autres Dettes</i>		371 000	41 %	<i>284 836</i>		42 %

Plus de la moitié des dettes fournisseurs et comptes rattachés étant en euros, le Groupe n'effectue aucun test de sensibilité sur les variations de devises.

6. Gestion du capital et des risques de marché

La Compagnie Plastic Omnium a mis en place une gestion centralisée de la trésorerie au niveau mondial avec sa filiale Plastic Omnium Finance qui gère pour le compte de toutes les filiales du Groupe le risque de liquidité, le risque de change et le risque de taux. La stratégie en matière de risques de marché, qui peut se traduire par la prise d'engagements au bilan et hors bilan, est validée trimestriellement par le Président-Directeur Général.

> 6.1. Gestion du capital

L'objectif du Groupe est de disposer, à tout moment, de ressources financières suffisantes pour permettre la réalisation de l'activité courante, les investissements nécessaires à

son développement et également de faire face à tout événement à caractère exceptionnel.

Cet objectif est assuré par le recours aux marchés de capitaux, conduisant à une gestion du capital et de la dette financière.

Dans le cadre de la gestion du capital, le Groupe assure la rémunération de ses actionnaires principalement par le versement de dividendes et peut procéder à des ajustements eu égard à l'évolution de conditions économiques.

L'ajustement de la structure du capital peut être réalisé par le versement de dividendes ordinaires ou exceptionnels, le rachat et l'annulation de titres d'autocontrôle, le remboursement d'une partie du capital ou l'émission d'actions nouvelles et/ou de valeurs mobilières donnant des droits au capital.

Le Groupe utilise comme ratio bilantiel « le gearing », égal à l'endettement financier net du Groupe divisé par le montant des capitaux propres qui figurent au bilan du Groupe. Le Groupe inclut dans l'endettement net l'ensemble des dettes et engagements financiers, hors exploitation, porteurs d'intérêts diminué de la trésorerie et équivalents de trésorerie et des autres actifs financiers, hors exploitation, tels que les valeurs mobilières et les prêts. Aux 31 décembre 2010 et 2009, le « gearing » s'établit à :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Endettement financier net	537 831	405 672
Capitaux propres et assimilés (dont les subventions)	618 338	440 417
TAUX D'ENDETTEMENT DU GROUPE OU « GEARING »	86,98 %	92,11 %

Le Groupe n'a pas de « covenants » relatifs aux emprunts prévoyant les remboursements anticipés d'emprunts bancaires, dettes financières et assimilés en cas de non-respect de ratios financiers.

> 6.3. Risques clients

L'encours du compte « Créances clients et comptes rattachés » du Groupe présente des retards de paiement allant d'un mois à un an, à hauteur de 10,84 % de l'encours total au 31 décembre 2010 contre 13,44 % de l'encours total au 31 décembre 2009. L'encours total s'analyse comme suit :

Balance âgée des créances nettes :

31 décembre 2010 (en milliers d'euros)	Total encours	Sous- total non échu	Sous- total échu	< 1 mois	1-2 mois	2-4 mois	4-6 mois	6-12 mois	> 12 mois
Automobile	288 372	271 029	17 343	9 190	1 539	3 503	1 132	299	1 680
Environnement	84 065	59 231	24 834	7 948	2 606	2 766	2 608	3 463	5 443
Éléments non affectés	19 343	19 051	292	292					
TOTAL	391 780	349 311	42 469	17 430	4 145	6 269	3 740	3 762	7 123

31 décembre 2009 (en milliers d'euros)	Total encours	Sous- total non échu	Sous- total échu	< 1 mois	1-2 mois	2-4 mois	4-6 mois	6-12 mois	> 12 mois
Automobile	176 915	162 638	14 277	6 094	5 610	464	1 023	672	414
Environnement	84 847	64 172	20 675	7 172	3 779	3 092	1 916	1 882	2 834
Éléments non affectés	270		270	54	216				
TOTAL	262 032	226 810	35 222	13 321	9 605	3 556	2 939	2 554	3 248

Le risque de non recouvrement des créances client est faible et porte sur un montant peu significatif de créances de plus de douze mois.

> 6.2. Risques matières premières – Exposition au risque plastique

Le Groupe est exposé aux variations des cours des matières premières dérivées de l'éthylène, à savoir le polyéthylène et le polypropylène, servant à l'injection et au soufflage des pièces plastiques. Le Groupe est exposé lorsque les contrats d'achats avec les fournisseurs sont indexés alors même que ses contrats de ventes avec les clients ne prévoient pas systématiquement de clause d'indexation. Le Groupe couvre une partie de ses achats en matières.

Les indices de référence des cours du polyéthylène et du polypropylène sont respectivement le C2 et le C3.

Les volumes globaux achetés sur l'exercice 2010, se montent à près de 205 121 tonnes contre 122 300 tonnes en 2009.

Une augmentation de 10 % des indices de référence sur le C2 et le C3 aurait un impact négatif de l'ordre de 14,8 millions d'euros, avant toute répercussion contractuelle ou non auprès des clients au cours de l'exercice 2010 contre un impact négatif de 6,8 millions d'euros au 31 décembre 2009.

Inversement, une diminution de 10 % des indices retenus, aurait eu les mêmes impacts mais de sens contraire respectivement en 2010 et en 2009.

Pour les besoins de cette analyse, toutes les autres variables sont supposées rester constantes.

> 6.4. Risques de liquidité

Le Groupe doit disposer à tout moment des ressources financières suffisantes pour financer l'activité courante et les investissements nécessaires à son développement, mais également pour faire face à tout événement à caractère exceptionnel.

Cet objectif est essentiellement assuré par le recours à des lignes de crédit moyen terme auprès des établissements bancaires, mais également par des ressources bancaires à court terme.

La trésorerie du Groupe est suivie quotidiennement pour chaque division et au niveau central, et fait l'objet d'un rapport de synthèse hebdomadaire au Président Directeur Général.

6.4.1. Autres créances financières en non-courant – Valeurs au bilan et valeurs non actualisées

	Décembre 2010		Décembre 2009	
	Créances de financement non actualisées	Paiements minimaux actualisés à recevoir	Créances de financement non actualisées	Paiements minimaux actualisés à recevoir
<i>(en milliers d'euros)</i>				
À moins d'un an (voir la note 5.1.9)	-	-	-	-
À plus d'un an et à moins de cinq ans (voir la note 5.1.7)	59 876	51 337	82 109	77 134
Autres créances	10 718	6 035	10 720	8 986
Créances de financement sur contrats de location financement Environnement	7 966	6 892	2 717	2 464
Créances de financement sur contrats Automobile	41 192	38 410	68 672	65 684
À plus de cinq ans (voir la note 5.1.7)	2 188	1 475	500	465
Autres créances	-	-	-	-
Créances de financement sur contrats de location financement Environnement	2 188	1 475	354	324
Créances de financement sur contrats Automobile	-	-	146	141
TOTAL	62 064	52 812	82 609	77 599

6.4.2. Valeurs nettes comptables des actifs et passifs financiers

Le tableau ci-après présente les éléments d'actifs et de passifs financiers ainsi que leur valeur comptable.

Pour les éléments comptabilisés au coût amorti, l'écart entre la valeur comptable et la juste valeur au 31 décembre 2010 n'est pas significatif pour les raisons suivantes :

- Autres actifs financiers et créances de financement clients : postes constitués essentiellement de créances de finance-

ment comptabilisées sur la base d'une valeur actualisée dès lors que leur échéance est supérieure à un an ;

- Créances clients et comptes rattachés/Autres créances financières à court terme/Fournisseurs et comptes rattachés : postes constitués de créances ou dettes d'échéances inférieures à un an.

Emprunts et dettes financières/découverts bancaires : le financement du Groupe est assuré à hauteur de 99 % par des financements à taux variable.

		31 décembre 2010	31 décembre 2009
<i>(en milliers d'euros)</i>		Valeur comptable	Valeur comptable
Catégorie IAS 39			
ACTIFS FINANCIERS			
Actifs financiers disponibles à la vente	Évalués à la juste valeur par capitaux propres	1 444	2 083
Autres actifs financiers	Évalués au coût amorti	66 591	83 264
Créances de financement clients	Évaluées au coût amorti	51 034	47 670
Créances clients et comptes rattachés	Prêts et créances au coût amorti	391 780	262 032
Autres créances financières à court terme	Prêts et créances au coût amorti	4 098	3 624
Instruments financiers de couverture	Dérivés désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie – évalués à la juste valeur	3 385	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	193 305	134 987
Actifs destinés à être cédés	Évalués au plus faible montant des valeurs comptables et des prix de vente estimés	-	-
PASSIFS FINANCIERS			
Emprunts et dettes financières – part à long terme	Passifs financiers au coût amorti	723 145	532 530
Découverts bancaires	Passifs financiers au coût amorti	30 672	33 977
Emprunts et dettes financières – part à court terme	Passifs financiers au coût amorti	90 766	100 447
Autres dettes financières à court terme	Passifs financiers au coût amorti	7 147	2 746
Instruments financiers de couverture	Dérivés désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie évalués à la juste valeur	5 362	5 516
Fournisseurs et comptes rattachés	Passifs financiers au coût amorti	528 839	387 137
Passifs directement liés aux actifs destinés à être cédés	Évalués au plus faible montant des valeurs comptables et des prix de vente estimés	-	-

6.4.3. Risque de liquidité par maturité

Le risque de liquidité par maturité est fait sur la base des flux de trésorerie contractuels non actualisés des actifs et des passifs financiers. L'analyse du risque de liquidité fait ressortir ce qui suit :

Au 31 décembre 2010

(en milliers d'euros)	31 décembre 2010	< 1 an	1-5 ans	+ 5 ans
ACTIFS FINANCIERS				
Actifs financiers disponibles à la vente	1 444		1 444	
Autres actifs financiers *	21 563	21 563		
Créances de financement clients *	102 729	102 729		
Créances clients et comptes rattachés **	391 781	384 658	7 123	
Autres créances financières à court terme	4 098	4 098		
Instruments financiers de couverture	3 385	3 385		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	193 305	193 305		
Total actifs financiers	718 305	709 738	8 567	
PASSIFS FINANCIERS				
Emprunts et dettes financières – part à long terme	832 589	–	762 274	70 315
Découverts bancaires	30 672	30 672		
Emprunts et dettes financières – part à court terme	90 766	90 766		
Autres dettes financières à court terme	7 147	7 147		
Instruments financiers de couverture	5 362	5 362		
Fournisseurs et comptes rattachés	528 839	528 839		
Total passifs financiers	1 495 375	662 786	762 274	70 315
ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS – NETS #	(777 070)	46 952	(753 707)	(70 315)

* Rubriques présentées pour leurs montants non actualisés.

** Le poste « Créances clients et comptes rattachés » compte un montant de 42 469 milliers d'euros au 31 décembre 2010 en retard de paiement. Voir la note 6.3. sur la « balance âgée ».

Voir la note 5.2.7.b sur les lignes de crédit à moyen terme confirmées par rapport aux utilisations.

Au 31 décembre 2009

(en milliers d'euros)	31 décembre 2009	< 1 an	1-5 ans	+ 5 ans
ACTIFS FINANCIERS				
Actifs financiers disponibles à la vente	2 083		2 083	
Autres actifs financiers *	16 385		16 385	
Créances de financement clients *	120 960	49 071	71 389	500
Créances clients et comptes rattachés **	262 032	262 032		
Autres créances financières à court terme	3 624	3 624		
Instruments financiers de couverture	–			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	134 987	134 987		
Total actifs financiers	540 071	449 714	89 857	500
PASSIFS FINANCIERS				
Emprunts et dettes financières – part à long terme	617 809		543 416	74 393
Découverts bancaires *	33 977	33 977		
Emprunts et dettes financières – part à court terme	100 447	100 447		
Autres dettes financières à court terme	2 746	2 746		
Instruments financiers de couverture	5 516	5 516		
Fournisseurs et comptes rattachés	387 137	387 137		
Total passifs financiers	1 147 632	529 823	543 416	74 393
ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS – NETS #	(607 561)	(80 109)	(453 559)	(73 893)

* Rubriques présentées pour leurs montants non actualisés.

** Le poste « Créances clients et comptes rattachés » compte un montant de 35 222 milliers d'euros en retard de paiement au 31 décembre 2009. Voir la note 6.3. sur « la balance âgée ».

Voir la note 5.2.7.b sur les lignes de crédit à moyen terme confirmées par rapport aux utilisations.

> 6.5. Risques de change

Le groupe Plastic Omnium a une activité qui repose essentiellement sur des usines de proximité. De ce fait, il est peu soumis aux fluctuations de change, hormis pour les refacturations internes du Groupe lorsqu'elles couvrent des sociétés dont les devises sont différentes.

La politique du Groupe consiste à couvrir le risque de change né d'opérations transfrontalières. Cette couverture est réalisée uniquement par la trésorerie centrale Groupe en liaison avec les divisions opérationnelles et les pays.

> 6.6. Risques de taux

Le risque de taux est géré au niveau de la dette consolidée du Groupe avec pour objectif principal la rentabilité de l'exploitation au regard du ratio résultat d'exploitation/frais financiers.

Les opérations financières, notamment de couverture du risque de taux, sont réalisées avec un panel large d'institutions financières de premier plan. Une mise en concurrence est réalisée pour toute opération financière significative et le maintien d'une diversification de ressources et des intervenants satisfaisante est un critère de sélection.

Au 31 décembre 2010, 74 % de la position de taux sur dettes en euros est couverte à 2,5 ans et à 4,5 ans par des instruments financiers non spéculatifs contre 72 % à 4 ans au 31 décembre 2009. 60 % de la position de taux sur dettes en dollars était couverte par des instruments financiers non spéculatifs au 31 décembre 2009. Ces instruments sont arrivés à échéance en mars 2010 et n'ont pas été renouvelés, en raison de la réduction des dettes financières en dollars US.

Sensibilité de la couverture de taux :

Au 31 décembre 2010, une augmentation de 1 % du taux d'intérêt des dettes à taux variables engendrerait une augmen-

tation de 3 millions d'euros de la charge d'intérêts après prise en compte des couvertures. La même augmentation du taux d'intérêt des dettes à taux variables engendrerait une augmentation de 8 millions d'euros de la charge d'intérêts après prise en compte des couvertures au 31 décembre 2009.

Au 31 décembre 2010, une diminution de 1 % du taux d'intérêt des dettes à taux variables engendrerait une diminution de 3 millions d'euros de la charge d'intérêts après prise en compte des couvertures. La même diminution du taux d'intérêt des dettes à taux variables engendrerait une diminution de 3 millions d'euros de la charge d'intérêts après prise en compte des couvertures au 31 décembre 2009.

> 6.7. Litige concurrence

Par une décision de l'Autorité de la Concurrence du 22 décembre 2010, la société Signature SA s'est vu condamner, au titre de pratiques d'entente, antérieures à 2006 avec des concurrents dans le secteur de la signalisation routière verticale, au paiement d'une amende d'un montant de 18,5 millions d'euros.

Par décision de l'Autorité de la Concurrence du même jour, la société Sodilor s'est vu condamner, au titre d'un abus de position dominante sur le marché des équipements de sécurité routière, au paiement d'une amende d'un montant de 0,259 million d'euros.

Signature SA et Sodilor ont interjeté appel des décisions concernées devant la Cour d'Appel de Paris.

Compte tenu du plafond de 11 millions d'euros de la garantie consentie par Burelle SA à l'occasion de la cession de la Compagnie Signature en juillet 2007, l'incidence financière de cette condamnation pour le groupe Plastic Omnium s'élèverait à 8,3 millions d'euros, montant provisionné au cours de l'exercice 2010.

7. Informations complémentaires

> 7.1. Effectifs de fin d'année

Effectifs	Décembre 2010			Décembre 2009			Évolution s/Total
	Hors intérimaires	Intérimaires	Total	Hors intérimaires	Intérimaires	Total	
France	4 774	770	5 544	4 481	448	4 929	12 %
%	30,5 %	33,9 %	30,9 %	36,1 %	34,3 %	35,9 %	
Europe hors France	4 635	531	5 166	3 575	357	3 932	31 %
%	29,6 %	23,4 %	28,8 %	28,8 %	27,4 %	28,6 %	
Amérique du Nord	2 276	258	2 534	1 751	101	1 852	37 %
%	14,5 %	11,3 %	14,1 %	14,1 %	7,7 %	13,5 %	
Asie et Amérique du Sud *	3 989	715	4 704	2 626	399	3 025	56 %
%	25,4 %	31,4 %	26,2 %	21,1 %	30,6 %	22,1 %	
TOTAL	15 674	2 274	17 948	12 433	1 305	13 738	31 %
Dont évolution par catégorie :							
<i>Personnel hors intérimaires</i>							26,0 %
<i>Intérimaires</i>							74,0 %
<i>dont quote-part contrôlée des effectifs employés dans des co-entreprises</i>	1 176	1	1 177	2 972	337	3 309	- 64,4 %

* La zone « Asie et Amérique du Sud » inclut la Turquie et l'Afrique du Sud.

> 7.2. Engagements hors bilan**7.2.1. Engagements donnés/reçus****Au 31 décembre 2010**

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total	Sur immobilisations incorporelles	Sur immobilisations corporelles	Sur actifs/passifs financiers	Sur actifs/passifs courants hors financiers
Cautionnements donnés	(22 040)	(6)	(419)	(16 305)	(5 310)
Engagements/acquisitions d'immobilisations	(9 987)		(9 877)	(110)	
Hypothèques accordées à un tiers	(6 179)		(6 179)		
Autres engagements hors bilan	(9 571)		(106)	(6 280)	(3 185)
Total engagements donnés	(47 777)	(6)	(16 581)	(22 695)	(8 495)
Cautionnements reçus	793	121	672		
Total engagements reçus	793	121	672		
TOTAL ENGAGEMENTS NETS	(46 984)	115	(15 909)	(22 695)	(8 495)

Par ailleurs, dans le cadre de l'acquisition de 50 % d'Inergy Automotive Systems, le Groupe bénéficie d'une garantie de passif d'une durée de cinq ans au titre d'éventuelles campagnes de rappels sur des produits fabriqués ou commercialisés avant la date d'acquisition d'Inergy par Compagnie Plastic Omnium.

Au 31 décembre 2009

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total	Sur immobilisations incorporelles	Sur immobilisations corporelles	Sur actifs/passifs financiers	Sur actifs/passifs courants hors financiers
Cautionnements donnés	(19 098)	(361)	(769)	(14 772)	(3 196)
Engagements/acquisition d'immobilisations	(9 483)	(5 937)	(3 436)	(110)	
Hypothèques accordées à un tiers	(6 539)		(6 539)		
Autres engagements hors bilan	(6 910)			(6 001)	(909)
Total engagements donnés	(42 030)	(6 298)	(10 744)	(20 883)	(4 105)
Cautionnements reçus	68	68			
Total engagements reçus	68	68			
TOTAL ENGAGEMENTS NETS	(41 962)	(6 230)	(10 744)	(20 883)	(4 105)

7.2.2. Contrats de location simple « preneurs »

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2010	31 décembre 2009
<i>Paiements minimaux à effectuer au titre des locations simples non résiliables</i>		
À moins d'un an	26 024	20 579
À plus d'un an et à moins de cinq ans	45 069	37 991
À plus de cinq ans	16 709	20 879
TOTAL	87 802	79 449

7.2.3. Droit individuel à la formation (DIF)

Le volume d'heures de formation cumulées correspondant aux droits acquis et non pris par les salariés français du Groupe, au titre du DIF a été établi comme suit :

(en nombre d'heures)	31 décembre 2010	31 décembre 2009
de 2004 à 2009	-	443 126
de 2004 à 2010	480 262	-

Comme mentionné dans la note 1.13, aucune provision n'a été comptabilisée au titre de ces droits acquis par les salariés. L'impact potentiel n'est cependant pas significatif.

> 7.3. Parties liées**7.3.1. Rémunérations des dirigeants et mandataires sociaux**

Les dirigeants sont, selon les termes de la norme IAS 24, « les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités » de Compagnie Plastic Omnium et de ses filiales.

Au cours de l'exercice 2010, 120 000 options de souscription d'actions de la Compagnie Plastic Omnium ont été attribuées aux dirigeants et mandataires sociaux.

Le montant global des rémunérations au titre de l'exercice 2010 aux membres du conseil d'administration et aux dirigeants est présenté dans le tableau suivant :

(en milliers d'euros)	Versés ou à charge de...	2010	2009
Jetons de présence	Versés par la Compagnie Plastic Omnium	59	66
Jetons de présence	Versés par les sociétés contrôlées par la Compagnie Plastic Omnium (excepté Compagnie Plastic Omnium) et par Burelle SA	229	269
Rémunérations brutes	À charge du groupe Plastic Omnium	3 046	2 098
Plan de retraite complémentaire	À charge du groupe Plastic Omnium	307	89
Coût au titre des plans d'achats et de souscription d'actions	À charge du groupe Plastic Omnium	872	847
RÉMUNÉRATIONS TOTALES		4 513	3 369

7.3.2. Transactions avec les sociétés Sofiparc SAS, Burelle SA et Burelle Participations SA**Au 31 décembre 2010**

(en milliers d'euros)	Coûts indirects et directs	Redevances	Produits et Charges financières	Comptes courants	Dépôt de garantie	Fournisseurs	Clients	Autres Créances	Emprunts et dettes financières
Sofiparc SAS	(4 512)	91	(1 549)	6 450	890	226	-	-	40 327
Burelle SA	2	(4 264)	3	237	-	1 944	-	10 435	-
Burelle Participations SA	-	7	-	-	-	-	-	-	-

Au 31 décembre 2009

(en milliers d'euros)	Coûts indirects et directs	Redevances	Produits et Charges financières	Comptes courants	Dépôt de garantie	Fournisseurs	Clients
Sofiparc SAS	(4 506)	138	(1 233)	2 060	669	75	2
Burelle SA	2	(3 841)	9	718	-	671	43
Burelle Participations SAS	-	7	-	-	-	-	-

7.3.3. Participation dans les co-entreprises

Les comptes consolidés incluent des opérations effectuées par le Groupe dans le cadre normal de ses activités avec ses co-entreprises. Ces transactions se font au prix du marché.

Les co-entreprises comprennent les sociétés co-gérées par le groupe Plastic Omnium et ses partenaires. Il s'agit des sociétés suivantes :

	Décembre 2010	Décembre 2009
Inergy consolidées à *	-	50 %
Plastic Recycling consolidée à	50 %	50 %
BPO consolidée à *	-	49,98 %
JV VPO consolidées à	50 %	50 %
JV Yanfeng PO consolidée à	49,95 %	49,95 %
JV HBPO consolidées à	33,33 %	33,33 %
ARC consolidée à **	50 %	50 %

* Sociétés intégrées globalement en 2010.

** Au 31 décembre 2010, la société ARC a été cédée.

a. Opérations inter compagnies entre les sociétés du Groupe intégrées globalement et les co-entreprises

(en milliers d'euros)	Décembre 2010 *	Décembre 2009*
Produits des activités ordinaires	3 200	4 212
Clients	1 818	2 653
Fournisseurs	(870)	(862)
Dividendes	9 766	11 320
Comptes courants	225	368

* Les informations fournies sont sur la base de la quote-part détenue par le groupe Plastic Omnium dans les co-entreprises.

b. Bilan consolidé des co-entreprises

(en milliers d'euros)	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Actifs non-courants	59 574	325 964
Actifs courants	107 144	355 040
TOTAL ACTIF	166 718	681 004
Capitaux propres	73 217	266 671
Passifs non-courants	5 597	51 838
Passifs courants	87 904	362 495
TOTAL PASSIF	166 718	681 004

c. Compte de résultat consolidé des co-entreprises

(en milliers d'euros)	2010	2009
Produits des activités ordinaires	420 800	790 063
Coût des ventes	(385 148)	(705 786)
Frais de développement	(5 218)	(19 902)
Frais commerciaux	(181)	(4 763)
Frais administratifs	(11 725)	(30 884)
Marge opérationnelle	18 528	28 728
Autres produits et charges opérationnels	6 619	10 229
Résultat opérationnel	25 147	38 957
Résultat financier	102	(4 729)
Résultat avant impôt	25 249	34 230
Charge d'impôt	(4 621)	(2 659)
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	20 628	31 571
Résultat après impôt des activités cédées ou destinées à être cédées	-	(764)
RÉSULTAT NET	20 628	30 807

> 7.4. Honoraires des auditeurs légaux

(en milliers d'euros)	2010		
	Mazars	Ernst & Young	Total
Commissariat aux Comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	(1 659)	(1 238)	(2 897)
dont :			
Compagnie Plastic Omnium	(273)	(287)	(560)
Filiales	(1 386)	(951)	(2 337)
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux Comptes	(210)	(219)	(429)
dont :			
Compagnie Plastic Omnium	(8)	0	(8)
Filiales	(202)	(219)	(421)
TOTAL	(1 869)	(1 457)	(3 326)

(en milliers d'euros)	2009		
	Mazars	Ernst & Young	Total *
Commissariat aux Comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	(1 101)	(832)	(1 933)
dont :			
Compagnie Plastic Omnium	(273)	(253)	(526)
Filiales	(828)	(579)	(1 407)
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux Comptes	(76)	(65)	(141)
dont :			
Compagnie Plastic Omnium	-	-	-
Filiales	(76)	(65)	(141)
TOTAL	(1 177)	(897)	(2 074)

* Les honoraires présentés en 2009 reprenaient la totalité des honoraires relatifs aux travaux de certifications et de conseils sur le Groupe à la fois pour les auditeurs légaux et pour les autres cabinets. En 2010, conformément aux recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers, cette note ne reprend que les honoraires des auditeurs légaux. Les honoraires facturés par des cabinets autres que les auditeurs légaux ne sont donc pas fournis.

> 7.5. Société mère consolidante

La société Burelle S.A. détient à 54,74 % la Compagnie Plastic Omnium, avant prise en compte de l'annulation des titres d'autocontrôle de la Compagnie Plastic Omnium (59,85 % après annulation des titres d'autocontrôle), et consolide celle-ci selon la méthode de l'intégration globale.

Burelle SA – 19, avenue Jules Carteret

69342 Lyon Cedex 07

> 7.6. Évènements postérieurs à la clôture

À la connaissance de la société, aucun évènement susceptible d'avoir une influence significative sur l'activité, la situation financière, les résultats et le patrimoine du Groupe au 31 décembre 2010 n'est intervenu depuis la date de clôture.

Liste des entités consolidées au 31 décembre 2010

Libellé juridique	Secteurs à présenter			31 décembre 2010			31 décembre 2009			Intégrations fiscales
	Auto-mobile	Environnement	Non affecté	Mode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt	Mode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt	
France										
COMPAGNIE PLASTIC OMNIUM SA			•	Société mère			Société mère			1
PLASTIC OMNIUM SYSTEMES URBAINS SA		•		G	100	100	G	100	100	1
METROPLAST SAS		•		G	100	100	G	100	100	1
LA REUNION VILLE PROPRE SAS		•		G	100	100	G	100	100	1
PLASTIC OMNIUM CARAÏBES SAS		•		G	100	100	G	100	100	1
INERGY AUTOMOTIVE SYSTEMS FRANCE SAS #	•			G	100	100	P	50	50	2
PLASTIC CFF RECYCLING SAS ****	•			P	50	50	P	50	50	
PLASTIC OMNIUM AUTO EXTERIEUR SA	•			G	100	100	G	100	100	1
PLASTIC OMNIUM AUTO EXTERIEUR SERVICES SAS	•			G	100	100	G	100	100	1
TRANSIT SAS		•		G	100	100	G	100	100	1
PLASTIC OMNIUM GESTION SNC			•	G	100	100	G	100	100	1
PLASTIC OMNIUM FINANCE SNC *****			•	G	100	100	G	100	100	1
LUDOPARC SAS		•		G	100	100	G	100	100	1
PLASTIC OMNIUM AUTO SAS			•	G	100	100	G	100	100	1
PLASTIC OMNIUM ENVIRONNEMENT SAS *****		•	•	G	100	100	G	100	100	1
PLASTIC OMNIUM AUTO EXTERIORS SAS	•			G	100	100	G	100	100	1
INOPLASTIC OMNIUM SAS	•			G	100	100	G	100	100	1
INERGY AUTOMOTIVE SYSTEMS SA #	•			G	100	100	P	50	50	2
INERGY AUTOMOTIVE SYSTEMS MANAGEMENT SA #	•			G	100	100	P	50	50	2
PLASTIC OMNIUM ENVIRONNEMENT GUYANE SAS		•		G	100	100	G	100	100	1
VALEO PLASTIC OMNIUM SNC	•			P	50	50	P	50	50	1

Libellé juridique	Secteurs à présenter			31 décembre 2010			31 décembre 2009			Intégrations fiscales
	Auto-mobile	Environnement	Non affecté	Mode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt	Mode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt	
BEAUVAIS DIFFUSION SAS		•		G	100	100	G	100	100	1
PLASTIC OMNIUM VERNON SAS	•			G	100	100	G	100	100	1
TECHNIQUES ET MATERIELS DE COLLECTE – « TEMACO » SAS		•		G	100	100	G	100	100	1
INOPART SA	•			G	100	100	G	100	100	1
INOPLAST SA	•			G	100	100	G	100	100	1
MECELEC COMPOSITES ET RECYCLAGE – MCR SAS	•			G	100	100	G	100	100	1
ATMC INDUSTRIE SAS *****	•			-	-	-	G	100	100	1
ALLEVARD RESSORTS COMPOSITES – « ARC » SAS ^{III}	•			P	50	50	P	50	50	
COMPAGNIE SIGNATURE SAS			•	G	100	100	G	100	100	
SIGNATURE HOLDING SAS			•	G	100	100	G	100	100	
SIGNATURE SA			•	G	100	100	G	100	100	
SIGNATURE VERTICAL HOLDING SAS		•		G	100	65	G	100	65	6
ATLAS SAS		•		M.E.E.	26,25	26,25	M.E.E.	26,25	26,25	
SOCIÉTÉ D'APPLICATIONS ROUTIÈRES SAS		•		M.E.E.	35	35	M.E.E.	35	35	
EUROLINERS SAS		•		M.E.E.	35	35	M.E.E.	35	35	
SIGNATURE TRAFFIC SYSTEMS SAS		•		G	100	65	G	100	65	6
SIGNALISATION SÉCURITÉ SARL		•		M.E.E.	35	35	M.E.E.	35	35	
FARCOR SAS		•		G	100	65	G	100	65	6
SODILOR SAS		•		G	100	65	G	100	65	6
SECTRA		•		M.E.E.	35	35	M.E.E.	35	35	
SIGNALIS SAS		•		M.E.E.	35	35	M.E.E.	35	35	
SIGNALISATION TOULOUSAIN SAS		•		M.E.E.	35	35	M.E.E.	35	35	
EUROMARK HOLDING SAS		•		M.E.E.	35	35	M.E.E.	35	35	
SIGNATURE INTERNATIONAL SAS			•	G	100	100	G	100	100	
SIGNATURE SAS *****		•		M.E.E.	35	35	M.E.E.	35	35	
SIGNATURE FRANCE SAS		•		M.E.E.	35	35	M.E.E.	35	35	
SIGNATURE GESTION SAS		•		M.E.E.	35	35	M.E.E.	35	35	
GTU SAS		•		M.E.E.	35	35	M.E.E.	35	35	
SULO FRANCE SAS		•		G	100	100	G	100	100	1

Libellé juridique	Secteurs à présenter			31 décembre 2010			31 décembre 2009			Intégrations fiscales
	Auto-mobilité	Environnement	Non affecté	Mode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt	Mode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt	
Afrique du Sud										
INERGY AUTOMOTIVE SYSTEMS SOUTH AFRICA LTD #	•			G	100	100	P	50	50	
PLASTIC OMNIUM URBAN SYSTEMS (Pty) LTD		•		G	100	100	G	100	100	
Allemagne										
PLASTIC OMNIUM GmbH			•	G	100	100	G	100	100	9
PLASTIC OMNIUM AUTO COMPONENTS GmbH	•			G	100	100	G	100	100	9
PLASTIC OMNIUM ENTSORGUNGSTECHNIK GmbH		•		G	100	100	G	100	100	
INERGY AUTOMOTIVE SYSTEMS GERMANY GmbH #	•			G	100	100	P	50	50	
HBPO BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT mbH	•			P	33,33	33,33	P	33,33	33,33	
HBPO GERMANY GmbH	•			P	33,33	33,33	P	33,33	33,33	
HBPO GmbH	•			P	33,33	33,33	P	33,33	33,33	
BERLACK GmbH		•		M.E.E.	35	35	M.E.E.	35	35	
SULO VERWALTUNG UND TECHNIK GmbH (Signature Verkehrstechnik GmbH)		•		G	100	100	G	100	100	
SIGNATURE MARKIERTECHNIK GmbH		•		M.E.E.	35	35	M.E.E.	35	35	
SIGNATURE DEUTSCHLAND GmbH		•		G	100	100	G	100	100	3
ENVICOMP GmbH & Co KG		•		G	100	100	G	100	100	3
ENVICOMP SYSTEMLOGISTIK VERWALTUNG GmbH & Co KG		•		G	100	100	G	100	100	3
WESTFALIA SPEDITIONSGESELLSCHAFT mbH		•		G	100	100	G	100	100	3
SULO EISENWERK STREUBER & LOHMANN GmbH		•		G	100	100	G	100	100	9
SULO UMWELTECHNIK GmbH		•		G	100	100	G	100	100	9
SULO UMWELTECHNIK BETEILIGUNGS GmbH		•		G	100	100	G	100	100	9
SULO EMBALLAGEN BETEILIGUNGS GmbH		•		G	100	100	G	100	100	9
SULO EMBALLAGEN GmbH ****		•		G	100	100	G	100	100	9
PLASTIC OMNIUM URBAN SYSTEMS GmbH **			•	G	100	100	G	100	100	3

Libellé juridique	Secteurs à présenter			31 décembre 2010			31 décembre 2009			Intégrations fiscales
	Auto-mobile	Environnement	Non affecté	Mode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt	Mode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt	
EUROMARK DEUTSCHLAND GmbH **		•		M.E.E	35	35	M.E.E	35	35	
PLASTIC OMNIUM COMPOSITES GmbH *	•			G	100	100	-	-	-	9
SULO ENTSORGUNGSTECHNIK GmbH *	•			G	100	100	-	-	-	9
Argentine										
INERGY AUTOMOTIVE SYSTEMS ARGENTINA SA #	•			G	100	100	P	50	50	
PLASTIC OMNIUM SA	•	•		G	100	100	G	100	100	
Belgique										
PLASTIC OMNIUM AUTOMOTIVE NV	•			G	100	100	G	100	100	
PLASTIC OMNIUM NV		•		G	100	100	G	100	100	
INERGY AUTOMOTIVE SYSTEMS BELGIUM RESEARCH NV #	•			G	100	100	P	50	50	
INERGY AUTOMOTIVE SYSTEMS BELGIUM SA #	•			G	100	100	P	50	50	
DIDIER VANDENWEGHE NV		•		M.E.E.	35	35	M.E.E.	35	35	
VANDIPAINT NV		•		M.E.E.	35	35	M.E.E.	35	35	
SULO NV		•		G	100	100	G	100	100	
Brésil										
INERGY AUTOMOTIVE SYSTEMS DO BRASIL LTDA #	•			G	100	100	P	50	50	
PLASTIC OMNIUM DO BRASIL LTDA	•			G	100	100	G	100	100	
Canada										
INERGY AUTOMOTIVE SYSTEMS CANADA INC #	•			G	100	100	P	50	50	
HBPO CANADA	•			P	33,33	33,33	P	33,33	33,33	
Chili										
PLASTIC OMNIUM SA		•		G	100	100	G	100	100	
Chine										
JIANGSU XIENO AUTOMOTIVE COMPONENTS CO LTD	•			G	60	60	G	60	60	
INERGY AUTOMOTIVE SYSTEMS CONSULTING (BEIJING) CO LTD #	•			G	100	100	P	50	50	
YANFENG PO AUTOMOTIVE EXTERIOR SYSTEMS CO LTD	•			P	49,95	49,95	P	49,95	49,95	
PLASTIC OMNIUM (SHANGHAI) BUSINESS CONSULTING CO LTD **			•	G	100	100	G	100	100	

Libellé juridique	Secteurs à présenter			31 décembre 2010			31 décembre 2009			Intégrations fiscales
	Auto-mobilité	Environnement	Non affecté	Mode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt	Mode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt	
INERGY AUTOMOTIVE SYSTEMS WUHAN CO LTD #	•			G	100	100	P	50	50	
INERGY AUTOMOTIVE SYSTEMS MANUFACTURING (Beijing) CO LTD ** #	•			G	100	100	P	50	50	
CHONGQING YANFENG PO AE FAWAY CO LTD *	•			P	49,95	49,95	-	-	-	
GUANGZHOU ZHONGXIN YANFENG PO AE TRIM CO LTD *	•			P	49,95	49,95	-	-	-	
CHENGDU FAWAY YANFENG PO *	•			M.E.E.	24,48	24,48	-	-	-	
Corée du Sud										
SAMLIP HBPO CORÉE DU SUD	•			P	16,67	16,67	P	16,67	16,67	
HBPO CORÉE DU SUD	•			P	33,33	33,33	P	33,33	33,33	
INERGY AUTOMOTIVE SYSTEMS CO LTD #	•			G	100	100	P	50	50	
Espagne										
COMPAÑIA PLASTIC OMNIUM SA			•	G	100	100	G	100	100	4
PLASTIC OMNIUM EQUIPAMIENTOS EXTERIORES SA	•			G	100	100	G	100	100	4
PLASTIC OMNIUM SISTEMAS URBANOS SA		•		G	100	100	G	100	100	4
INERGY AUTOMOTIVE SYSTEMS VALLADOLID SL #	•			G	100	100	P	50	50	
INERGY AUTOMOTIVE SYSTEMS SPAIN SA (Arevalo/Vigo) #	•			G	100	100	P	50	50	
VALEO PLASTIC OMNIUM SL	•			P	50	50	P	50	50	
JUEGOS LUDOPARC SL ^{III}		•		G	100	100	G	100	100	4
INOPLAST SA ^{*****}	•			G	100	100	G	100	100	4
HBPO IBERIA SL	•			P	33,33	33,33	P	33,33	33,33	
SIGNATURE SENALIZACION SA		•		G	100	65	G	100	65	
HBPO ESPAGNE AUTOMOVIL SL	•			P	33,33	33,33	P	33,33	33,33	
PLASTIC OMNIUM COMPONENTES EXTERIORES SL *	•			G	100	100	-	-	-	4
États-Unis										
EPSCO INTERNATIONAL INC. ^{###}			•	G	100	100	G	100	100	5
PLASTIC OMNIUM AUTO EXTERIORS LLC	•			G	100	100	G	100	100	5

Libellé juridique	Secteurs à présenter			31 décembre 2010			31 décembre 2009			Intégrations fiscales
	Auto-mobile	Environnement	Non affecté	Mode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt	Mode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt	
PERFORMANCE PLASTICS PRODUCTS - 3 P INC.			•	G	100	100	G	100	100	5
PLASTIC OMNIUM INC.			•	G	100	100	G	100	100	5
PLASTIC OMNIUM INDUSTRIES INC.			•	G	100	100	G	100	100	5
INERGY AUTOMOTIVE SYSTEMS (USA) LLC #	•			G	100	100	P	50	50	
PLASTIC OMNIUM AUTOMOTIVE SERVICES INC.	•			G	100	100	G	100	100	5
HBPO NORTH AMERICA INC.	•			P	33,33	33,33	P	33,33	33,33	
INERGY AUTOMOTIVE SYSTEMS HOLDING INC. #	•			G	100	100	P	50	50	
SULO OF AMERICA INC #####		•		-	-	-	G	100	100	
Grèce										
SIGNATURE HELLAS ###		•		M.E.E.	17,50	17,50	M.E.E.	35	35	
Inde										
PLASTIC OMNIUM VARROC PRIVATE LTD	•			G	60	60	G	60	60	
INERGY AUTOMOTIVE SYSTEMS INDIA #	•			G	100	100	P	50	50	
INERGY AUTOMOTIVE SYSTEMS MANUFACTURING INDIA PVT LTD * #	•			G	55	55	-	-	-	
Irlande										
INERGY AUTOMOTIVE SYSTEMS REINSURANCE LTD #	•			G	100	100	P	50	50	
Japon										
INERGY AUTOMOTIVE SYSTEMS KK #	•			G	100	100	P	50	50	
HBPO JAPAN	•			P	33,33	33,33	P	33,33	33,33	
Maroc										
INERGY AUTOMOTIVE SYSTEMS MOROCCO * #	•			G	100	100	-	-	-	
Mexique										
PLASTIC OMNIUM AUTOMOVIL SA DE CV	•			G	100	100	G	100	100	10
PLASTIC OMNIUM AUTO EXTERIORES SA DE CV	•			G	100	100	G	100	100	10
PLASTIC OMNIUM INDUSTRIAL AUTO EXTERIORES RAMOS ARIZPE SA DE CV	•			G	100	100	G	100	100	10
PLASTIC OMNIUM DEL BAJIO SA DE CV	•			G	100	100	G	100	100	10
INERGY AUTOMOTIVE SYSTEMS MEXICO SA DE CV #	•			G	100	100	P	50	50	

Libellé juridique	Secteurs à présenter			31 décembre 2010			31 décembre 2009			Intégrations fiscales
	Auto-mobile	Environnement	Non affecté	Mode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt	Mode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt	
INOPLAST COMPOSITES SA DE CV	•			G	100	100	G	100	100	11
INOPLASTIC OMNIUM INDUSTRIAL SA DE CV	•			G	100	100	G	100	100	11
PLASTIC OMNIUM SISTEMAS URBANOS SA DE CV		•		G	100	100	G	100	100	
HBPO MEXICO SA DE CV	•			P	33,33	33,33	P	33,33	33,33	
PLASTIC OMNIUM MEDIO AMBIENTE SA DE CV		•		G	100	100	G	100	100	
PLASTIC OMNIUM TOLUCA SA DE CV *	•			G	100	100	-	-	-	10
Moyen-Orient										
INERGY VLA PLASTIRAN #	•			G	51	51	P	25,50	25,50	
Pays-Bas										
PLASTIC OMNIUM BV		•		G	100	100	G	100	100	7
PLASTIC OMNIUM INTERNATIONAL BV			•	G	100	100	G	100	100	7
SIGNATURE WEGMARKE-RING BV		•		M.E.E.	35	35	M.E.E.	35	35	
SULO BV		•		G	100	100	G	100	100	
Pologne										
INERGY AUTOMOTIVE SYSTEMS POLAND Sp. Z.O.O #	•			G	100	100	P	50	50	
PLASTIC OMNIUM AUTO EXTERIORS SP Z.O.O	•			G	100	100	G	100	100	
SULO Sp. Z.O.O		•		G	100	100	G	100	100	
Portugal										
PLASTIC OMNIUM SA ####		•		G	100	100	G	100	100	
République tchèque										
HBPO CZECH S.R.O	•			P	33,33	33,33	P	33,33	33,33	
VODOROVNE DOPRAVNI ZNACENT S.A.R S.R.O		•		M.E.E.	35	35	M.E.E.	35	35	
SULO SRO		•		G	100	100	G	100	100	
Roumanie										
INERGY AUTOMOTIVE SYSTEMS ROMANIA #	•			G	100	100	P	50	50	
SIGNATURE SEMNALIZARE ROUMANIE ##		•		M.E.E.	34,88	34,88	M.E.E.	34,88	34,88	
Royaume-Uni										
PERFORMANCE PLASTICS PRODUCTS - 3P LTD			•	G	100	100	G	100	100	8
PLASTIC OMNIUM AUTOMOTIVE LTD	•			G	100	100	G	100	100	8
PLASTIC OMNIUM LTD			•	G	100	100	G	100	100	8
PLASTIC OMNIUM URBAN SYSTEMS LTD		•		G	100	100	G	100	100	8
INERGY AUTOMOTIVE SYSTEMS UK LTD #	•			G	100	100	P	50	50	

Libellé juridique	Secteurs à présenter			31 décembre 2010			31 décembre 2009			Intégrations fiscales
	Auto-mobile	Environnement	Non affecté	Mode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt	Mode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt	
SIGNATURE LTD		•		G	100	65	G	100	65	
SULO MGB LTD		•		G	100	100	G	100	100	8
HBPO UK	•			P	33,33	33,33	P	33,33	33,33	
POST & COLUMN ***		•		G	100	65	-	-	-	
Russie										
INERGY RUSSIA #	•			G	100	100	P	50	50	
Singapour										
SULO ENVIRONMENTAL SYSTEMS PTE Ltd		•		G	100	100	G	100	100	
Slovaquie										
PLASTIC OMNIUM AUTO EXTERIORS S.R.O.	•			G	100	100	G	100	100	
INERGY AUTOMOTIVE SYSTEMS SLOVAQUIA S.R.O. #	•			G	100	100	P	50	50	
HBPO SLOVAKIA S.R.O	•			P	33,33	33,33	P	33,33	33,33	
Suède										
PLASTIC OMNIUM AB		•		G	100	100	G	100	100	
Suisse										
PLASTIC OMNIUM INTERNATIONAL AG #####			•	-	-	-	G	100	100	
PLASTIC OMNIUM AG		•		G	100	100	G	100	100	
PLASTIC OMNIUM RE AG			•	G	100	100	G	100	100	
SIGNAL AG ^µ		•		G	50	32,50	G	50	32,50	
Thaïlande										
INERGY AUTOMOTIVE SYSTEMS (THAILAND) LTD #	•			G	100	100	P	50	50	
Turquie										
B.P.O. AS ###	•			G	49,98	49,98	P	49,98	49,98	
SIGNATEKMA		•		M.E.E.	17,50	17,50	M.E.E.	17,50	17,50	

Méthode d'intégration et particularités :

G : Intégration globale.
P : Intégration proportionnelle.
M.E.E. : Mise en équivalence.

Mouvements de la période :

* Sociétés créées et/ou dont l'activité a démarré en 2010.
** Sociétés créées et/ou dont l'activité a démarré en 2009.
*** Sociétés acquises au cours de l'exercice 2010.
**** Sociétés dont le rattachement aux secteurs à présenter a été modifié en 2010.
***** Sociétés ayant changé de dénomination en 2009.
***** Sociétés cédées au cours de l'exercice 2009.
Sociétés dont le Groupe a pris le contrôle en 2010.
Sociétés dont la méthode et/ou le pourcentage de consolidation a changé en 2009.
Sociétés dont la méthode et/ou le pourcentage de consolidation a changé en 2010.
Sociétés dissoutes en 2010.
Sociétés dissoutes en 2009.
^µ Société intégrant également les comptes de la société Segnaletica Mordasini acquise en 2009.
[¶] Société cédée en 2010.
^{¶¶} Société fusionnée en 2010.

Intégration fiscale :

1 Groupe fiscal France PO.
2 Groupe fiscal France Inergy.
3 Groupe fiscal Signature Allemagne.
4 Groupe fiscal Espagne.
5 Groupe fiscal États-Unis.
6 Groupe fiscal Signature Vertical Holding.
7 Groupe fiscal Pays-Bas.
8 Groupe fiscal Royaume-Uni.
9 Groupe fiscal PO Allemagne.
10 Groupe fiscal Mexique Euro.
11 Groupe fiscal Inoplast Composites SA de CV.

Comptes sociaux

Compte de résultat

(en milliers d'euros)	Notes	2010	2009
Chiffre d'affaires net *		7 709	6 348
Reprises sur provisions et transfert de charges	M	-	799
Autres produits d'exploitation *		14 359	9 119
Total produits d'exploitation		22 068	16 266
Achats et charges externes	L	(21 080)	(12 137)
Impôts et taxes		(133)	(188)
Dotations aux amortissements et provisions	M	(3 288)	(866)
Autres charges		(1 829)	(1 906)
Résultat exploitation		(4 262)	1 169
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		(105)	0
Résultat financier	N	96 871	76 847
Résultat courant		92 504	78 016
Résultat exceptionnel	O	80	1 227
Résultat avant impôts		92 584	79 243
Impôts sur les bénéfices	P	15 383	11 668
RÉSULTAT NET		107 967	90 911
* Chiffres d'affaires et autres produits d'exploitation.	K	22 068	15 467

Bilan

Actif

(en milliers d'euros)	Notes	2010			2009
		Valeurs brutes	Amortissements et provisions	Montants nets	Montants nets
Actif immobilisé					
Immobilisations incorporelles	A	8 818	(870)	7 948	6 557
Immobilisations corporelles	B	7 922	(2 991)	4 931	4 466
Immobilisations financières	C	647 219	(20 676)	626 543	350 371
Total actif immobilisé		663 959	(24 537)	639 422	361 394
Actif circulant					
Créances clients	D	7 512		7 512	4 441
Autres créances	D	316 397	(4 053)	312 344	474 937
Disponibilités	E	28 678	0	28 678	30 783
Total actif circulant		352 587	(4 053)	348 534	510 161
Charges constatées d'avance		358		358	389
Écarts de conversion actif		1 186		1 186	2 264
TOTAL ACTIF		1 018 089	(28 590)	989 499	874 208

Passif

(en milliers d'euros)	Notes	2010	2009
Capitaux propres			
Capital social	F	8 822	8 822
Primes d'émission, de fusion, d'apport	G	89 458	89 458
Autres réserves	H	275 240	195 585
Résultat de l'exercice		107 967	90 911
Provisions réglementées	I	515	473
Total capitaux propres		482 002	385 249
Provisions pour risques et charges	I	1 339	2 418
Dettes			
Emprunts auprès des établissements de crédit		478 226	460 736
Emprunts et dettes financières divers		17 019	15 018
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		6 340	2 732
Dettes fiscales et sociales		865	89
Autres dettes		1 069	7 943
Total des dettes	J	503 519	486 518
Écarts de conversion passif		2 639	23
TOTAL PASSIF		989 499	874 208

Annexe aux comptes annuels 2010

(en milliers d'euros)	2010
Structure financière	
Capital	8 822
Capitaux propres	482 001
Dettes financières	175 464
Valeurs immobilisées nettes	639 422
Total du bilan	989 499
Activité	
Produits d'exploitation	22 068
Résultat d'exploitation	(4 262)
Résultat courant avant impôts	92 504
Résultat exceptionnel	80
Résultat net	107 967
RÉSULTAT NET PAR ACTION (en euros)	6,12

I. Principes et méthodes comptables

La Compagnie Plastic Omnium a établi ses comptes selon les principes et méthodes du Plan Comptable Général français (Règlement CRC 99-03 modifié par les règlements du Comité de la Réglementation Comptable et de l'Autorité des Normes Comptables).

Les principes comptables retenus pour l'élaboration des comptes 2010 sont identiques à ceux de l'exercice 2009. Les principales méthodes sont les suivantes :

> Immobilisations incorporelles

Il s'agit essentiellement de marques et de brevets, ne faisant pas l'objet d'amortissement.

À noter, les frais de dépôt de brevets sont comptabilisés en charges de période depuis le 1^{er} janvier 2009.

> Immobilisations corporelles

La Compagnie Plastic Omnium détient depuis juillet 2000, un ensemble immobilier à usage d'activités et de bureaux destiné à la location.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et les amortissements sont calculés sur le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

Constructions	40 ans
Installations générales et agencements	10 ans
Matériel et mobilier de bureau	5 à 10 ans

> Immobilisations financières

La valeur brute des titres de participation correspond au coût d'acquisition ou à la valeur d'apport. S'il y a lieu, une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable.

La valeur d'utilité est déterminée en tenant compte de la quote-part de la situation nette et des perspectives de rentabilité au regard des conditions de marché actuelles issues des plans moyen terme des filiales.

> Actions propres

Les achats d'actions propres sont autorisés par les Assemblées Générales Ordinaires antérieures et effectués en vue de leur utilisation dans le cadre d'un contrat de liquidité par un prestataire de services d'investissements, de leur annulation ultérieure dans le cadre d'une réduction de capital, de l'attribution d'options d'achat d'actions ou d'actions gratuites aux salariés et mandataires sociaux du Groupe, de la conservation des actions acquises et de leur remise ultérieure en échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe.

Le classement comptable des actions propres dépend de la finalité de détention :

- Les actions propres détenues, en vue de rémunérer d'éventuelles opérations de croissance externe, pour des réductions de capital ou acquises dans le cadre du contrat de liquidité, sont comptabilisées en titres immobilisés.
- Les actions propres affectées à l'exercice des options d'achat d'actions consenties dans le cadre des programmes de stock options, ou destinées à des plans futurs, mais encore en attente d'affectation, sont comptabilisées en valeurs mobilières de placement.

Les actions propres sont évaluées par catégorie de titres (titres immobilisés, titres affectés à des plans d'options d'achat, titres acquis dans le cadre du contrat de liquidité), selon l'approche « P.E.P.S. » dite Premier entré, Premier Sorti.

Leur valeur brute correspond au prix d'acquisition ; une dépréciation est comptabilisée dès lors que la valeur brute

est supérieure à leur valeur de marché. Pour les actions affectées à l'exercice des options d'achat d'actions, la valeur de marché de ces actions est déterminée sur la base du prix d'exercice des options d'achat consenties ou sur la base de la valeur boursière lorsque celle-ci est inférieure.

Pour les autres catégories, la valeur de marché correspond à la valeur boursière (moyenne des cours du mois précédent la clôture des comptes).

> Opérations en devise

Les dettes et créances en devises étrangères qui n'ont pas fait l'objet de couverture sont enregistrées au cours du jour de la transaction. À l'arrêté des comptes, elles sont revalorisées au taux de change en vigueur.

Les écarts de change sont inscrits en écarts de conversion (actif ou passif) et les écarts de conversion actif représentatifs de pertes latentes font l'objet d'une provision pour perte de change.

II. Notes sur le bilan

> A. Immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)	2009	+	-	2010
Concessions, brevets, Marques	7 420	1 398		8 818
Total valeurs brutes	7 420	1 398		8 818
Amortissements cumulés	863	7		870
TOTAL VALEURS NETTES	6 557	1 391		7 948

Par acte de cession consenti en date du 1^{er} juillet 2010 par la société Inoplast, Compagnie Plastic Omnium est devenue propriétaire des marques initialement détenues par le cédant au prix de 1 400 milliers d'euros. Il est précisé que la présente cession ne s'accompagne d'aucune cession de clientèle ou de fonds de commerce. Le droit d'utilisation par le cédant des marques cédées fera l'objet d'un accord de licence séparé.

> B. Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	2009	+	-	2010
Terrains	1 769			1 769
Constructions	2 663	853		3 516
Installations générales, agencements	2 594			2 594
Matériel et mobilier de bureau	43			43
Immobilisations corporelles en cours	41		41	
Total valeurs brutes	7 110	853	41	7 922
Amortissements cumulés	2 644	347		2 991
TOTAL VALEURS NETTES	4 466	506	41	4 931

Compagnie Plastic Omnium a acquis en juillet 2010 un immeuble de bureau – Espace H. Vallée à Lyon pour 853 milliers d'euros.

> C. Immobilisations financières

(en milliers d'euros)	2009	+	-	2010
Titres de participation	388 726	255 700		644 426
Autres Titres immobilisés	765	1 899		2 663
Prêts	129			129
TOTAL VALEURS BRUTES	389 620	257 599		647 219

Les investissements financiers réalisés en 2010 représentent essentiellement :

- la recapitalisation de Plastic Omnium GmbH pour 48 000 milliers d'euros,
- l'acquisition début septembre 2010 de 50 % d'Inergy Automotive Systems SA pour 207 700 milliers d'euros ; Compagnie Plastic Omnium détient ainsi 100 % du capital et des droits de vote d'Inergy Automotive Systems SA.

En ce qui concerne les dépréciations, le lecteur se reportera au tableau des Filiales et Participations.

Les Autres Titres Immobilisés comprennent notamment 1 648 milliers d'euros d'Actions Propres affectées à la Croissance Externe et/ou réduction de capital et 167 milliers d'euros relatives au contrat de Liquidité.

Au 31 décembre 2010 aucun prêt n'a une échéance à plus de 1 an et les prêts accordés à des sociétés liées s'élèvent à 129 milliers d'euros.

> D. Créances

(en milliers d'euros)	2010	Échéance -1 an	Sociétés liées
Avances et acomptes versés	23	23	
Clients ⁽¹⁾	7 513	7 513	7 400
Créances fiscales ⁽²⁾	3 253	3 253	
Créances financières	291 101	291 101	291 101
Autres créances	17 965	10 231	9 498
TOTAL VALEURS NETTES DE PROVISIONS	319 855	312 121	307 999

(1) Dont 6 093 milliers d'euros de produits à recevoir essentiellement constitués de 2 936 milliers d'euros de redevances de Marques et 2 665 milliers d'euros de prestations de services aux filiales.

(2) Dont 1 403 milliers d'euros de produits à recevoir essentiellement constitués de Crédit Impôt Recherche pour 992 milliers d'euros.

Les créances financières correspondent aux comptes courants avec les sociétés du Groupe. Ces créances résultent des opérations de financement des filiales.

Les autres créances à plus d'un an représentent le complément de prix de cession de l'activité 3P (10 668 milliers d'euros), déprécié pour 2 934 milliers d'euros, dont l'échéance est à plus de 4 ans sauf exigibilité anticipée en cas de perte de contrôle par le cessionnaire ou de cession de l'activité, les comptes courants fiscaux dus par les différents sociétés membres du groupe fiscal dont Compagnie Plastic Omnium est la société mère pour 9 468 milliers d'euros.

> E. Disponibilités

(en milliers d'euros)	2009	+	-	2010
Valeurs mobilières de placement	30 565	17 181	19 953	27 793
Disponibilités	628	257		885
Total valeurs brutes	31 193	17 438	19 953	28 678
Dépréciations cumulées	410		410	-
TOTAL VALEURS NETTES	30 783	17 438	19 543	28 678

Le poste « valeurs mobilières de placement » comprend pour 26 608 milliers d'euros d'actions propres affectées aux plans d'options d'achat d'actions et pour 1 185 milliers d'euros d'actions propres destinées à de futurs plans mais non encore affectées.

Au 31 décembre 2010, le portefeuille d'actions propres, quel que soit le classement comptable, a fait l'objet d'une reprise de provision pour dépréciation de 409 milliers d'euros, soldant ainsi celle initialement constituée au 31 décembre 2008.

Au 31 décembre 2010, la Compagnie Plastic Omnium détient :

- 99 386 actions propres dédiées au plan d'options d'achat d'actions décidé par le Conseil d'Administration du 11 mars 2005 et autorisé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 avril 2004.
- 247 000 actions propres dédiées au plan d'options d'achat d'actions décidé par le Conseil d'Administration du 25 avril 2006 et autorisé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 avril 2005.
- 298 000 actions propres dédiées au plan d'options d'achat d'actions décidé par le Conseil d'Administration du 24 juillet 2007 et autorisé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 avril 2007.
- 340 800 actions propres dédiées au plan d'options d'achat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale Extraordi-

naire du 24 avril 2008 et décidé par le Conseil d'Administration du 22 juillet 2008.

- 371 500 actions propres dédiées au plan d'options d'achat d'actions décidé par le Conseil d'Administration du 16 mars 2010 et autorisé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 avril 2009.
- 3 444 actions propres affectées au contrat de liquidité.
- 89 455 actions propres destinées à des plans futurs mais non encore affectées.
- 30 000 actions propres destinées à la remise ultérieure en échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe

> F. Capital social

Le capital social s'élève à 8 822 299,50 euros au 31 décembre 2010 représenté par 17 644 599 actions de 0,5 euro identique à celui du 31 décembre 2009.

Aucune augmentation ou réduction de capital n'est intervenue cours de l'exercice clos.

> G. Primes d'émission

Les primes d'émission, de fusion et d'apport sont de 89 458 milliers d'euros au 31 décembre 2010 sans variation par rapport au 31 décembre 2009.

> H. Autres réserves

(en milliers d'euros)	2009	+	-	2010
Écart de réévaluation	234			234
Réserve légale	948			948
Autres réserves	41 859			41 859
Report à nouveau	152 543	79 656		232 199
TOTAL	195 584	79 656		275 240

> I. Provisions

(en milliers d'euros)	2009	+	-	2010
Réglémentées				
Amortissements dérogatoires	461	42		503
Autres	12			12
TOTAL	473	42		515

(en milliers d'euros)	2009	+	-	2010
Autres provisions				
Provisions pour perte de change	2 264	1 185	2 264	1 185
Provisions pour risques	154			154
Provisions pour impôts (Cf. Note P)				
TOTAL	2 418	1 185	2 264	1 339

> J. Dettes

(en milliers d'euros)	2010	Échéance – 1 an	Sociétés liées
Établissements de crédit ⁽¹⁾	478 226	63 660	
Emprunts et dettes financières diverses	17 019	17 019	17
Fournisseurs ⁽²⁾	6 340	6 340	4 428
Dettes fiscales et sociales	865	865	
Autres dettes	1 069	1 069	1 068
TOTAL	503 519	88 953	5 513

(1) Dont 894 milliers d'euros d'intérêts courus à payer.

(2) Dont 4 209 milliers d'euros de charges à payer constituées essentiellement de 3 085 milliers d'euros de prestations de services des filiales, 487 milliers d'euros de redevances d'utilisation de marques, de 264 milliers d'euros d'honoraires et de 218 milliers d'euros de frais de protection de brevets.

Le montant des dettes à plus d'un an auprès des établissements de crédit est de 414 567 milliers d'euros (408 437 milliers d'euros au 31 décembre 2009), dont 54 151 milliers d'euros à plus de 5 ans.

Les emprunts et dettes financières diverses sont constitués de 17 000 milliers d'euros de billets de trésorerie (contre 15 000 milliers d'euros au 31 décembre 2009) entièrement émis sur le marché domestique. Il s'agit de lignes de crédits utilisables par tirages d'une durée de trois à six mois renouvelables.

Les autres dettes représentent les comptes courants fiscaux dus aux différentes sociétés membres du groupe fiscal dont Compagnie Plastic Omnium est la société mère pour 1 068 milliers d'euros.

III. Notes sur le compte de résultat

> K. Chiffre d'affaires et autres produits d'exploitation

La répartition de ces produits est la suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2010	2009
Par secteurs d'activité		
Redevances et concessions de marques et prestations de services	19 630	12 016
Autres	2 438	3 451
ENSEMBLE	22 068	15 467
Par marchés géographiques		
France	16 642	12 168
Étranger	5 426	3 299
ENSEMBLE	22 068	15 467

Les produits d'exploitation de l'exercice sont représentés, pour l'essentiel, par :

- des redevances sur marques dont Compagnie Plastic Omnium est propriétaire et en concède l'usage à ses différentes filiales et participations opérationnelles ;
- des prestations de services,
- des refacturations de frais et loyers à ces mêmes sociétés ou à des sociétés liées.

L. Achats et charges externes

<i>(en milliers d'euros)</i>	2010	2009
Prestations de services Direction Générale	1 064	972
Frais des services généraux et de siège	1 931	1 262
Honoraires	3 237	2 110
Communication, imprimés, publications	1 173	1 061
Déplacements, missions réceptions	535	371
Frais et commissions bancaires	5 665	1 845
Autres achats et charges externes	7 475	4 516
TOTAL	21 080	12 137

L'augmentation des honoraires et des commissions bancaires s'explique essentiellement par l'acquisition d'Inergy Automotive Systems SA, de même que les autres achats et charges externes qui comprennent 5 738 milliers d'euros de prestations de services refacturées à des filiales du Groupe contre 3 116 milliers d'euros en 2009.

> M. Dotations : amortissements et dépréciations

(en milliers d'euros)	2009	+	-	2010
Sur éléments de l'actif				
Concessions, brevets	863	7		870
Constructions	480	87		567
Installations générales, agencements	2 123	260		2 383
Matériel et mobilier de bureau	41			41
Immobilisations financières	39 249	383	18 957	20 675
Autres créances	1 119	2 934		4 053
Valeurs mobilières de placement	409		409	
Charges à répartir				
TOTAL	44 284	3 671	19 366	28 589
Sur éléments de passif				
Provisions réglementées	472	42		514
Provisions pour risques & charges	2 418	1 185	2 264	1 339
TOTAL	2 890	1 227	2 264	1 853
			Dotations	Reprises
Ensemble dotations /reprises			4 898	21 630
Dont				
Dotations et reprises d'exploitation			3 288	
Dotations et reprises financières			1 568	21 630
Dotations et reprises exceptionnelles			42	

> N. Résultat financier

(en milliers d'euros)	2010	2009
Produits de participation	82 604	42 888
Autres produits et charges		1 371
Produits et charges d'intérêts	(1 826)	(1 751)
Différences de change	(3 969)	(2 557)
Dotations et reprises aux provisions	20 062	36 896
TOTAL	96 871	76 847

Les produits de participation correspondent, pour 5 716 milliers d'euros, aux dividendes reçus des filiales étrangères, et pour 76 888 milliers d'euros, aux dividendes versés par les filiales françaises.

Les variations de provisions résultent principalement de la reprise de provision pour dépréciation sur Actions Propres

pour 410 milliers d'euros, d'une reprise nette de provision pour dépréciation des titres de participation pour 18 574 milliers d'euros et d'une reprise nette de provision pour pertes de change de 1 078 milliers d'euros.

Les opérations avec les sociétés liées représentent un produit d'intérêt net de 5 068 milliers d'euros.

> O. Résultat exceptionnel

(en milliers d'euros)	2010		
	Produits	Charges	Net
Sur opérations de gestion	-	-	-
Sur opérations en capital	995	873	122
Reprises et dotations provisions		42	(42)
TOTAL	995	915	80

Ce résultat résulte principalement de la moins-value sur cession des titres de Plastic Omnium Urban Systems Ltd à Plastic Omnium International BV pour 355 milliers d'euros et un boni net sur cessions d'actions propres pour 477 milliers d'euros.

> P. Impôts sur les bénéfices

(en milliers d'euros)	Résultat 2010		
	courant	except.	Net
* Résultat avant impôt	92 504	80	92 584
* Incidences fiscales	(67 039)		(67 039)
= Base	25 465	80	25 545
Impôts théoriques	(8 488)	(27)	(8 515)
Résultat après impôt théorique	84 016	53	84 069
Effet intégration fiscale			17 809
Provision pour impôt			
Autres éléments			(2 426)
Total impôt sur les bénéfices			15 383
RÉSULTAT APRÈS IMPÔT			107 967

La Compagnie Plastic Omnium est la société-mère d'un groupe fiscal intégrant 22 sociétés, soit la quasi-totalité de ses filiales françaises.

L'économie d'impôt réalisée au titre de l'exercice 2010 grâce à ce groupe fiscal est de 17,8 millions d'euros. Cette économie est constatée entièrement chez Compagnie Plastic Omnium en produits.

Conformément à la convention d'intégration fiscale, le principe de neutralité de l'impôt impose à la Compagnie Plastic Omnium la restitution aux filiales redevenues bénéficiaires des économies d'impôts qu'elle aura utilisées.

Les déficits reportables du Groupe intégré représentent 53,2 millions d'euros pour une économie future d'impôts de 17,7 millions d'euros. La charge d'impôts susceptible d'être reversée aux filiales en vertu de la convention d'intégration fiscale s'élevant à 17,2 millions d'euros, aucune provision pour impôts n'a été constituée au titre de l'exercice.

Il est à noter que ces déficits reportables, nés depuis 2000, se sont trouvés réduits de 53,2 millions d'euros au cours de l'année 2010, ceci grâce aux bénéfices fiscaux transférés par les sociétés du groupe fiscal.

Les allègements (+) et accroissements (-) de la dette future d'impôts, exprimés au taux de 33,33 % à la date du 31 décembre 2010, se décomposent comme suit :

Provisions et charges à payer non déductibles :	408 K€
Provisions sur titres	128 K€
Frais d'acquisition titres Inergy	183 K€
Écart de conversion passif 2010	880 K€
Quote-part de résultat comptable Plastic Omnium Gestion 2010	1 166 K€
Écart de conversion actif 2010	(395 K€)
ALLÈGEMENT NET DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔT	2 370 K€

IV. Informations diverses

> Engagements hors bilan

- Engagements donnés

	31/12/2010
Avals, cautions et garanties donnés *	291 649
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles	6 179
TOTAL	297 828

* Engagements donnés en faveur des filiales dans le cadre de leur financement.

Il ne manque aucun engagement significatif ou qui pourrait le devenir dans le futur.

- Engagements reçus

Dans le cadre de l'acquisition de 50 % d'Inergy Automotive Systems SA, la Compagnie Plastic Omnium bénéficie d'une garantie de passif d'une durée de cinq ans au titre d'éventuelles campagnes de rappels sur des produits fabriqués ou commercialisés avant la date d'acquisition.

> Dettes garanties par des sûretés réelles

Les dettes garanties par des sûretés réelles s'élèvent à 6 179 milliers d'euros. La garantie donnée est une hypothèque conventionnelle.

> Avances et crédits alloués aux dirigeants

Aucun crédit, ni avance n'a été alloué aux dirigeants de la société conformément à l'article L. 225-43 du Code de Commerce.

> Rémunération des dirigeants

La rémunération des organes d'administration durant l'exercice 2010 s'est élevée à 226 992 euros.

> Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif n'est survenu depuis le 31 décembre 2010.

> Divers

Identité de la société-mère consolidant les comptes de la Compagnie Plastic Omnium : BURELLE SA – 19, avenue Jules Carteret – 69342 LYON Cedex 07

Au 31 décembre 2010, la participation de Burelle SA dans la Compagnie Plastic Omnium est de 54,74 %.

Résultats financiers au cours des cinq derniers exercices

(en milliers d'euros)	2006	2007	2008	2009	2010
1 – Capital en fin d'exercice					
a) Capital social	9 447	9 336	9 073	8 822	8 822
b) Nombre d'actions émises *	18 894 842	18 671 332	18 146 794	17 644 599	17 644 599
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	0	0	0	0	0
2 – Opérations et résultats de l'exercice					
a) Chiffre d'affaires hors-taxes & autres produits d'exploitation	15 951	19 221	18 218	15 467	22 068
b) Bénéfice avant impôts, amortissements et provisions	8 288	48 101	(11 283)	27 508	75 853
c) Impôts sur les bénéfices	4 176	(621)	5 422	11 668	15 383
d) Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	10 674	46 560	17 829	90 911	107 967
e) Montant des bénéfices distribués	12 471	13 070 ⁽¹⁾	6 351 ⁽²⁾	12 351 ⁽³⁾	24 702 ⁽⁴⁾
3 – Résultats par action					
a) Bénéfice après impôts mais avant amortissements et provisions	0,66	2,54	(0,32)	2,22	5,17
b) Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	0,56	2,49	0,98	5,15	6,12
c) Dividende versé à chaque action	0,66	0,70	0,35	0,70	1,40
4 – Personnel					
a) Nombre de salariés	0	0	0	0	0
b) Montant de la masse salariale	0	0	0	0	0
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité Sociale, œuvres sociales, etc.)	0	0	0	0	0

* La valeur nominale des titres Plastic Omnium a été divisée par 2 le 18 mai 2005.

(1) Dont 901 milliers d'euros non distribués au titre des actions autodétenues.

(2) Dont 422 milliers d'euros non distribués au titre des actions autodétenues.

(3) Dont 1 095 milliers d'euros non distribués au titre des actions autodétenues.

(4) Avant déduction du dividende non distribuable sur actions autodétenues à la date de l'Assemblée Générale.

Tableau des filiales et participations

	Capital social	Quote-part du capital détenu en %
FILIALES		
PLASTIC OMNIUM AUTO SAS 19, avenue Jules Carteret – 69007 Lyon	15 021 440 EUR	100,0 %
TRANSIT SAS 19, avenue Jules Carteret – 69007 Lyon	37 500 EUR	100,0 %
PLASTIC OMNIUM ENVIRONNEMENT 19, avenue Jules Carteret – 69007 Lyon	4 900 000 EUR	100,0 %
PLASTIC OMNIUM AUTO EXTERIORS SAS 19, avenue Jules Carteret – 69007 Lyon	54 037 500 EUR	100,0 %
PLASTIC OMNIUM GESTION SNC 19, avenue Jules Carteret – 69007 Lyon	2 011 500 EUR	100,0 %
PLASTIC OMNIUM VERNON 19, avenue Jules Carteret – 69007 Lyon	150 000 EUR	100,0 %
PLASTIC OMNIUM GmbH Romanstrasse 35- 80639 Munich – Allemagne	13 500 000 EUR	100,0 %
COMPAÑIA PLASTIC OMNIUM SA Calle Pouet de Nasio – Parcela nº 5 – Ribarroja del Turia – Valencia – Espagne	30 350 000 EUR	100,0 %
PLASTIC OMNIUM RE AG Sternengasse 21 – CH – 4010 Basel – Suisse	5 000 000 CHF	90,0 %
PLASTIC OMNIUM INTERNATIONAL SAS 19, avenue Jules Carteret – 69007 Lyon	37 500 EUR	100,0 %
PLASTIC OMNIUM FINANCE SNC 19, avenue Jules Carteret – 69007 Lyon	247 500 EUR	100,0 %
PLASTIC OMNIUM SHANGHAI BUSINESS CONSULTING CO Ltd Suite 1105, Building 20, N° 487 Tianlin Road, Caoejing, High Tech Park, 200233 Shanghai, PR Chine	2 303 350 RMB	100,0 %
PO MANAGEMENT 1 SAS 19, avenue Jules Carteret – 69007 Lyon	37 500 EUR	100,0 %
PO MANAGEMENT 2 SAS 19, avenue Jules Carteret – 69007 Lyon	37 500 EUR	100,0 %
INERGY AUTOMOTIVE SYSTEMS SA 19, avenue Jules Carteret – 69007 Lyon	119 796 330 EUR	76,8 %
PARTICIPATIONS		
PLASTIC OMNIUM AS Halaskargazi Cad. Ciftkurt Apt. No 368/10 Sisli – ISTANBUL- Turquie	410 000 millions TRY	10,6 %
PLASTIC OMNIUM Ltd Huntington Way – Measham Swadlincote – Derbyshire DE12 7DS – UK	6 270 000 GBP	17,1 %
BPO AS Y.Yalova Yolu 8 km, Panayir – Bursa – Turquie	1 100 000 millions TRY	50,0 %
PLASTIC RECYCLING SAS ZA du Monay – Saint Eusèbe – 71210 Montchanin	75 000 EUR	50,0 %

<i>(en milliers d'euros)</i>	Filiales		Participations	
	Françaises	Étrangères	Françaises	Étrangères
Valeur comptable des titres détenus				
• Brute	493 859	141 700	2 033	6 757
• Nette	493 859	124 573	1 019	4 222
Montant des prêts et avances accordés	289 485	1 588		
Montant des cautions et avals donnés				
Montant des dividendes encaissés	76 888			5 716

Nous tenons à remercier toutes les personnes
qui, par leur contribution, ont permis de réaliser
ce rapport annuel ainsi que les collaborateurs
du Groupe qui ont participé aux reportages photos.